CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 31 aout 2020 à 18h00
Openbare zitting van woensdag 31 augustus 2020 te 18u00

Mme la Présidente - Mevr. de Voorzitster, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

INTRODUCTION DE TROIS POINTS EN URGENCE - INDIENEN VAN DRIE PUNTEN IN DRINGENDHEID

Mme la Présidente :

Avant l'ordre du jour proprement dit, j'ai besoin de vous demander l'urgence pour trois points. Un point qui concerne une ordonnance de police sur laquelle, je pense, il y a aussi une question d'actualité, et alors deux points qui se complètent, l'un étant une démission dans notre société de logement social et l'autre le remplacement de la personne démissionnaire. Comme il y a une assemblée générale cette semaine, c'est ce qui justifie que le point soit mis à l'ordre du jour de manière urgente.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'introduction de trois points.
De Raad aanvaardt bij eenparige stemming het indienen van drie punten in dringendheid.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci madame la Présidente. J'ai introduit une interpellation concernant les différents articles de presse qui sont parus au début du mois de juillet, et donc je proposerai que cette interpellation soit menée en même temps que les motions puisqu'elles concernent le même sujet. C'est ma première requête.

Ma deuxième requête et question est, un tract a été distribué pendant que nous étions ici dans la salle du Conseil. La Nouvelle Loi communale inscrit la neutralité de ce Conseil dans le cadre de ses délibérations et de son fonctionnement et dans ce cadre-là, il est interdit de manifester à l'intérieur de la salle du Conseil et donc, il était à mon sens mal venu d'avoir une distribution de ce tract, et secundo, les documents qui sont actuellement affichés sur les fenêtres, à mon sens, devrait être retirés pour consacrer la neutralité du Conseil dans ses délibération.

Merci madame la Présidente.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

J'ai introduit une motion demandant au Collège d'intervenir auprès de la Ville de Bruxelles pour leur demander de mettre fin à l'interdiction des signes conditionnels dans les écoles de l'enseignement supérieurs de la Ville de Bruxelles. Je rappelle que nous avons des centaines d'étudiantes qui chaque année essayent de s'inscrire, et à cause de ces mesures que je juge discriminatoires, elles ne peuvent pas suivre leurs cursus scolaire dans la commune qui est limitrophe.

En introduisant ma motion, j'ai reçu une réponse du Secrétaire communal qui me dit que conformément à l'article 19 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal qui précise que toute question orale doit avoir un lien avec le fonctionnement de la commune ou avec la commune.

Permettez-moi de faire part de mon étonnement. Vous avez accepté, et je la soutiendrai bien évidemment, même si j'étais étonné du momentum, du dépôt de cette motion comme par hasard déposée le jour où nous avons un débat important par rapport aux discriminations, vous avez accepté une motion qui parle de la situation des Ouïghour en Chine. Alors, en terme de priorité, je ne sais pas où sont les vôtres, madame la Présidente et aussi Bourgmestre de Molenbeek, est-ce le fait que chaque année des centaines de filles sont discriminées par vos collègues socialistes de Bruxelles ou les Ouïghour qui vivent une souffrance et qu'il faut simplement condamner, alors que nous avons organisé des manifestations. Tous ceux qui aujourd'hui qui font les vierges effarouchées, étaient absents, donc je voudrais simplement vous demander de mettre ma motion à l'ordre du jour aujourd'hui. Si vous le refusez, je demande évidemment que ce Conseil puisse voter. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Moi, je voudrais protester contre le fait que plusieurs points à l'ordre du jour n'avaient pas de texte jusqu'il y a peu. Je pense que mon collègue Luc Vancauwenberge a interpellé le Secrétaire communal pour demander les textes. Je vois qu'il y a encore des annexes, dans l'ordre du jour complémentaire qui a été envoyé, qui manquent, par exemple sur la taxe sur les logements surnuméraires. Je trouve qu'on ne peut pas voter ce genre de texte important, compliqué, complexe sans explication et sans la possibilité de prendre connaissance de ces dossiers. Je voudrais demander aux services, à madame la Bourgmestre, la Présidente que les textes qui sont soumis au vote soient envoyés dans les 7 jours francs que la loi impose.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block. Vous avez tout à fait raison.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Madame la Présidente, j'avais la même remarque que Dirk De Block. On a dit à de nombreuses reprises, avoir des débats démocratiques correctes, c'est aussi disposer des textes suffisamment longtemps à l'avance. On ne parle pas de les avoir trois mois à l'avance mais enfin 5 jours francs, ça parait être ce qui est prévu dans le règlement communal et ça permet de faire en sorte que les personnes qui s'impliquent au Conseil communal sans

nécessairement être des professionnels de la politique puissent également prendre connaissance des textes et avoir ce débat correctement avec les membres de la majorité.

C'est vrai qu'on aurait pu comprendre que ce soit un petit peu difficile au début de la mandature. On est maintenant près de 2 ans de la mise en place de la majorité et on a encore des textes qui arrivent les après-midi, comme le point n°10 ou quelques heures avant. Ce n'est pas admissible et je vous invite à retirer l'ensemble des points qui auraient été présentés de la sorte par respect pour le débat démocratique. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, je suis tout à fait d'accord avec vos deux interventions.

Pour les trois autres collègues, je vais laisser monsieur Hildgen répondre. Je pense qu'il y a peut-être des difficultés dans l'administration en lien avec le Covid, etc. L'organisation du travail est un peu différente, mais je vais le laisser répondre parce que je ne connais pas les raisons pourquoi ces textes n'étaient pas joins à temps.

Je donne la parole à monsieur Hildgen.

M. Hildgen, Secrétaire adjoint :

Merci madame la Bourgmestre. Tout d'abord, par rapport aux textes, je m'excuse et je vous demande d'excuser l'administration. S'il est vrai que des textes n'ont pas été joints, notamment le texte n°10 par rapport au Quai de Mariemont, c'est parce qu'il y a encore eu une adaptation toute récente qui a demandé l'avis de notaires et nous avons dû courir derrière cet avis de notaire que nous avons reçu vendredi en fin de journée. Par rapport au texte sur les taxes, là, je n'ai malheureusement pas d'explications à vous fournir comme ça directement.

Je voudrais revenir à la question de monsieur El Khannouss. Je me base sur le règlement d'ordre intérieur et l'article 19, comme vous l'avez cité, du règlement d'ordre intérieur de Conseil communal qui dit que toute motion, question orale, doit avoir un lien avec les matières de compétences communales en incluant la responsabilité, les conséquences que peuvent apporter ces questions, motions, par rapport au fonctionnement de l'administration. Il renvoie également, cet article 19, à l'article 117 de la Nouvelle Loi communale qui évidemment parle de la plénitude des compétences d'un conseil communal, mais avec une restriction bien précise, c'est celle sur la territorialité et donc qui fait en sorte que, je vois mal, mais ça, c'est mon avis, je vois mal une commune prendre une décision, une motion dans un périmètre qui n'est pas de son ressort et qui pourrait être effectivement annulée par la Tutelle.

Par rapport à votre question sur le point des Ouïghour, il est je pense, il a été de tout temps dans ce Conseil communal prévu que des motions à titre symbolique soient prises. Je pense qu'on n'est pas dans le même cadre, le même style d'objet par rapport à ceci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, monsieur le Secrétaire adjoint, je pense que c'est une interprétation des différents articles que vous avez cités. Je ne parle nullement d'ingérence dans le fonctionnement de notre commune voisine, mais comme vous savez et vous l'avez rappelé, qu'il est de tradition dans cette commune de faire des recommandations à d'autres

niveaux de pouvoirs, que ce soit niveau régional ou niveau communautaire au niveau fédéral ou même au niveau européen, sur par exemple des questions climatiques, et donc je ne vois pas pourquoi la commune de Molenbeek qui voit sa jeunesse, qui voit ses filles se faire discriminer, ne pourrait pas interpeller une commune voisine sur base des article que vous citez pour leur dire simplement de permettre, comme le font d'autres écoles, d'hautes écoles, je parle ici bien sûr de personnes majeures et vaccinées, qui fréquentent des hautes écoles et des universités leur demander simplement d'arrêter de discriminer. Je pense qu'il est tout à fait possible, chers collègues, dans nos compétences, de pouvoir faire ce genre de chose. Donc, c'est une question d'interprétation, mais c'est aussi une question de volonté politique. Je peux comprendre le malaise des responsables de ce collège et plus particulièrement des socialistes, mais ici il s'agit d'une volonté de vouloir défendre l'intérêt de nos étudiantes molenbeekoises.

Alors je demande et vous allez me le confirmer par éventuellement l'analyse de l'un ou l'autre article, que le point soit mis à l'ordre du jour et qu'on le vote. Est-ce qu'on peut le mettre à l'ordre du jour ou pas, mais que les Conseillers peuvent décider, c'est-à-dire demander une modification de l'ordre du jour ?

Monsieur Hildgen, Secrétaire adjoint :

Effectivement, le conseil communal peut établir son ordre du jour. Donc ce point-ci, si madame la Présidente l'accepte, peut être mis au vote.

Mme la Présidente :

Je n'ai pas de souci par rapport à ça. Je veux juste dire que si on commence comme ça demain, d'autres communes vont nous intenter des actions de ce type, et je pense que ce n'est pas du tout le principe de l'autonomie communale belge et je ne vois pas d'un bon œil ce type d'interventionnisme. Par ailleurs, le débat que vous portez, c'est un débat qui va avoir lieu, je pense, dans un autre point en réalité de l'ordre du jour. Donc, ok pour le vote.

Monsieur El Khannouss demande l'inscription à l'ordre du jour de la motion qu'il a envoyée et qui avait été refusée car elle n'était pas d'intérêt communal et qu'elle avait trait aux compétences d'une autre commune.
Sa demande est refusée par 25 votes négatifs, 9 votes positifs et 3 abstentions.
De heer El Khannouss verzoekt om inschrijving op de agenda van de motie die hij heeft ingediend en die is geweigerd omdat deze niet van gemeentelijk belang is en verband houdt met de bevoegdheden van een andere gemeente.
Zijn verzoek werd afgewezen met 25 stemmen tegen, 9 stemmen voor en 3 onthoudingen.

Monsieur De Block et Monsieur Majoros demandent que tous les dossiers du conseil soient complets lors de l'envoi de l'ordre du jour complémentaire.
De heer De Block en de heer Majoros vragen om alle dossiers van de raad te vervolledigen bij het versturen van de aanvullende agenda.

Mme la Présidente :

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, comme il s'est écoulé un certain temps avant qu'on ne se retrouve puisqu'on a vécu tout un été sans se voir, j'avais envie de vous faire le point sur ce qu'on a fait, sur ce que la commune a fait durant cet été, parce qu'on a été loin d'être inactif et je pense que c'est intéressant que vous, conseillers communaux, vous soyez bien au courant de tout ce qui s'est passé.

D'abord, au début de l'été, on a ouvert ce centre de dépistage qui aujourd'hui nous est bien utile. A l'époque, certains regardaient ça un peu de haut, mais aujourd'hui, les autres communes nous imitent. On a eu de nombreux coups de téléphones et on a déjà une commune qui nous a imitée, donc je pense que c'était une belle initiative.

Très vite après, on a eu la fête du sacrifice et ce n'était pas forcément évident dans le contexte coronavirus pour nos lieux de cultes de gérer cette fête et je veux les remercier parce que je pense que ça c'est très bien passé et je sais que ça a été une période pas forcément facile pour eux.

Durant l'été, on a pu mettre en place toutes sortes de dispositifs pour quand même essayer de donner du baume au cœur à notre population, d'une part essayer de relancer le commerce et notre HORECA d'autre part, et puis aussi beaucoup s'occuper de nos enfants qui ont été vraiment très malheureux durant la période de confinement et pour lesquels dans le collège, on avait une attention tout à fait particulière.

Sous la houlette d'Amet Gjanaj, on a lancé une opération qui s'appelle « l'été commercial » et donc, il y a eu une révision totale de la manière dont les terrasses fonctionnaient avec un double but, un but d'étendre les terrasses, mais un but aussi d'assurer les distances sanitaires et le passage et le bien vivre de tous sur tous les trottoirs. Ça, c'est un travail qui a été fait avec son équipe et qui je crois a porté ses fruits, notamment au niveau du parvis ou le parvis a vécu avec des nouvelles couleurs et tout à fait différemment.

Sous la houlette d'Abdellah Achaoui, les « rues d'été » ont permis à de nombreux enfants et à pas mal de familles de s'amuser dans les rues en toute sécurité. L'idée des « rues d'été », c'était que nos enfants ayant été confinés et la plupart des familles ne partant pas en vacances, il fallait offrir plus d'espace pour les enfants et qu'ils puissent jouer en toute sécurité. Ça s'est passé, je pense qu'on attend un bilan des « rues d'été », mais globalement, il y a des quartiers où vraiment ça a permis à beaucoup d'enfants de s'amuser en toute sécurité, sans la pression automobile, et je crois que c'était le bienvenu.

Pour le coup, dans le service de l'Instruction publique, et c'était à mon initiative, on a fait fonctionner, tant qu'au niveau francophone et chez Jef Van Damme, au niveau néerlandophone, des classes d'été. Les classes d'été, c'étaient des enfants qui sont revenus qui ont été invités par leurs professeurs à revenir à l'école 2 semaines plus tôt avec un petit programme spécial parce que sont pour la plupart des enfants qui étaient assez éloignés, qui avaient des difficultés pendant leurs parcours scolaires pour lesquels pendant le confinement, on avait remarqué qu'ils étaient encore plus éloignés de l'école et on a souhaité leur donner un petit tremplin pour bien démarrer. Ces classes d'été ont été un grand succès et bien sûr toujours dans le respect des mesures sanitaires.

Il s'est passé encore une autre chose qui témoigne de la force de la solidarité dans notre commune, c'est à mettre en rapport avec le fait que durant le confinement, on avait eu pas moins de quatre lieux d'occupation temporaire avec des sans-abris ou des sans-papiers sur notre commune. Je suis très fière de vous annoncer que sur notre commune, nous hébergeons cinquante femmes victimes de violences conjugales dans un centre secret et nous hébergeons aussi septante cinq femmes sans-abris dans l'ancien home Sequoia. Donc, on a pu travailler en partenariat avec des associations extrêmement volontaires et mobilisées et je pense qu'on ne fait pas défaut à notre réputation de commune de la solidarité et je dois vous dire que j'ai eu chaud au cœur vendredi en assistant à la présentation du nouveau centre du SAMU social pour les femmes sans-abris dans le quartier Maritime quand une de nos habitantes présente a simplement demandé, elle a juste dit une phrase : qu'est-ce que nous on peut faire pour aider ces femmes? On est vraiment la commune de la solidarité. C'est une grande fierté et je voulais vous en témoigner.

On a aussi connu des problèmes, et avec Gloria Garcia Fernandez, on a quand même bien vu que cette période Covid avec plus de gens, grosses chaleurs, des difficultés aussi à faire travailler nos équipes de la même façon que d'habitude au niveau de la propreté. Ça n'a pas été évident tous les jours. Elle s'est mobilisée et on continue de travailler sur ces aspects-là et je voudrais quand même vous tenir au courant d'un fait qui s'est produit et qui n'a pas aidé, et vous demander votre aide par rapport à ça.

Nous avons dû faire face à un arrêt de travail des ouvriers parce qu'un ouvrier a de nouveau été agressé par un habitant dans son travail. Je pense que nous devons tous être aux côtés de nos ouvriers, nos ouvriers de propreté, c'est la deuxième fois cette année, si je ne me trompe pas, n'est-ce pas Gloria, qui parfois sont interpellés de manière très violente par nos citoyens. Je pense qu'il ne faut laisser place à aucun doute, c'est insupportable et donc nous nous sommes portés à nouveau partie civile contre l'habitant qui a frappé cet ouvrier mais ce sont évidemment des choses très dures et qui ne font que retarder la possibilité pour notre service de bien travailler.

Je vous l'ai dit, des problèmes, on en a connu aussi et surtout, j'ai envie de dire maintenant récemment, j'aurai l'occasion de répondre à un des conseillers sur le classement coronavirus de ce week-end, mais donc on a passé l'été sous le signe du coronavirus comme tous les autres vous me direz, sauf que je vous l'avais dit depuis déjà plusieurs mois, on a toutes les caractéristiques pour être premier dans le classement belge. C'est ce qui s'est passé ce week-end. Ce n'est déjà plus le cas aujourd'hui heureusement, mais on a fait beaucoup de choses par rapport à ce coronavirus et j'aurai l'occasion de répondre aux conseillers qui posent la question tout à l'heure en question d'actualité.

Ce que je veux dire par rapport au coronavirus, je l'ai dit en vidéo la semaine passée aux habitants, mais je veux vous le redire au cas où vous n'auriez pas écouté ou peut-être compris : je ne sais pas, c'est un sujet assez compliqué, ces chiffres de coronavirus où on voit que finalement, on a plus de cas aujourd'hui, on a moins de décès, moins d'hospitalisations. Il y a toute une tendance à penser que l'on va trop loin dans la hantise du virus et qu'on en fait trop. Permettez-moi de vous dire que je ne pense pas qu'on n'en fait pas trop. Je pense qu'on est en train de sauver des vies tous les jours avec les mesures qui sont prises. Je pense que les mesures qui ont été prises pour faire comprendre au citoyen que le masque était absolument utile et indispensable sont les meilleures mesures qu'on ait prises. Aujourd'hui, je crois qu'il faut qu'on continue la conscientisation de nos citoyens de ce que le port du masque est important et de ce que le lavage des mains est important. C'est vraiment extrêmement important.

Alors, ou est-ce qu'on en est au niveau du coronavirus, d'abord, au niveau Belge tout entier, on est clairement rentré dans une nouvelle phase. Je pense qu'on ne s'avance pas de manière décidée vers une deuxième vague, c'est-à-dire quelque chose qui ressemble à la première. Pourquoi, on est armé beaucoup mieux, notamment grâce à ce port du masque, grâce à ces habitudes nouvelles sur le lavage des mains, sur la vie en société, mais on est, il ne faut pas se leurrer, dans une course qui est devenue un marathon. On est dans une nouvelle phase où on va pendant des mois, peut-être même plus d'un an, peut-être même deux ans, devoir comprendre quelles sont les mesures qui fonctionnent, quelles sont celles qui ne fonctionnent pas, jauger, mettre le curseur pour abimer le moins possible la liberté personnelle et en même temps lutter contre la propagation du virus. Ce n'est pas une chose simple parce qu'au fond, on est un petit pays, l'Europe même est un petit continent et on ne peut pas simplement se contenter de dire voilà, cette mesure-là, elle a fonctionné en Chine, elle va fonctionner chez nous. C'est compliqué. On va devoir trouver les mesures qui fonctionnent chez nous, celles qui fonctionnent moins et on va devoir estimer à tout moment et jauger ce qui vaut un tel effort et ce qui ne le vaut pas et donc, on est sur un marathon sur un long long terme, où on va avoir besoin d'évaluations des politiques publiques, on va avoir besoin de patience et de résilience et ce n'est pas facile. On va aussi avoir besoin, et ça, ça a

été mon message aux services communaux les dernières fois où on s'est réunis, on va aussi avoir besoin de récupérer tout notre service à la population. On ne peut plus rester dans une façon de fonctionner qui est un peu en deçà des besoins. On va devoir remonter notre niveau de service tout en gardant la préoccupation sanitaire et tout en ayant à l'œil évidemment le respect de la santé des travailleurs et la bonne organisation du travail pour qu'il n'y ait pas de résurgence sur la propagation.

Sur ce qui se passe plus particulièrement sur Molenbeek pour l'instant. Il y a deux semaines, on était septième sur les communes bruxelloises. Ce week-end on était premier. Aujourd'hui, on est troisième. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que ça change tous les jours et donc voilà, il ne faut pas s'alarmer nécessairement, mais ça veut dire aussi qu'il y a une tendance à ce qu'on soit dans les premiers et ça veut dire que dans les deux dernières semaines puisqu'on passe de septième à premier, troisième, en fait septième, troisième, premier, troisième, c'est-à-dire que dans les deux dernières semaines, il y a des choses qu'on a peut-être moins bien fait que les autres communes. C'est ça que ça veut dire et donc, c'est ça que j'ai dit en vidéo la semaine passée et je pense qu'il faut que chacun de nous soit porteur d'un discours de vigilance accrue. Je l'ai dit, je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on aura facilement une deuxième vague. Je ne pense pas qu'on aura facilement une deuxième vague parce qu'on a quand même mis pleins de choses en place, mais on doit avoir une vigilance accrue, on doit avoir une attention à tous les moments et on ne doit pas baisser la garde sur certains gestes. Certainement les masques, le lavage des mains et évidemment tout ce qui concerne le fait de lorsqu'on est suspect, soit qu'on soit malade soit qu'on soit contacté pour le traçage, il faut faire le test et il faut s'isoler. Ça sont vraiment les mesures indispensables aujourd'hui.

Le traçage, il fonctionne beaucoup mieux qu'au début de l'été. Il n'est pas encore parfait et je sais que pour certains, c'est vraiment un crève-cœur de s'inscrire quand ils vont au restaurant, etc. Je leur demande de le faire parce que c'est utile, ce sont des mesures utiles pour qu'on puisse justement placer le curseur et savoir si cette mesure HORECA est utile ou pas. Peut-être que dans trois mois, quand on en fera l'évaluation, on constatera qu'en fait, les contaminations ne se passent pas dans les restaurants et qu'on n'a pas besoin de cette mesure de traçage. On verra, mais on verra seulement à condition que ce soit fait sérieusement aujourd'hui, sinon on n'a pas de jauge et on ne sait pas où on va. Je pense qu'aujourd'hui, ces mesures de traçage, il faut les suivre, il faut les consolider et seulement de cette manière-là, on pourra décider à un moment donné de revenir en arrière et de s'en passer.

J'ai été préoccupée depuis la fin du mois de juillet sur le retour des vacances et on a essayé de communiquer là-dessus, on a essayé d'inciter les citoyens là-dessus. J'ai fait beaucoup de travail avec la COCOM et la haute fonctionnaire en prévention et puis, on a vu les deux dernières semaines qu'il se passait quelque chose et que ça n'allait pas très bien et j'ai souhaité faire des choses supplémentaires par rapport à ces retours de vacances. Ainsi, j'ai pu obtenir le triplement de l'offre du centre de dépistage et on a entamé une grande communication aux citoyens, plus spécifiquement sur Molenbeek par rapport à cette question. Je détaillerai ce qu'on a fait dans la réponse à la question d'actualité.

Je pense qu'on a extrêmement bien travaillé et on doit continuer à le faire. Je crois qu'il y a un danger qui nous guette, c'est effectivement certains de nos citoyens, comme dans d'autres communes, mais peut-être plus, ça je ne le sais pas encore, on va voir, pensent que les mesures qu'on prend ne sont pas nécessaires et ça, je vais revenir là-dessus. Les mesures qu'on prend sont malheureusement nécessaires. Pourquoi, si chacun de nous ne porte pas le masque dans ses contacts rapprochés aujourd'hui et lorsqu'ils parlent dans des lieux publics aujourd'hui et bien demain, on va repartir sur des croissances exponentielles.

Alors, permettez-moi encore juste quelques secondes, sur les chiffres, effectivement aujourd'hui, on voit moins de blessés, moins d'hospitalisés, mois de décès et par contre, on

voit de nouveau plus de cas. Si on analyse ces cas, c'est surtout des personnes plus jeunes et surtout parce qu'on a mis en place le traçage, parce que ce traçage commence à être efficace. On a aussi beaucoup de cas qui sont des asymptomatiques. C'est ce qui nous a manqué dans l'analyse de la crise au mois de mars, au mois d'avril, au mois de mai. On ne connaissait pas le nombre d'asymptomatiques. On est effaré aujourd'hui du nombre d'asymptomatiques et donc parmi tous les cas, il y a beaucoup d'asymptomatiques. Ce sont des gens qu'on ne testait tout simplement pas durant les mois de mars, avril, mai et même en juin, quand on avait peu de tests et quand les critères de Sciensano cherchaient avant tout les malades. Aujourd'hui, on a plein de gens qui sont des cas positifs, mais qui ne sont pas malades et c'est très bien comme ça. Ceux-là, on leur donne un message très clair, allez en quarantaine, n'allez pas contaminer des gens qui risquent d'être malades. C'est ce qu'il faut faire et donc le traçage et le fait du nombre de cas plus importants avec beaucoup plus de cas qui sont des asymptomatiques qu'on met en quarantaine, c'est parfait. Ça nous limite dans le nombre de personnes fragiles et malades qui sont contaminées. Donc, c'est tout à fait logique qu'il y ait moins d'hospitalisés et moins de morts, mais ça ne signifie en rien que le virus est moins virulent, ce n'est pas le cas. Le virus ne va pas changer comme ça. Le virus, s'il change, il pourrait devenir plus virulent. On peut faire toute une conversation là-dessus. Je ne vais pas le faire ce soir, mais le virus aujourd'hui, il n'y a aucun médecin sérieux qui va vous dire qu'il est moins virulent, ce n'est pas le cas. Ce qui se passe, c'est que grâce à ce qu'on a mis en place, on traque les asymptomatiques, et ça, c'est vraiment vital pour contenir l'épidémie.

Vous l'aurez compris, je plaide pour les mesures qu'on a prises. Je plaide pour leur évaluation parce que je vous le dit, on est parti pour des mois et on va devoir placer le curseur entre ce qui est utile et ce qui ne l'est pas. Si on ne joue pas le jeu aujourd'hui, on ne saura pas faire la mise en place ce curseur, et là, on sera vu parce qu'on risque de relâcher les efforts de manière disparate, de manière inadéquate et de refaire parvenir ce virus là où il ne doit pas aller.

Pour terminer cette introduction, je voudrais parler d'un autre sujet extrêmement important pour notre commune. Je voudrais parler de nos enfants. J'ai été visiter les classes d'été, les cours de rattrapage, de tremplin vers l'école, qu'on a mis en place dans la commune les deux dernières semaines. J'ai été effrayée par l'état de certains enfants. Il y en a qui vont très bien. J'ai vu le fils d'un de nos conseillers communaux, je ne dirai pas lequel, il va très bien. Il était joyeux, il était heureux de vivre et il répondait à tout ce que ses professeurs lui demandaient et il était bien. J'ai vu aussi des enfants meurtris, profondément bouleversés et profondément mis à mal dans leurs apprentissages d'une part, mais aussi dans leurs relations sociales par cette période de plusieurs mois à la maison.

Alors, Sciensano a fait paraître un rapport extrêmement clair cet été et je vous invite à le lire sur leur site. Il décrit combien la reprise en juin, dans des conditions quasi normales n'avait provoqué aucune résurgence du virus. Ils analysent aussi d'autres faits, mais ça c'est le fait principal. Le message est assez simple. Nos enfants doivent retourner à l'école. Ils doivent pouvoir bénéficier à nouveau des relations sociales que leur procure l'école. Ils doivent pouvoir à nouveau mettre leur cerveau à s'enrichir de compétences, d'éducation, de matière enseignées. Il ne faut pas les laisser à la maison. Il faut les laisser repartir. Bien sûr qu'il y aura des cas dans les écoles. C'est normal ! Il y a un protocole par rapport à ça et nos enfants ne vont pas mal vivre ça. Ils doivent retourner à l'école. L'école est un milieu aujourd'hui bien plus positif pour eux que de rester à la maison. Je vous encourage tous à ne faire qu'un derrière cette rentrée scolaire et je pense qu'avec l'expérience qu'on a du mois de juin, avec l'expérience qu'ont à la fois la communauté française, chacune de nos directions, on est parti pour faire une bonne rentrée, on a mis de bonnes mesures en place et la place des enfants est à l'école. Corolaire de ça, ici, on vit un moment difficile puisque ce premier septembre, demain on va cumuler à la fois la rentrée scolaire, le retour au travail et le retour des vacances. Certains, si dans deux semaines le virus reprend, vont dire que c'est la faute de la rentrée scolaire. Il faudra se souvenir du rapport de Sciensano. Il faudra se souvenir qu'en juin, on a

la preuve évidente que ce n'est pas ça qui se passe et je pense qu'il faudra l'imputer aux adultes, à tous ceux qui de retour de vacances, en particulier d'Espagne, je m'excuse d'être un peu stigmatisante sur l'Espagne ce soir, mais aussi parfois d'autres pays hors Europe, n'auront pas fait les démarches nécessaires pour se mettre en quarantaine, pour faire les tests, mais il faudra laisser nos enfants à l'école. Voilà ce que je voulais vous dire avant d'entrer dans notre Conseil communal.

Question d'actualité posée par Monsieur El Khannouss relative à l'agression des pompiers lors d'une intervention à Molenbeek-Saint-Jean.
Actualiteitsvraag van de heer El Khannouss over de aanval op de brandweerlieden tijdens een interventie in Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je vais devoir commencer, si vous le permettez par joindre ma voix à la vôtre et je suis convaincu que l'ensemble des collègues qui sont parmi nous aujourd'hui ont tous à l'unisson condamné ce qui s'est passé, particulièrement les attaques. Les atteintes à l'intégralité physique ont été intentées par une minorité de jeunes à l'encontre des pompiers, mais aussi à ceux qui assurent notre sécurité au quotidien, c'est-à-dire la police.

Vous êtes venue après avec une mesure. Vous m'avez fait penser un peu à celui qui veut abattre une mouche avec un bazooka, une mesure que je me le rappelle dans le passé, durant la précédente législature, nous avons prise dans d'autres circonstances, et d'ailleurs vous étiez vous, votre groupe politique, les premiers avec votre chef de groupe actuel à nous accuser de vouloir diminuer les libertés de la population, alors qu'à l'époque, ça se justifiait pleinement dans un quartier spécifique et il est important de le rappeler.

Il est aussi important de rappeler que ce que vous avez évoqué dans les medias, madame la Bourgmestre, ça a été à maintes reprises cités par les habitants qui ont tirés la sonnette d'alarme. Je ne vais pas revenir sur les dizaines de courriers, d'emails que vous avez reçus des habitants du quartier Machtens, des habitants de la rue des Quatre Vents, des habitants de l'avenue Mahatma Gandhi qui à maintes reprises vous ont contacté pour vous dire qu'ils avaient des difficultés avec des petits groupes de jeunes, mais jusqu'à présent, à part il y a quelques jours, vous avez pris l'initiative de les recontacter, toutes leurs demandes sont restées lettres mortes. Alors vous comprendrez qu'on soit étonné d'une mesure aussi radicale soit elle, d'autant plus que c'est une punition collective qui est imposée à des habitants d'un quartier, alors qu'on sait très bien que ces jeunes qui posent problème, on peut les compter sur les doigts d'une main.

Ces jeunes, madame la Bourgmestre, ce n'est pas en leur envoyant, je dirais la police ou l'armée, qu'on va régler les problèmes sociaux, les problèmes de socialité. Vous savez très bien que de nombreuses initiatives ont été lancées depuis des années pour encadrer, accompagner, aider ces jeunes à réintégrer le circuit scolaire. Je prends l'exemple du collectif Machtens, de développer des projets formidables ces dernières années et ces deux dernières années, ils n'ont plus aucun soutien de la commune. On les a laissé livrés à eux-mêmes. Ils appellent à maintes reprises des responsables du Collège et aucun d'entre vous, ni vous madame la Bourgmestre, ne répondez à leurs demandes. Alors, aujourd'hui venir avec des mesures aussi radicales, permettez-moi quand même de douter de la fiabilité de celles-ci d'autant plus que rien n'est fait pour préparer un travail de fond avec les habitants.

Je rajouterai aussi, Madame la Bourgmestre, que vous êtes responsable du démantèlement de la cellule Prévention qui faisait un travail remarquable sur d'autres thématiques, qui aujourd'hui est en train d'agoniser, je ne parle même pas du statut du travail des policiers, qui aujourd'hui se retrouvent lésés aussi, je prends l'exemple de votre sortie médiatique quand vous avez condamné un policier qui portait un tatouage et que vous avez dit que c'était un signe d'extrême droite et puis finalement l'enquête a démontré que ce n'était pas du tout cela, je vous laisse un peu imaginer la crédibilité des policiers lorsqu'ils se font attaquer de cette manière par la première flic de la commune qui parle avant de pouvoir avoir les résultats de l'enquête qui aurait dû normalement vous pousser à une réserve.

Pour comprendre ce qui s'est passé, je voudrais aussi savoir combien de personnes ont été impliquées ? Ce quartier a-t 'il connu d'autres incidents et avez-vous eu des contact avec les habitants au préalable et est-ce que les habitants avaient déjà attiré votre attention sur la dégradation de la situation et alors, hormis le fait que vous voulez embastiller tout le monde avec ce couvre-feu, est-ce qu'il est prévu que vous ayez des initiatives de fond pour pouvoir faire en sorte que ce quartier et d'autres puissent retrouver un calme que les habitants méritent bien évidemment ?

Mme la Présidente :

C'est quand même vraiment extrêmement triste que vous désinformiez autant et aussi souvent. C'est très impressionnant. Je vais répondre.

Effectivement, la situation dans ce quartier n'est pas bonne. Elle n'est pas bonne depuis août 2019 et c'est justement parce qu'on a mis en place toute une série de choses et je remercie les policiers pour tout le travail qui a été effectué et je remercie les services de Prévention pour tout le travail qui a été effectué et vous devez savoir qu'on a également travaillé main dans la main avec le service de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté Française, qu'on a travaillé main dans la main avec le Logement Molenbeekois. C'est justement parce que cette situation dure depuis trop longtemps et meurtrit bien trop les habitants qu'on est passé à la vitesse supérieure la semaine passée avec cette ordonnance qui n'est pas un couvre-feu, ce n'est pas le choix qu'on a fait tous ensemble, tous les acteurs que j'ai cité ensemble parce qu'on a travaillé tous ensemble, mais bien une ordonnance d'interdiction de rassemblement pour justement essayer de ne pas punir tout le monde pour les méfaits d'une très petite minorité.

En août 2019, effectivement dans l'avenue Mahatma Gandhi, au bas des numéros 2, 4, 6, 8 et 10 commencent toute une série de comportements agressifs avec des incivilités très importantes, un trafic de stupéfiants qui va et vient tant sur l'espace public que dans les immeubles. Alors, Le Logement Molenbeekois commence un très gros travail de convocation et un travail avec les familles et pas mal de ce travail a déjà abouti avec toute une série de conciliations qui ont pu être faites. Ce travail continue aujourd'hui avec des rappels réguliers au règlement d'ordre intérieur d'une part et puis des choses qui vont jusqu'à l'expulsion d'autre part. Ça, c'est pour le volet Le Logement Molenbeekois.

Les services préventifs et le SAJ ainsi que les gardiens de la paix et la police travaillent aussi sur le site. En novembre, le climat s'est un tout petit peu apaisé. Même s'il continue d'y avoir des difficultés et dans le cadre d'une question d'actualité, je ne vais pas détailler d'avantage, même si j'ai toute une série d'autres choses que je pourrai vous dire, on a plusieurs réunions publiques qui s'organisent sur le site.

Et puis la situation évolue de nouveau un peu mieux. Les gardiens, le Logement, les concierges, les habitants remercient les services mobilisés en février où ça va mieux, c'est plus calme.

Alors vous dites qu'un certain nombre de jeunes qui sont là n'habitent pas là, ben malheureusement, c'est un site où la plupart des jeunes qui posent problèmes habitent et ce n'est pas évident pour les habitants puisque ces jeunes habitent et donc, on essaye de faire coexister et de travailler surtout du côté préventif avec ces jeunes, tout en étant aussi et je vais citer peut-être le nombre de PV, on a vraiment tout le temps les deux approches.

Pour finir, on voit le covid19 qui arrive et donc une série des acteurs de terrains et notamment les agents de Move qui travaillaient sur le terrain ne sont plus présents. Dans un premier temps pendant le confinement, ça va mieux et puis ça s'aggrave de nouveau. C'est à ce moment qu'on a un magistrat de référence qui est désigné.

Pour vous donner une idée, le nombre de PV entre le 1er septembre 2019 et le 26 juin 2020 est de 21 PV stup, 25 PV Covid, plus tous les règlements généraux de police, c'est 3 PV incendie, c'est 10 PV dégradations et c'est 6 PV menaces et harcèlements. C'est donc un site où on a vraiment des gros problèmes et donc lorsque dans la nuit du mercredi au jeudi passé, il y a en plus des faits graves qui sont des jets de pierres sur les véhicules et les hommes tant police que pompier, ben oui à ce moment-là, il y a une barrière qui est franchie et je signe immédiatement l'ordonnance que vous allez devoir approuver dans ce Conseil qui vise à ce qu'on puisse en plus empêcher des rassemblements de plus de trois personnes durant la soirée et la nuit dans cette zone.

Alors, par cette action, on souhaite à la fois protéger les habitants du quartier, leur permettre de vivre dans un climat apaisé, éviter des incidents plus graves que ce soit entre jeunes ou entre jeunes et habitants et ou professionnels, conserver une certaine maitrise sur les rassemblements et la circulation dans le quartier, éviter que les jeunes n'accentuent encore la pression négative quotidienne sur les habitants et les professionnels et éviter que les jeunes des bandes présents bénéficient d'un sentiment tant d'impunité que de surpuissance. Ce n'est pas une mesure agréable à mettre en œuvre, ni pour nous, ni pour les policiers. C'est une mesure qui vient à la suite, je l'ai répété, d'un très gros travail et pour cela je veux remercier tous les intervenants, en particulier Le Logement Molenbeekois, les policiers, nos équipes de prévention tant communale que Move, le SAJ et j'ai peut-être oublié des acteurs parce qu'on était toujours très nombreux autour de cette table, au chevet, au secours des concierges, des habitants des immeubles Gandhi.

J'espère très sincèrement que la situation va pouvoir s'améliorer sans qu'on doive prolonger cette ordonnance, mais si c'est nécessaire, je le ferai parce que ce n'est pas tolérable qu'une très petite minorité, comme c'est le cas, puisse prendre en otage tout un quartier comme ça l'est les dernières semaines.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci pour vos nombreuses réponses, mais juste en guise de conclusion, vous dire que je n'accepte pas que vous dites que je diffuse des informations qui sont erronées ! Je vous confirme que j'ai reçu des nombreux échanges d'emails qui vous ont été adressés par des habitants des différents quartiers auxquels vous n'avez jamais répondu.

Ce qui m'étonne, c'est que dans les mesures que vous avez évoquées, les habitants que je rencontre régulièrement ne sont pas au courant. Il y a donc un problème de communication de votre part ou sinon, le travail est fait dans des endroits autres que ceux où il faut intervenir avec force et en profondeur.

En tout cas, je pense qu'il est important que l'ensemble des Conseillers soient au courant des différentes mesures que vous avez évoquées. On les apprend aujourd'hui ici en séance et en rencontrant les habitants, je reconnais que la seule institution qui est vraiment impliquée, c'est Le Logement Molenbeekois et je salue son Président, parce qu'effectivement le travail qui est fait sur le terrain avec les habitants est prioritairement fait avec le Logement Molenbeekois. Mais en ce qui concerne les autres mesures, je peux vous affirmer que les habitants ne sont pas au courant. Ils seront contents d'apprendre aujourd'hui parce qu'il y en a de nombreux qui suivent votre Conseil communal, qu'il y a des mesures qui sont prises mais dont ils ne sont pas au courant.

Mme la Présidente :

Cher Conseillers, il faudrait être un tout petit peu sérieux sur le timing. Les questions d'actualité normalement, c'est cinq minutes par question.

Question d'actualité posée par Monsieur Majoros relative au record de contaminations au Covid 19 dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean.
Actualiteitsvraag van de heer Majoros over het record van de besmettingen in Covid 19 in de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Madame la Bourgmestre, les derniers rapports de Sciensano nous indiquent ce dimanche et ce lundi que Molenbeek atteint des records et malheureusement, il s'agit du record de contamination au Covid19. Ce lundi matin, le nombre de Molenbeekoises et de Molenbeekois nouvellement atteint, s'élève à 97 cas pour les 97.000 habitants de notre commune au cours des sept derniers jours de comptabilisation, soit une incidence de 100 pour 100.000 et cela ne fléchit malheureusement pas.

Madame la Bourgmestre, madame l'Echevine de la Santé, pourriez-vous nous indiquer quels sont les moyens concrets nouveaux et j'insiste sur le nouveau, mis en œuvres pour sensibiliser la population dans les quartiers, dans les groupes ou les rues les plus touchées ? Mettez-vous en place une véritable action de proximité pour envoyer des relais de sensibilisation vers des leaders d'opinion, des responsables d'associations, des doyens, des personnages charismatiques ? Est-ce que des médiatrices interculturelles, des gardiennes, des gardiens de la paix, des éducatrices, éducateurs de rues sont envoyés pour parler aux gens qui se rassemblent d'un peu trop près et oublient parfois les gestes barrières ? On sait que l'écrit a ses limites avec certainement un public fragilisé. Comment expliquez-vous que des artères entière comme la Chaussée de Gand, la rue de Ribaucourt, le Quai des Charbonnages et d'autres encore ne bénéficient toujours pas d'espaces de trottoirs suffisant pour respecter en tant que piéton ou client ou cliente des commerces, les distances de sécurité ? Que mettez-vous en place concrètement ?

Est-il enfin raisonnable de permettre par dérogation le rassemblement de centaines de supporters dans le stade communal Machtens en sachant que si on peut laisser un siège sur deux vide, on n'a pas encore trouvé de solution pour éviter des embouteillages à l'entrée, aux buvettes, aux toilettes lors de la mi-temps ou la troisième mi-temps, bref quel est votre stratégie pour éviter ce relâchement et ainsi sauver des vie ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question. J'ai un tout petit peu abordé la gestion du Covid tout à l'heure dans mon introduction, mais donc, il y a deux semaines, nous étions à une incidence de 92 pour 100.000 et maintenant nous sommes à 100 pour 100.000. C'est important de se projeter dans le temps. Ça signifie qu'il n'y a pas une aggravation massive de la situation aujourd'hui. Par contre, je l'ai dit comme dans les autres communes, il y a plutôt une régression, ça signifie qu'il y a des choses qu'on fait moins bien que les autres et c'est ce qu'il faut retenir.

On a été premiers deux jours, maintenant on est troisième, ça ce sont un petit peu des mauvaises anecdotes. Je peux vous dire que pour moi, le fait d'être premier pour la première fois ce week-end, ce n'est pas vraiment un étonnement. J'ai toujours trouvé qu'on a extrêmement bien travaillé en étant jamais premier jusqu'ici.

Depuis le 1er juillet, on a ouvert notre centre de dépistage communal. Au départ, il était ouvert en semaine de 13 heures à 16 heures et puis on l'a ouvert de 12 heures à 16 heures et depuis jeudi passé puisqu'on a constaté que l'épidémie enflait, on a triplé la capacité des tests et ça, c'est un partenariat que j'ai initié avec la COCOM d'une part, le fédéral d'autre part et l'hôpital Saint-Pierre comme quatrième partie. C'est un gros partenariat qui permet qu'on triple notre capacité de tests en intra communal et ça constitue un élargissement des horaires, puisque désormais, le centre est ouvert tous les jours de la semaine y compris les week-ends du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures et le week-end de 9 heures à 13 heures.

La semaine passée, vous l'avez peut-être noté, j'ai réalisé une vidéo pour expliquer justement pourquoi il ne fallait pas relâcher notre vigilance. Pourquoi effectivement les chiffres n'étaient pas toujours simple à comprendre, mais que c'était important de considérer que l'épidémie était toujours en cours et aussi rappeler les procédures pour les retours de vacances parce que moi, je pense qu'une grande partie de ce qui nous arrive aujourd'hui est lié aux retours de vacances. Du coup, la semaine passée, on a lancé une nouvelle campagne de communication beaucoup plus lourde sur les retours de vacances avec un affichage partout, grandes surfaces, petits commerces, bâtiments communaux et une camionnette, la camionnette qui était affectée à rappeler simplement les gestes barrières et où on en était dans l'épidémie a été modifiée pour parler principalement des retours de vacances et de la nécessité d'aller se faire dépister si on revenait de zone rouge, de prendre contact avec son médecin traitant si on revenait de zone orange.

Ce week-end, j'ai enfin pu avoir accès aux adresses des personnes qui avaient remplis les formulaires du fédéral pour dire qu'ils revenaient de vacances et on a fait une action originale dans la commune. Ça n'a pas été fait dans d'autres communes à ma connaissance. Je me suis adressée directement à ceux qui avaient rempli le formulaire pour leur rappeler que notre centre de dépistage était à leur service et nous avons mis sur pieds, grâce au service de l'action sociale de madame Houria Ouberri, une ligne spéciale pour parler de tout ce qui concerne le Coronavirus avec les citoyens et diffuser cette information aux citoyens.

Vous me demandez quoi pour le RWDM, effectivement, j'ai eu des discussions la semaine passée avec le RWDM. Je suis toujours en attente d'un protocole définitif avec un accord aussi de nos policiers, mais je ne pense pas qu'il soit complètement fou d'imaginer qu'alors que les 400 personnes sont autorisées dans l'espace public, dans notre stade qui peut accepter 12.000 personnes, nous ne pourrions pas voir 400 personnes rentrer par trois entrées, avec un protocole tout à fait spécifique et vous avez raison de le rappeler pour les entrées, les sorties et l'entracte et donc c'est ce qui se joue actuellement avec le RWDM. Nous avons discuté de différents schémas et j'ai un accord de principe pour qu'ils puissent augmenter leur capacité d'accueil au-delà des 400, mais il nous faut encore passer des étapes. Il nous fait passer une étape d'accord du Ministre, il nous faut passer un avis d'un virologue et

il me faut mettre au point, y compris avec nos policiers, tout ce qui concerne les entrées, les sorties et l'entracte pour les matchs de foot.

Il y a également deux autres choses qu'on a eu l'occasion de faire évidemment et qu'on continuera de faire, mais qui sont moins spécifiques à mon avis, c'est-à-dire qu'on est sans cesse en dialogue avec la COCOM, avec la cellule de crise pour identifier les grappes de cas et savoir exactement ce qu'on pourrait mettre en œuvre qui serait utile parce que pour moi, il n'est pas question de faire une mesure générale, nouvelle dans notre commune sans être sûr qu'elle serait utile. Donc, il y a un dialogue sans cesse tous les jours entre la COCOM et nous, pour identifier là où il y a effectivement des choses qui se passent et durant l'été, ce dialogue a déjà identifié une grappe très clairement et de manière préventive, d'avoir un courrier aux personnes qui pourraient côtoyer cette grappe et être contaminés. On a fait des actions aussi qui sont des actions préventives ciblées et je pense que ce sont les meilleures et c'est certain qu'on va devoir encore apprendre comment faire ça et aussi pouvoir optimiser le partage des informations parce que dans cette affaire d'épidémie, c'est certain que c'est compliqué d'à la fois respecter le RGPD et transmettre les informations de manière judicieuse entre les trois niveaux de pouvoirs qui sont occupés autour de ces données, qui sont en fait en dernier ressort seulement malheureusement la commune et donc, j'ai fait aussi des suggestions par rapport à la manière dont on nous informe des cas, pour que ce soit le plus efficace possible dans le rendu épidémiologique. J'ai fait ces suggestions à la COCOM qui les a entendues, mais qui doit retourner maintenant vers Sciensano pour pouvoir retravailler les données autrement.

Vous voyez que tout ça n'avance pas forcément extrêmement vite, mais je pense qu'on est loin d'être inactif et j'espère de tout cœur que notre approche sur le retour des vacances va pouvoir porter ses fruits dans les jours qui viennent.

Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci madame la Bourgmestre pour vos réponses. Je suis ravi de voir que c'est un sujet qui continue de vous préoccuper, je n'en doutais pas, mais par contre, c'est vrai que j'ai l'impression que dans ce que vous avez décrit et qui parait intéressant, on reste quand même dans une approche très up down, une camionnette qui diffuse à tout va dans les rues plutôt qu'un travail de proximité avec des personnes relais par exemple. En tout cas, sur cette partie-là, vous n'en avez rien dit dans votre longue description. Je ne suis pas sûr qu'une approche qui vise trop large, fonctionne.

Vous avez évoqué d'autres éléments, mais qui passent par l'écrit. Vous savez que dans notre commune, ça reste compliqué. Vous avez parlé de courrier. J'aimerais bien savoir vers qui, pas les noms, mais vers quel type de groupe ou de quartier ils ont été adressés. Vous pourrez répondre à ça par écrit bien sûr. Et alors par ailleurs sur les questions plus structurelles comment circuler sur l'espace public en tant que piétons ou finalement clients de commerces alors que les trottoirs sont trop petits et ne permettent pas la distance physique, ben là, je n'ai pas reçu de réponses non plus, mais je n'ai pas de doute que vous y travaillerez puisque vous souhaitez bien sûr que Molenbeek ne soit pas dans les communes où il y a le plus de cas et en dehors du symbole que le moindre, le plus petit nombre de personnes soit contaminés évidemment. Je vous remercie.

1. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant la tenue à huis clos des séances du conseil communal jusqu'à nouvel ordre. Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening van de Burgemeester betreffende het houden van besloten zittingen van de gemeenteraad tot nader order.

Mme la Présidente :

Alors je vous propose qu'on aille vers les premiers points de l'ordre du jour.

Vous avez vu que j'ai souhaité qu'on continue à tenir nos séances à huis clos. Je pense que c'est toujours plus sage, vu leur durée. Je vous demande de confirmer ceci. Est-ce que je peux emporter l'unanimité ?

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

On avait déjà fait part de cette observation il y a six mois, mais c'est bien sûr une bonne chose que le Conseil communal puisse être retransmis à distance. On a pu voir qu'internet ne fonctionnait pas toujours. On a passé 1h15 avant que le Conseil puisse commencer. De nombreuses communes qui sont comparables à la nôtre sont en train de permettre à un public réduit d'assister au Conseil communal. C'est le cas de communes comme Watermael-Boitsfort, Evere, Saint-Gilles et d'autres encore. On ne parle pas ici de centaines de personnes. Même si on pourrait en avoir plus de 400 au stade Machtens, on pourrait quand même imaginer qu'ici, on puisse par exemple en avoir une petite dizaine dont des journalistes qui pourraient faire leur travail d'information au public au lieu de prendre exactement la même ordonnance qu'il y a six mois sans avoir cherché de lieu qui permettrait d'accueillir correctement un minimum de public. Peut-être qu'ici aussi au centre Communautaire Maritime se soit possible, ça nous parait un peu décevant par rapport à l'enjeu d'inclusion démocratique, je dirais du public molenbeekois.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais appuyer l'intervention de mon collègue. Avec le PTB, on votera contre cette ordonnance de police. Au moment où les premiers concerts peuvent se faire à 200 voire à 400 en plein air, 200 personnes à l'intérieur quand les activités culturelles et sportives reprennent, il est temps de faire reprendre aussi les activités démocratiques. On ne parle évidemment pas d'entasser 400 personnes ici dans la salle, mais donner la possibilité à la population d'assister en life, je pense que c'est faisable, un nombre limité que la commune trouve juste et possible au niveau des termes sanitaires, à pouvoir respecter et surtout le huis clos empêche que les interpellations citoyenne se fassent. On a eu une question d'actualité sur le quartier Sippelberg, mais j'ai été contacté par des habitants de ce quartier qui auraient bien aimé pouvoir expliquer et présenter la situation et leurs demandes ici sur place au Conseil communal. Maintenant, on s'est retrouvé dans un petit jeu, on fait beaucoup en fait, on ne fait pas assez et vous mentez et vous désinformez les gens, mais ça, c'est le but que les citoyens puissent eux-mêmes venir expliquer la situation et être pris au sérieux et donc, on votera contre ce renouvellement du huis clos. On pense que c'est possible, comme dans les salles culturelles, comme dans le cinéma, comme dans le foot, d'organiser peut-être qu'ici il y a de la place pour une vingtaine de personnes écartées par un 1,50 mètres, portant un masque s'il le faut, mettant des gestes barrières, respectant tout ce qu'il faut et ça c'est notre avis.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Bien évidemment, je vais rejoindre mes deux collègues qui se sont exprimés avant moi sur la pertinence de la continuité de cette décision d'imposer un huis clos, un huis clos que je vois ici en cette période, alors qu'on a eu le temps d'organiser comme un délit de démocratie et je fais le lien avec ma question d'actualité. Vous avez reçu il y a quelques jours encore une interpellations citoyenne des habitants du quartier Machtens, du quartier Beekkant qui souhaitaient venir justement exprimer les grandes difficultés qu'ils ont avec la commune qui les a abandonnés et donc prendre des mesures comme ça, elles ont pour objectif je crois que non seulement c'est pour ça que je dis avec beaucoup d'ironie le Covid 19 a bon dos, ben oui il a bon dos ici, parce que ça empêche toute expression de la part des citoyens et ça vous arrange parce que les premières victimes de votre politique, je dis qui laisse à désirer ce sont les citoyens et donc prendre cette mesure-là, et vous comprendrez que nous allons voter contre, ça empêche les citoyens de venir ici au sein de ce Conseil devant tous les conseillers d'exprimer les difficultés qu'ils rencontrent dans leur quartier et donc moi, je voterai contre et j'inviterai tous mes collègues à faire de même. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Moi, je voudrais aller à l'encontre des commentaires que viennent de faire mes collègues parce qu'à partir du moment où on va accepter du public, il va falloir se poser la question de savoir qui on va accepter et donc pour moi, ça pose un gros problème parce que le tri ne va pas être évident et si on veut faire du tirage au sort, je crois que la situation qu'on utilise aujourd'hui est la meilleure. Merci.

Mme la Présidente :

Je partage votre préoccupation parce que je pense que c'est la grosse question, c'est qui est ce qu'on admet, qui est ce qu'on n'admet pas et quand vous nous comparez à Watermael-Boitsfort, ben on n'a pas du tout le même nombre d'habitants que Watermael-Boitsfort et c'est vraiment plus compliqué de trier.

Quand vous me suggérez de changer de lieu, je vais vous répondre que parce que justement les activités reprennent dans les autres lieux, c'est extrêmement compliqué de lieu.

Je vais l'envisager pour le prochain conseil, si les chiffres se calment, mais si les chiffres ne sont pas bons, je pense aussi qu'un certain nombre de nos conseillers sont rassurés et viennent au Conseil parce que les conditions qui sont mises en place ici sont rassurantes et leur permettent de venir et je pense que ça, ce n'est pas nécessaire de changer.

Je n'ai pas envie de perdre des conseillers au motif qu'il faudrait absolument qu'on ait des gens triés, je le répète, on ne sait pas quelle logique parce qu'on n'est pas un commerce, ce n'est pas le premier arrivé, le premier servi, il n'y a pas de logique là derrière, comment est-ce qu'on pourrait choisir ceux qui sont là ? Pour toutes ces raisons, je ne me suis pas dépêchée de changer mon fusil d'épaule.

Aujourd'hui, nos chiffres ne sont pas parfaits. Je ne suis pas pressée et je vous le dit dans les autres salles, les autres activités recommencent et c'est un bien, c'est très très bien, tant mieux, mais donc ça rend assez compliqué de déménager notre Conseil dans un autre lieu.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Il y a des tas de critères possibles. On pourrait les envisager. D'autres l'ont fait. Pas seulement Watermael-Boitsfort, c'est une petite commune, mais des communes importantes comme Saint-Gilles ou Evere l'ont fait. Mais bon, vous nous dites que vous envisagez les choses pour le prochain Conseil, c'est une bonne chose et j'imagine que vous allez le modifier alors votre ordonnance.

Mme la Présidente :

Je reste attentive à l'évolution de la situation sanitaire et je reste préoccupée par la santé de nos conseillers.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne pense pas que le but est, aujourd'hui, de vous présenter toutes les possibilités qui vous permettent effectivement de choisir qu'il y a une limite, un quota d'une vingtaine ou une trentaine de personnes ici. Je trouve que c'est surtout un manque de volonté, mais je trouve que le plus important, c'est qu'il ne faut pas sélectionner les citoyens qui introduisent une interpellation citoyenne. Ces citoyens font une démarche explicite consciente, ils ne le font pas pour jouer. C'est parce qu'ils ont quelque chose d'important à raconter et ils ont des réponses à avoir. Alors, si le huis clos interdit même cette base de démocratie citoyenne, le peu de démocratie participative qui existe au niveau communal alors là, je trouve que c'est le bazooka. Là, il y a zéro raison pourquoi on ne peut pas accepter ne fusse qu'un ou deux représentants et que ce soit expliqué. C'est logique, c'est même dans le règlement qu'il y a une ou deux personnes qui parlent. Ces personnes, on pourrait les accueillir quand même. Je trouve que ça ne va pas et vous ne vous mettez pas en question quand il y a des conseillers qui vous font des remarques, des critiques et des choses qui ne sont pas complètement totalement impossible, c'est-à-dire d'accueillir deux représentants d'un comité qui veulent venir expliquer la situation. Je ne comprends pas et là vous n'avez pas répondu du tout.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Vous entretenez, madame la Présidente, une confusion volontaire entre la présence du public et ce que vient de dire mon collègue. Je pense que l'on peut comprendre qu'on limite le nombre de personnes considérées comme du public, mais néanmoins le fonctionnement, la vitalité démocratique de notre commune, nous impose d'écouter les habitants et lorsqu'ils nous interpellent via les interpellations citoyennes, de les entendre. Là, on peut évidemment limiter le nombre de représentants, si vous estimez qu'il y a un risque de contamination ou que sais-je, et donc moi je plaide pour que lors des prochains conseils communaux nous puissions entendre les citoyens qui le souhaitent en limitant leur nombre ici au sein de ce Conseil communal. Merci.

Mme la Présidente :

Je voulais remercier l'équipe technique qui nous permet de retransmettre en direct avec une très bonne qualité, merci beaucoup à vous tous. Je rappelle quand même qu'on est déjà cinquante dans la salle juste avec les Conseillers, l'équipe technique et la surveillance policière qui nous est octroyée. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
40 votants : 27 votes positifs, 11 votes négatifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 27 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

2. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant la tenue à huis clos des séances du conseil de police jusqu'à nouvel ordre.
Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening van de Burgemeester betreffende het houden van besloten zittingen van de politieraad tot nader order.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
40 votants : 27 votes positifs, 11 votes négatifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 27 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

Hicham Chakir entre en séance / treedt in zitting.

3. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant le périmètre du Stade Edmond Machtens en matière de sécurité lors des matchs de football saison 2020 - 2021.
Juridische zaken - Bevestiging politieverordening van de burgemeester betreffende de perimeter van het Edmond Machtensstadion met betrekking tot de veiligheid tijdens voetbalwedstrijden van het voetbalseizoen 2020 - 2021.

Mme la Présidente :

Je vais expliquer en deux mots. Notre club de football, le RWDM, qui monte en division 1B, c'est-à-dire qu'ils montent, avec des supporters à risques qui sont interdits de stade et on essaie d'éviter que ces interdits de stade ne fassent du grabuge à l'extérieur du stade par exemple dans l'un ou l'autre café tout proche du stade et donc, on définit un périmètre dans lequel ces supporters interdits de stade sont également interdits de 5 heures avant le match jusqu'à cinq heures après le match et vous avez le plan du périmètre d'interdiction, je pense, dans vos documents.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

4. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant l'interdiction à l'ensemble des établissements horeca et lieux accessibles au public de placer des écrans visibles sur la voie publique diffusant le match de football entre le RWDM et le Club Brugge NXT (U23).
Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening van de Burgemeester betreffende het verbod aan het geheel van de horeca-etablissementen en plaatsen toegankelijk voor publiek om schermen te plaatsen die zichtbaar zijn vanaf de openbare weg die de voetbalwedstrijd tussen RWDM en Club Brugge NXT (U23) uitzenden.

Mme la Présidente :

C'est la continuation de ce que je vous ai expliqué, mais c'est pour le match RWDM/Club de Bruges. C'est déjà passé, et c'est une confirmation.

Je donne la parole à monsieur Taelemans.

M. Taelemans :

Dans le libellé de l'article 1 pour les écrans, quand on lit bien, je ne suis pas juriste, je pense qu'il y a une petite erreur ou bien on devra la changer. Il y a marqué « visible sur la voie publique diffusant le match de football ». C'est pour le match qui est passé, mais ça peut arriver pour les autres matchs. Si on lit bien l'article, il est dit « de la voie publique ». Si un bistrot ferme ses tentures et qu'on ne voit pas l'écran de la voie public, l'HORECA ou le libraire qui devrait diffuser le match et que celui-ci ne se verrait pas de la voie publique, il pourrait diffuser ?

Mme la Présidente :

Bien sûr. C'est tout à fait ça. Ce qu'on voulait éviter, c'était des rassemblements de masse sur la voie publique.

M. Taelemans :

Donc dans l'établissement, si ce n'est pas visible, c'est ok ?

Mme la Présidente :

Oui, avec contrôle de police, les policiers ont contrôlé ce jour-là ce qui se passait dans les établissements autour du Stade.

M. Taelemans :

Certains établissements m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas diffuser parce que la police a dit que… mais si on lit bien ici dans l'article, c'est de la voie publique.

Mme la Présidente :

C'était la voie publique qui était concernée.

M. Taelemans :

Donc si la police avait dû verbaliser, ça aurait été …

Mme la Présidente :

Est-ce que la police a verbalisé ?

M. Taelemans :

Non, je ne pense pas.

Mme la Présidente :

Donc la police ne s'est pas trompée.

M. Taelemans :

Non, mais je veux dire les établissements n'ont pas diffusés.

Mme la Présidente :

Ben c'est qu'ils ont mal lu l'ordonnance. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Ça, c'est l'ordonnance telle qu'elle a été prise.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

5. Prévention - Service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives - Convention 2019.
Preventie - Omkadering alternatieve straf - Dienst gerechtelijke maatregelen - Overeenkomst 2019.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles-Goris :

Pourquoi convention 2019, alors que nous sommes déjà en 2020 ?

Mme la Présidente :

C'est la régularisation pour 2019. C'est assez régulier avec ce type de prestations que ce soit avec le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Justice, si vous regardez nos ordres du jour, c'est très souvent comme ça.

Mme Gilles Goris :

Oui, mais est-ce qu'il y en a une prévue pour 2020 ?

Mme la Présidente :

Oui, c'est chaque année pareil et c'est chaque année comme vous diriez, en retard, c'est le timing avec eux. C'est toujours comme ça.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

On ne peut que se réjouir de ce que notre commune fait, surtout avec les problèmes de Covid. Je crois qu'il faut vraiment insister sur ce qui se passe dans nos prisons et le bien que nous faisons à des gens qui peuvent ainsi faire du travail dans un contexte pareil.

J'aurai voulu vous demander combien de personnes on peut aider ou encadrer ?

Mme la Présidente :

Je vais me tourner vers Gloria Garcia qui a la Tutelle sur Move.

Je donne d'abord la parole à monsieur Daif parce qu'il a aussi une question.

M. Daif :

C'était la même question pourquoi cette convention est tardive et surtout de savoir si il y a déjà des personnes engagées dans notre commune pour cette alternative et si oui, dans quel service ?

Mme la Présidente :

C'est localisé à Move. Ce sont deux travailleurs, un A et un B et je vais laisser Gloria Garcia pour les chiffres.

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

Je peux vous les envoyer par écrit parce que je ne les ai pas et je ne vais pas les inventer. Est-ce que ça vous convient ? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting.
Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.

6. Secrétariat communal - Confirmation des décisions prises sur base des arrêtés de pouvoirs spéciaux du 06/04/2020 et du 28/05/2020 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n° 2020/003 et 2020/027.
Gemeentelijk secretariaat - Bevestiging van de beslissingen genomen op de bijzondere machtenbesluiten van 06/04/2020 en van 28/05/2020 van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest nr. 2020/003 en 2020/027.

Mme la Présidente :

C'est en particulier l'achat de masques en tissu qui est ici dans ce point.

Je donne la parole à madame Hind Addi.

Mme Addi :

J'ai remarqué plusieurs petits détails qui m'ont interpellé dans ce texte. D'abord, je vois que l'entreprise à laquelle on a confié cette commande, c'est une entreprise qui a été inscrite à la banque carrefour que depuis février 2020 et je m'étonne qu'on ait choisi cette entreprise avec quelle garantie finalement la commune a décidé de faire confiance à cette entreprise en sachant qu'une autre entreprise qui était l'association Think Pink qui a fait plusieurs dons de masques ou ventes de masques à d'autres communes et donc pourquoi est-ce qu'on n'a pas choisi celle-là et quelle garantie on avait pour choisir cette entreprise qui est assez jeune et qui n'a pas de site internet, il n'y a pas de site de commande. Ça c'était ma première interrogation.

Ma deuxième interrogation, c'est le prix de cette commande. Je ne comprends pas pourquoi on a divisé en petits lots cette commande ce qui fait que évidemment plus la taille du lot est petite, plus le prix unitaire du masque augmente et donc pour les petits lots, le prix unitaire du masque est de 3 euros et pour les lots plus grands, le prix unitaire du masque est de 2,30 euros et donc si on avait juste assemblé la commande en une seule commande, on aurait pu payer les masques avec une différence de 19.000 euros. C'est une économie que la commune pourrait s'offrir et donc je ne comprends pas pourquoi on a divisé cette commande en lots parce que c'est juste une division qui concerne l'organisation de la commune puisque c'était juste à savoir à qui on allait distribuer ces masques.

Enfin, dernière interrogation, je me suis demandé combien on avait obtenu de masques au total puisqu'on a obtenu 65.000 masques et donc combien est-ce que le fédéral nous a donné comme masques ? Combien est-ce que la Région nous a donné comme masques et puis combien de masques cousus par nos bénévoles avaient été obtenus au total et donc dans ce pool de masques, combien ont été réellement distribués à la population et combien est-ce qu'il en reste ? S'il en reste, est-ce qu'on ne s'en servirait pas, comme le disait Monsieur Majoros, pour faire de la prévention dans les rues, le bon usage de masques et de faire en sorte d'inciter la population de porter le masque de manière correcte ? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je suis content que ma collègue est intervenue sur ce point parce que je ne vous cache pas que j'étais en train de préparer un dossier pour interpeller la Tutelle pour demander des explications par rapport à ce marché parce que les questions qu'a posée ma collègue, je les ai déjà posées il y a belle lurette. Vous vous rappelez qu'on a eu des échanges forts sympathiques par mail où j'ai essayé de voir un peu plus clair par rapport à ce marché qui a

été décidé par le collège en mai ou en juin dernier, et que les entreprises qui ont été contactées et celle qui a été désignée, à mes yeux, posait quelques problèmes. Les problèmes ont été évoqués par ma collègue donc la personne qui a été désignée, c'est une personne qui a un statut d'indépendante, qui a créé son activité en février 2020, vous avez et vous le dite dans le collège, élaboré une fiche technique dans votre cabinet. Cette fiche technique reprend certains critères qui devaient être imposés aux candidats potentiels. Parmi ces candidats, on a une asbl néerlandophone, une société qui n'a pas de numéro de TVA et puis on a cette indépendante qui a créé récemment son activité et qui normalement dans la tradition, dans les règles, il aurait voulu qu'elle ait une certaine expérience, une certaine expertise dans ce domaine-là, ce qui n'est pas le cas. Vous avez décidé de passer par un marché négocié. Je vois ici une forme de saucissonnage. Trois marchés de 15.000 masques et enfin un dernier de 35.000 masques pour un montant TVA comprise de plus de 190.000 euros, et dans la fiche technique, pour la petite anecdote, il est indiqué que ces masques sont fabriqués en Belgique je suppose que les personnes qui ont reçu ces masques ont pu constater qu'ils étaient fabriqués en Tunisie. Je rappelle que la qualité laissait à désirer. D'ailleurs, j'ai longuement ironisé là-dessus, mais ça me fait moins rire quand je vois qu'aucun Molenbeekois ou quasi aucun ne les porte dans notre commune.

Je voudrais savoir un peu dans quelles circonstances vous avez décidé d'attribuer ce marché à cette personne qui a une activité indépendante, d'autant plus que j'ai cherché le cahier des charges et je ne l'ai pas trouvé. Alors, il aurait fallu qu'il y ait un cahier de charges bien défini pour pouvoir mettre un cadre clair au candidat potentiel qui était censé fournir la commune.

Je comprends la situation d'urgence. Vous étiez dans une période où il y avait une panique générale. Ça n'a fonctionné ni au fédéral, ni à la Région, encore moins dans les communes, mais néanmoins, quel que soit les circonstances, nous sommes tenus de respecter la loi et plus particulièrement la loi sur les marchés publics et ici, j'estime sur base de l'analyse que j'ai pu faire avec plusieurs de mes collègues, que les règles n'ont pas été respectées. D'ailleurs je vais interpeller la Tutelle pour qu'ils nous donnent leur avis sur ce marché-là. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Il faut se replacer à l'époque et effectivement, vous l'avez dit et je vous en remercie, il y a quand même eu une sérieuse faille sur le dossier des masques du début à la fin au niveau du fédéral et puis des chipotages au niveau régional aussi mais surtout, et on commence à s'en rendre compte de plus en plus, c'est assez malheureux, il est fort probable que nos amis chinois aient eu certaines informations et fait main basse sur un certain nombre de stock avant que nous européens, nous ne puissions comprendre la gravité de l'épidémie.

Autrement dit, au moment où nous avons dû prendre cette décision sur comment nous allions nous fournir en masques pour palier à la non arrivée des masques du fédéral, promis depuis plusieurs semaines, et des masques régionaux depuis un peu moins longtemps, quand cette question se pose, on est dans un état de la plus grande pénurie de masques en tissu sur le territoire belge et donc, ce qui se passe, c'est que, et je veux les remercier ici, Madame Theysbaert du service de l'Economat se coupe en quatre pendant des jours pour nous trouver des masques. Comment est-ce qu'ils font ? Il y a une fiche technique qui est réalisée et il y a un appel qui est fait. C'est-à-dire que madame Theysbaert du service Economat appelle partout et elle cherche des offres de masques qui sont crédibles et elle finit par trouver plusieurs offres qui sont crédibles. Parmi ces offres crédibles, il y a une offre de Think Pink, dont madame Addi a parlé, mais c'est une offre qui est extrêmement chère et qui est retardée dans le temps pour la livraison et donc, on ne choisit pas cette offre-là et la technique des lots permet de choisir effectivement des lots différents qui vont être fabriqués ailleurs et qui vont arriver avec des délais différents. C'est pour ça que cette technique-là est choisie et au final

on arrive à être livré les premiers. On arrive à être livré avant le Fédéral et on arrive à être livré avant la Région et donc moi je remercie infiniment madame Theysbaert de tous les efforts qu'elle fait, puisqu'effectivement nous, simple commune avec une demande qui n'était pas une petite demande puisqu'on demande des dizaines de milliers de masques, on arrive à se fournir dans des délais qui sont plus rapides que ceux du Fédéral et que ceux du Régional et on arrive à fournir nos habitants les plus fragiles puisqu'il y a aussi une nécessité puisqu'on est dans une forme de la gestion de la pénurie, il y a une nécessité de savoir ce qu'on va faire du premier lot qu'on va recevoir puis du deuxième lot, on arrive à les gérer en étant dans une approche qui est un approche d'une part du risque puisqu'on fournit d'abord les personnes âgées, 11.000 je crois de mémoire et puis on fournit les usagers du CPAS, 13.500 de mémoire avec nos premiers lots et on arrive les premiers. On arrive avant le fédéral, on arrive avant le régional et on arrive avec des masques qui sont de qualité équivalente, ne vous en déplaise, qui ont reçu les normes équivalentes à ceux qu'on reçoit ailleurs.

Voilà l'histoire des maques à Molenbeek. Sincèrement, si on veut analyser la situation en Europe de la gestion du dossier des masques, en France, je pense qu'ils ont décidé de faire une commission parlementaire, en Belgique ils ne l'ont pas décidé parce que tous les niveaux de pouvoirs étaient impliqués, mais ça a été un fiasco partout en Europe et je vous ai dit, le petit élément qu'on commence à apercevoir maintenant du coin de l'œil, c'est qu'au fond, il n'y avait plus de masques parce que ces masques avaient été achetés ailleurs par d'autres.

Je suis assez humble dans ce dossier. Je pense qu'on l'a géré le mieux possible. Ça signifie qu'on a payé des masques plus chers que ce qu'on les paie aujourd'hui, mais c'est incomparable. On était dans la situation de pénurie. On n'est plus aujourd'hui dans la situation de pénurie. Le capitalisme a repris ses droits les plus stricts avec une vigueur très grande et donc oui, maintenant les masques coutent un peu moins chers, oui c'est vrai et oui maintenant l'offre Think Pink aurait été plus sympathique, mais à l'époque ce n'est pas du tout ça qui était possible tout simplement. Je pense qu'on y va tranquille. Si vous allez en recours ben je pense que la Tutelle aura la sagesse de voir ce que nous avons fait avec un œil rationnel.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci pour vos réponses. Ce qui est assez extraordinaire, c'est que votre capacité à essayer comme ça de noyer le poisson dans l'eau, même si effectivement, la situation était exceptionnelle, c'était une situation de crise, d'ailleurs votre réaction après mes différentes questions parlent d'elle-même, vous avez essayé de refiler la patate chaude à votre collègue du Collège en disant presque, ce n'est pas moi c'est lui. Bon, on a l'habitude de se manque de …

Mme. la Présidente :

Vous savez, on est une équipe, nous hein !

M. El Khannouss:

Oui vous êtes une équipe, mais justement, quand je lis dans le collège que le cahier, que l'appel d'offre a été rédigé dans votre Cabinet, que la fiche technique a été rédigée dans votre Cabinet, ayez au moins le courage d'assumer vos responsabilités et de me répondre !

Mme. la Présidente :

Je vous ai répondu.

M. El Khannouss :

Alors, madame la Bourgmestre, par rapport à vos réponses, vous essayez de noyer le poisson dans l'eau en essayant de mettre en évidence le fiasco général. Moi, j'aime bien m'occuper du niveau de pouvoir où je suis en responsabilité. Je suis ici dans l'opposition chargé de vérifier que vous travaillez bien et en l'occurrence que vous ne le faites pas.

Vous avez commandé des masques en bafouant les règles du marché public, vous avez bafoué, moi je vous le dit, vous n'avez pas respecté les règles. J'attends de la part de la Tutelle qu'ils puissent se prononcer clairement là-dessus. Ce qui est très grave, c'est que vous avez fourni des masques que personne ne porte, des masques qui, je parle bien des masques très particuliers, des 65.000 masques qui font partie des trois lots, du saucissonnage que vous avez organisé, je parle de ces masques-là, qui devaient être fabriqués d'ailleurs, je prends la fiche technique, ce n'est pas moi qui le dit, je peux vous la sortir maintenant et la lire. Ce sont des masques qui sont censés être fabriqués en Belgique et je peux vous montrer ici, j'ai une photo d'un des masques, ils ont été fabriqués en Tunisie et la qualité n'y est pas. Vous avez indiqué qu'on pouvait y mettre un filtre, ceux-ci ne prévoient aucune ouverture pour mettre un filtre et d'ailleurs, les conséquences, c'est que la plupart des Molenbeekois qui les ont reçus, les ont mis tout simplement à la poubelle et donc, en matière de sécurité, je pense que c'est un coup d'épée dans l'eau. Nous avons jeté l'argent public par les fenêtres, comme d'habitude, et je pense qu'il va falloir nous donner des explications un peu plus précises que ce que vous venez de faire à l'instant. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Addi.

Mme Addi :

Je n'ai pas eu de réponse ou bien j'ai mal compris si on avait bien reçu cette commande de 65.000 masques et au total, combien est-ce qu'on en a reçu des différentes commandes de la région, du fédéral enfin de tout ce qu'on a reçu combien est ce qu'on en a reçu ? Combien est ce qu'on en a distribué ? Combien est ce qu'il en reste ?

Mme la Présidente :

Je vais vous répondre par question écrite car ces chiffres-là, je ne les ai plus en mémoire.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
38 votants : 25 votes positifs, 13 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 25 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

Tania Dekens entre en séance / treedt in zitting.
Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.
Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.

7. Mobilité - Renouvellement du contrat de mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.
Mobiliteit - Hernieuwing van het mobiliteitscontract tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. l'échevin Achaoui :

Cela concerne le renouvellement du contrat de mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune. C'est un subside régional qui existe depuis 2002 et qui est systématiquement réactualiser chaque année avec la Région.

L'objet, on l'a déjà abordé. Il s'agit de la sécurisation de la circulation piétonne et le but est de fluidifier la circulation automobile durant les heures de pointes à certains carrefours sur voie régionale uniquement. Donc, puisqu'il s'agit bien évidemment des interventions de la police sur ces voiries-là, elles sont subsidiées comme je vous l'ai dit par la Région et la commune, le service Mobilité porte le projet de subside, reçoit de la Région et reverse systématiquement in fine à la Police.

Les lieux d'interventions varient en fonction des nécessités du terrain, chantier, événement, proximité, écoles etc. et sont revus chaque année avec le pouvoir subsidiant et autres acteurs conventionnés comme la STIB, De Lijn, Police et Commune.

Les montants varient en fonction de la nature des prestations et des zones à vérifier et à mettre en place.

Voilà brièvement par rapport à ce point qui revient systématiquement et je pense que c'est très important. Puisque la Police est systématiquement sollicitée, il est important que sur les voiries régionales, ces prestations sont importantes et donc, on reçoit un subside pour que cela puisse se dérouler sans problèmes.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai une question monsieur l'échevin, mais je ne suis pas tout à fait certain que je peux poser cette question dans le cadre de ce point, mais sans vouloir faire de polémique, il y a de plus en plus dans les régions, enfin dans notre commune, il y a des voiries régionales, vous l'avez évoqué, et il y a dans notre commune de plus en plus de pistes cyclables. C'est une bonne chose. Je suis moi-même un pratiquant régulier fervent du vélo et je constate même si nul n'est censé ignorer la loi, je pense que la commune peut de temps en temps rappeler quelques éléments, quelques principes et je constate très souvent que beaucoup de citoyens se mettent en double file parfois parce qu'il faut décharger, parce qu'il faut déposer une personne âgée, quelqu'un de malade, ça peut arriver, même pendant quelques minutes sur la piste cyclable et en sachant que très souvent les gens pensent qu'ils sont moins en infraction si ils se mettent complètement à droite sur la piste cyclable qu'en plein milieu de la voirie et bloquer des véhicules alors qu'en réalité, c'est l'inverse. Tout policier qui connait le code de la route vous dira : si vous avez une nécessité à vous mettre en double file pour décharger quelque chose de lourd ou pour déposer une personne qui a besoin d'être déposée à cet endroit-là, il vaut mieux s'arrêter en double file quelques minutes pour faire ce que vous avez à faire plutôt que vous déporter sur la piste cyclable.

J'ai l'impression qu'il ne serait pas inutile à un moment donné de rappeler ces éléments aux citoyens, à la population puisque je pense qu'il y a des confusions même si évidemment nul n'est censé ignorer la loi et le code de la route, qui peut prétendre ici connaître parfaitement le code de la route et je pense que, pourquoi je donne cet exemple-là, d'abord parce que je suis un pratiquant du vélo, je suis aussi un grand observateur et je vois qu'il y a très souvent des difficultés et des problèmes entre les automobilistes qui s'arrêtent à raison, et des cyclistes qui veulent pouvoir être tranquilles sur leur piste cyclable pendant leur trajet. Je pense qu'il ne serait pas inutile de rappeler ces éléments-là, mais je ne sais pas si je pouvais poser la question dans ce cadre-ci, mais voilà je la pose quand même.

M. Achaoui, Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je voudrais rebondir sur ce que monsieur Ikazban dit et quand même le calmer un petit peu parce que c'est vrai que les véhicules doivent se stationner sur la voirie véhicule pour pouvoir s'arrêter en double file néanmoins je rappelle que les cyclistes, eux, ont aussi une obligation de faire attention aux personnes qui traversent leur bande cycliste. Quand il parle de personnes âgées ou de personnes à mobilité réduite, etc. qui sortent d'une voiture qu'ils doivent rejoindre le trottoir j'ai déjà vu pas mal de cyclistes qui ne font pas attention et qui passent et qui estiment que se sont eux qui ont priorité et qui invectivent les personnes qui se déplacent alors que se sont souvent des personnes qui se déplacent lentement. Donc attention à la communication que l'on donne et d'encore favoriser les priorités. Merci.

Monsieur Achaoui prend la présidence de la séance.
Mijnheer Achaoui neemt het voorzitterschap van de zitting.

M. le Président, A. Achaoui :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je tiens à rassurer mon collègue Michel Eylenbosch, je suis très calme. Je sais qu'on n'a pas le même point de vue sur la circulation, les cyclistes et ainsi de suite, mais à aucun moment je n'ai évoqué un comportement quelconque de la part des cyclistes. J'explique simplement qu'il y a je pense beaucoup de citoyens automobilistes qui ne connaissent pas très bien cet aspect-là du code de la route et je pense que pour la courtoisie et pour le bon vivre ensemble et pour le bon partage de la voie publique, il y a lieu de rappeler ces éléments-là et pour moi, il est évident, un cycliste comme n'importe quel autre usagé de la route doit aussi respecter non seulement le code de la route, mais également la bienséance, la courtoisie si il n'est pas simple piéton, l'usager faible, c'est le piéton. Je le rassure, c'est lui que je suis en train de calmer en réalité.

Je vous remercie de m'avoir permis de répondre.

M. le Président, A. Achaoui :

Je vais essayer de compléter la réponse. Je disais que votre question est légitime et qu'elle est la bienvenue. Je remercie monsieur Eylenbosch de ce complément d'information également.

Je voudrais rajouter très brièvement que le vélo, vous l'avez constaté, prend de plus en plus de place dans notre société et je pense que c'est indéniable. Ce n'est pas uniquement au niveau bruxellois, mais au niveau de l'Europe et le vélo a été longtemps considéré comme usager faible, mais aujourd'hui il devient partie intégrante de la mobilité.

Ceci étant, ici, concernant les voiries régionales, la Région a pour ambition de protéger de plus en plus et parce qu'il y a de plus en plus de pistes cyclables, l'idée de la Région dans des voiries régionales, c'est de pouvoir justement marier bien évidemment le piétonnier, la piste cyclable avec la voirie et la voiture, le but c'est de pouvoir, par le biais des potelets ou d'autres aménagements, privilégier et sécuriser. Ceci aidera à mieux faire respecter les différents usagers, à savoir l'automobiliste, le piéton et le cycliste en l'occurrence.

Vous avez tout à fait raison. C'est une question de sensibilisation qu'il faut d'avantage communiquer puisque c'est une nouveauté et je pense que les services mobilités ainsi que la Région qui est porteuse de ce projet sur ses voiries régionales ne manquera pas de nous donner des moyens pour pouvoir lancer une campagne de sensibilisation et de communication et ça s'inscrit dans le cadre de cette subsidiation. La police n'est pas là uniquement pour veiller à la circulation, mais on sera très sensible à cette question que vous avez mis en évidence, à savoir mieux sensibiliser, rappeler les droits à chacun. En conclusion, je dirais que toute personne, tout automobiliste et tout usager est responsable et n'est pas censé ignorer la loi.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

8. Mobilité - Journée sans voiture du 20 septembre 2020 - Règlement d'administration intérieure.
Mobiliteit - Zonder auto mobiel in de stad op 20 september 2020 - Intern administratief reglement.

M. le Président, A. Achaoui :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Cette journée sans voiture va se passer dans une période critique, nous le savons tous. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été expliqué par rapport au Covid, mais je me pose quand même des questions. L'organisation d'une telle journée dans les circonstances que nous connaissons, est-ce que c'est judicieux, sachant que nous risquons probablement d'avoir des rassemblements, des concentrations de personnes à différents endroits. Pensons simplement au centre-ville sur le piétonnier etc., mais peut être au sein de la commune également.

Il y a énormément de manifestations qui sont créées à côté de la journée sans voitures, des personnes qui organisent des fêtes de quartier et ce genre de choses-là et donc, je souhaiterais savoir quelles sont les mesures qui sont prévues pour pouvoir intervenir si il y a des débordements à ce niveau-là avec des législations qui ne seraient pas respectées et puis accessoirement à ça, je me pose également la question aujourd'hui avec le nombre de véhicules complémentaires deux roues qui sont venus s'ajouter dans la circulation et je pense principalement aux véhicules électriques, puisqu'il me semble que c'est ici sur Molenbeek ou en tout cas sur la zone que nous avons une trottinette qui a été flashée à 40km/h avenue de

la Liberté et que nous avons aujourd'hui des vélos qui font des vitesses jusqu'à 50 km/h, 55 km/h, 60 km/h pour quelqu'un qui a l'habitude de pousser sur les pédales et bien, je pose la question de savoir si c'est encore responsable d'autoriser ces véhicules sur une journée telle que celle-là et de ne pas simplement limiter l'accès à cette journée aux véhicules qui ne sont pas électrifiés. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je me demandais si l'accord que vous avez décidé entre communes change beaucoup par rapport à l'organisation précédente ? Par rapport à l'organisation précédente, quelles sont les différences par rapport à l'année dernière ?

La deuxième question, parce que j'ai encore eu le cas aujourd'hui de quatre enfants et deux adultes rue d'Osseghem, les adultes roulaient du côté droit et les quatre enfants roulaient du côté gauche et alors vous arrivez en voiture et vous dites, « qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce que je roule à cinq à l'heure, je me glisse entre les deux ? Donc comment est-ce qu'on pourrait faire pour apprendre le code de la route parce que là, je rebondis sur ce que vous dites et que finalement il y ait quand même un modus vivendi possible entre tout le monde parce que maintenant, ça devient scabreux.

Mme Moureaux reprend la présidence de la séance.
Mevr. Moureaux herneemt het voorzitterschap van de zitting.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Moi, c'était juste pour savoir si les activités sont maintenues ce jour-là ? Si oui, certains quartiers n'ont pas été avertis et donc n'ont pas renouvelé leurs demandes pour organiser des festivités comme l'année dernière.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Je vous remercie pour vos questions. Bien évidemment, la journée sans voiture est une journée importante qui s'inscrit parfaitement dans le contexte, malgré la difficulté du Covid bien évidemment.

L'élément important, c'est que cette journée sera organisée en tenant compte des paramètres et de la problématique que nous vivons aujourd'hui et les services ont bien reçu à la fois les services concernés, mais également la Police qui veilleront à ce que tout ce qui a été mis en place par rapport au respect, la distanciation, sanitaires, etc. Là, il n'y a pas de dérogation. Je ne pense pas qu'il y aura des problèmes à ce stade-là.

Par rapport aux évènements, les évènements auxquels monsieur Mahdaoui fait allusion les services de mobilité, ainsi que les services concernés ont lancé récemment une

communication là-dessus en invitant les organisations à répondre, mais les organisations devront être concertées puisqu'on ne s'orientera pas vers une organisation normale. Certains pourront avoir lieu, mais d'autres pas. Ici, dans ce cadre-ci, ce sont des évènements qui auront lieu à l'extérieur, donc je ne pense pas qu'en terme de saturation ou de concentration sur des places posera problème puisque les directives ont été données. Par rapport au respect encore une fois, ce sont des respects que toute personne est censée respecter, sinon les zones qui ont été délimitées pour les voitures sont moindres que celles qui ont été précédemment sélectionnées, il s'agit simplement de la chaussée de Ninove, la rue de la Sérénade, la rue de la Sonatine, sinon les règlements tels qu'ils ont été en vigueur précédemment sont les mêmes.

Ce sont tous les éléments que je peux vous donner, mais vous avez raison de mentionner que la problématique du Covid et la pandémie qui est en cour aujourd'hui, les directives ont été données et les services sont bien conscientisées par rapport à cela et dans le cas de ce qui se fait aujourd'hui déjà, que ça soit au niveau des différentes places, on sera très attentif par rapport à cela.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

Mr. Eylenbosch :

Je n'ai pas eu de réponse par rapport aux remarques que moi j'ai formulées et aux véhicules électriques. Je prends comme exemple le fait que si vous avez un accident qui se produit avec un de ces véhicules, ces véhicules n'ont pas de plaques minéralogiques et il est très facile de disparaître dans la nature sans prendre ses responsabilités. Voilà la raison pour laquelle moi j'ai posé cette question. Je voudrais savoir s'il y a des mesures particulières qui ont été prises par rapport à ça. Je sais bien qu'il y a les limitations de vitesse qui sont prévues par le code de la route, mais quand vous êtes sur une chaussée ou vous pouvez rouler à du 50 km/h, ça veut dire que les vélos ont la possibilité de rouler à du 50 km/h.

M. l'Echevin Achaoui :

Oui monsieur Eylenbosch, vous avez tout à fait raison et je pense que la problématique du vélo électrique pose réellement des interrogations et on doit pouvoir justement, le cas échéant se pencher là-dessus parce qu'il y a effectivement la vitesse qui pose problème, mais ceci étant, la vitesse est réglementée. Aujourd'hui, il n'y a rien qui a été mis en place pour dire qu'il y a une limitation de vitesse par rapport à ça parce qu'il est considéré comme vélo bien évidemment, ça c'est tout à fait indéniable, mais il est tout à fait plausible de penser ultérieurement avec l'évolution que ça prend aujourd'hui de penser à un règlement. A ce stade-ci, il n'y a pas de directive ou de consigne parce que, à juste titre, c'est considéré comme un vélo. Donc tout excès de vitesse est peut-être verbalisé. Si jamais il y a un incident le cas échéant, on pourrait verbaliser, mais aujourd'hui, il n'y a pas de règlementation, ni de loi qui permet de dire qu'un vélo électrique est considéré comme une voiture ou autre chose.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

Françoise Schepmans quitte la séance / verlaat de zitting.

9. Affaires juridiques - Dossier La Chaîne de l'Amitié - Quai de Mariemont 13/14 - Bail emphytéotique - Nouvelle prorogation.
Juridische zaken - Dossier "La Chaîne de l'Amitié" - Mariemontkaai 13/14 - Erfpachtovereenkomst - Nieuwe verlenging.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'Echevin Gjanaj :

Ici, c'était le renouvellement d'un bail emphytéotique à La Chaine de l'Amitié pour l'utilisation des locaux. C'est un renouvellement, donc c'est une activité qui se déroule là depuis des années. La seule différence aujourd'hui, c'est qu'on a proposé, il y a une proposition de mettre deux points, deux clauses éventuellement suspensives, du moment que les activités qui s'y déroulent aient bien à faire à des personnes qui sont des personnes fragilisées et aussi que les tenanciers actuels soient bien sûr les mêmes donc qu'il n'y ait pas de transfert de cette activité vers une autre personne morale.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

J'esquisse un sourire parce que votre échevin des Affaires juridiques a utilisé un terme assez croustillant. Il a dit « les tenanciers », comme si ceux qui allaient gérer cette asbl tenaient un café, un débit de boissons, alors qu'on sait que c'est une asbl qui s'occupe des personnes âgées et des personnes handicapées depuis de très longues années.

Je ne vous cache pas mon étonnement, mais pour que tout le monde comprenne, d'abord c'est un bâtiment qui appartient à la commune et il est occupé par cette association depuis de très longues années. Jadis, quand je fus échevin dans une autre majorité, j'ai eu des démêlés dans le collège parce que j'avais constaté des graves irrégularités dans le fonctionnement de cette asbl. je vous le dit maintenant, ça va peut-être vous choquer, mais cette asbl, je la considérais un peu comme une structure de propagande du parti socialiste, c'est un peu fort comme termes et j'avais constaté que du personnel avait été mis à disposition de cette asbl, sans aucune convention, ce qui est tout à fait illégal ! Je rappelle qu'Anne-Marie Lizin a dû démissionner à l'époque à cause de ça.

Je ne remets pas en question la qualité des activités produites, mais je suis un peu sur ma faim. Je vois qu'on propose à cette asbl qui occupe une infrastructure communale un bail de dix ans. Il faut savoir, chers collègues, nous avons de nombreux autres associations qui occupent nos infrastructures, mais que celles qui font de la médiation scolaire, de l'accompagnement des jeunes, de la formation professionnelle etc., doivent payer un loyer. Alors soit on se dit ici, entre nous, on propose la gratuité à tout le monde et on fait à tout le monde des baux emphytéotiques de 10 ans, soit évidemment on accepte cette forme de discrimination qui pour moi est inacceptable. Alors, je veux que toutes les associations soient traitées sur le même pied d'égalité, en tout cas celles qui occupent nos infrastructures et je souhaiterais ici vous poser un certain nombre de questions.

D'abord un, mon étonnement par rapport au bail de 10 ans. Est-ce que c'est comme ça que ça fonctionne avec nos autres associations qui occupent nos infrastructures ? Je connais déjà la réponse, c'est non. Donc vous comprendrez que je m'oppose à ce bail de deux ans et je voudrais qu'on revienne à un bail plus raisonnable, même si vous avez entre temps

mis en place ce que vous appelez vous, des gardes fous, c'est-à-dire des critères pour que les tenanciers de cette asbl respectent leurs activités, sans quoi ils se verraient, ce pourquoi j'ai des gros doutes, résilier leur convention d'occupation.

Alors est-ce qu'au jour d'aujourd'hui, cette asbl a du personnel communal à sa disposition ? Je souhaiterais savoir s'il y a des détachements qui sont faits et si ici c'est le cas, est ce qu'il y a des conventions qui couvrent ces détachements ?

Evidemment la grande question que je me pose, que vous vous posez tous évidemment, est-ce qu'ils payent un loyer ? S'ils payent un loyer, je voudrais savoir il est de combien ?

Je reviendrai après évidemment, en fonction de vos réponses, en vous remerciant d'avance, monsieur l'Echevin des Affaires juridiques.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je vais aller un peu dans le sens de mon collègue. Ce point que vous nous avez encore changé pas plus tard que cet après-midi en déposant finalement un nouveau document sur les tables pose plusieurs questions.

La première, c'est quelle est l'évaluation que vous avez faite de l'action de cette association ? On n'est pas en train de parler d'une occupation temporaire de six mois, mais de prendre une infrastructure publique de plusieurs centaines de m² extrêmement bien située le long du canal dans un quartier où il y a de gros enjeux de cohésion sociale et où il y a de nombreuses personnes fragilisées et en fait là, vous proposez dix ans en plus, mais sans avoir réalisé la moindre évaluation.

Il y a deux ans, quand on a décidé de proroger pour seulement deux ans, c'est parce qu'il nous semblait qu'il était nécessaire de réaliser cette évaluation. Est-ce qu'elle a été réalisée ? On n'en trouve en tous les cas aucune trace.

Pire que ça, vous avez l'air de douter vous-même puisque vous rajoutez plusieurs clauses mettant finalement en doute les activités qui y sont menées. Votre discours ne va pas pour nous rassurer. Quand vous parlez de tenanciers, ce n'est pas un café, hein ! C'est une association qui fait de l'action sociale avec des personnes particulièrement fragilisées notamment parce qu'elles présentent un ou plusieurs handicaps.

Quand on sait la difficulté de nombreuses associations pour obtenir un local, quand on sait que partout dans la région, y compris dans les infrastructures communales depuis des années à Molenbeek, on essaie de partager les lieux et quand ils ne sont pas occupés par une association, ils puissent être occupés à d'autres horaires par une autre, en bon intelligence, et bien ici proposer l'exclusivité à une association dont vous doutez vous-mêmes et je ne parle même pas de leur appartenance politique parce que ça, il n'y a pas de doute à avoir là-dessus, ben c'est pour le moins interpellant.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Pour l'avoir fréquentée, je sais que du bon travail se fait à La Chaine de l'Amitié et donc je ne viendrai certainement pas dire que cette association n'a pas raison d'être. Cependant le lieu où cela se déroule est un lieu accessible pour les personnes à mobilité réduite, est un lieu qui a de nombreux m², qui a deux étages et qui donc conviendrait parfaitement pour un partage avec d'autres associations et ça, c'est vraiment une question. Beaucoup d'associations de personnes à mobilité réduite cherchent des lieux. Quand est ce que ces locaux sont occupés ? Le mercredi et un dimanche tous les deux mois grand maximum et le reste du temps qu'est-ce qu'on fait de ces locaux ? Quand une association demande, c'est un refus parce que les frigos sont disponibles et on peut aller dans les frigos et donc les autres associations ne peuvent pas rentrer là parce qu'on risquerait d'aller chercher des affaires qui appartiennent à cette association.

Est-ce que ce ne serait pas un service intelligent que d'ouvrir ces locaux à d'autres associations pour justement permettre que plus de personnes y aient accès ?

Est-ce qu'on ne pourrait pas penser qu'une personne à mobilité réduite puisse habiter au premier étage et pourquoi ne pas être gérant de ce qui se vit dans ce local ? Non seulement ça permettra à une personne en difficulté d'avoir un logement, mais en plus il pourrait gérer ça en bon père de famille.

Pourquoi donner à une association pour si peu de temps une telle infrastructure communale qui plus est ou des personnes de la commune sont engagées, sont détachées et je pense que c'est tout à fait gratuit, donc ma demande c'est : s'il-vous-plait, ouvrons. Les gens pleurent pour avoir des locaux. Soyons dans le partage intelligent des infrastructures de la commune. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais posé la question concernant ce bail et le loyer vu que le document même, le bail on nous demande de l'approuver, mais il n'est pas dans le BO. On nous demande une carte blanche quelque part.

Ensuite, ça m'intrigue toujours à quel point l'attribution de locaux communaux est opaque dans cette commune et donc quand il y a un local qui se libère, quand il y a un local de disponible est ce qu'il y a un appel ? Est-ce que les gens sont informés ? Est-ce qu'il y a une liste d'attente de gens qui sont à la recherche ?

J'appuie absolument les propositions de madame Goris, vu qu'à la commune, il y a beaucoup d'associations qui cherchent un local et parfois des associations qui cherchent que quelques moments par semaine et donc, est-ce que la commune ne ferait pas mieux d'appliquer le principe « brede school », « les écoles ouvertes », c'est-à-dire que quand un local est peut-être en location primaire avec une association, mais en même temps la commune garanti que sur les moments qui ne sont pas utilisés ou exploités par cette association, que d'autres organisations puissent utiliser cela, et donc je pense qu'on doit être beaucoup plus efficace avec l'infrastructure communale pour que le plus d'associations possible puissent en bénéficier.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban

M. Ikazban :

Je ne savais pas que ce point allait susciter autant de commentaires, mais je ne pouvais pas ne pas rappeler la mémoire de notre regrettée Simone De Becker. Qui était Simone De Becker ? C'était une ancienne échevine de la commune qui était socialiste c'est vrai, néerlandophone, catholique, ça existe, qui était fleuriste dans le quartier de la place de la Duchesse et qui au-delà de son activité politique, était aussi une grande militante de la cause des personnes âgées, des séniors et de la personne handicapée. C'est à elle qu'on doit la création de cette chaine de l'Amitié, l'association qui porte ce joli nom d'ailleurs et donc, je voudrais quand même rappeler que ce n'est pas que parce qu'on est politique et qu'on est actif dans un domaine, dans une association, dans un club que tout devient suspect.

Je veux dire qu'ici, dans ce conseil, vous êtes probablement nombreux et plusieurs à avant de vous être engagés en politique ou en même temps, à vous être engagés dans une association quelconque ou dans un club sportif ou dans une cause.

Je pense que c'est une très bonne initiative qui existe dans cette commune et encore une fois, je voudrais rappeler le travail de Simone De Becker qui a vraiment été une femme, c'est une des premières femmes politique que j'ai rencontré ici à Molenbeek-Saint-Jean, c'est la première responsable de la commune qui m'a ouvert ses portes, je veux dire à une époque où les portes de l'administration communale n'étaient pas grandes ouvertes à la population. Je rappelle son souvenir et son action et je voudrais aussi, bon si certains ont envie de tiquer sur les termes qui ont été utilisés, je ne sais pas s'il y a des tenanciers, mais je sais qu'il y a beaucoup de bénévoles et beaucoup de chevilles ouvrières qui font vivre ces activités et pour en avoir côtoyé, je sais que les personnes et les citoyens qui en bénéficient en sont extrêmement heureux.

Je remercie Madame Goris qui est l'ancienne échevine d'ailleurs de l'Action sociale d'avoir reconnu tout le bon travail qui s'y fait et j'avoue que je la rejoins en partie sur les éléments. On a une richesse telle à Molenbeek, tellement d'associations, tellement de groupes qui s'occupent de personnes en difficulté, de personnes fragilisées que c'est vrai que les locaux manquent, les moyens manquent et donc parfois, peut-être qu'il ne serait pas inintéressant de réfléchir à comment essayer de mutualiser parfois certaines choses.

J'insiste fortement sur ce travail qui est fait. Je constate que c'est une convention de dix ans qui est proposée. Précédemment, elle était beaucoup plus longue. Je ne dis précédemment pas celle de juste avant, de deux ans ou de trois ans, mais avant ça, c'était beaucoup plus. C'était trente ans. Ici, on est à dix ans et donc c'était l'occasion pour moi de rappeler aux bons souvenirs d'une grande dame ici de Molenbeek qui m'a certainement donné envie de continuer mon engagement social à travers la politique. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Des réponses monsieur Gjanaj ?

M. El Khannouss :

J'espère bien !

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'Echevin Gjanaj :

Je voudrais d'abord m'excuser sur le terme un peu malheureux, mais nous sommes dans une période où on a été fort sur le qui-vive au niveau de l'HORECA, donc tenancier, ça m'a échappé par rapport au terme qu'on a utilisé pendant toute cette période où on a été en train de soutenir, en tant qu'Echevin du commerce, soutenir ce secteur-là.

Pour les questions en lien avec les différents prix, je propose qu'on vous réponde par écrit et sinon, je pense que les remarques qui ont été faites sont surement pertinentes, mais en rappelant aussi l'élément dont a parlé Jamal Ikazban. C'est quand même un élément très important. C'est un lieu historique. C'est aussi un lieu, je pense qu'on a beaucoup d'associations, mais on n'a peut-être pas trop d'associations qui s'occupent des personnes handicapées et c'est bien de réserver un endroit pareil à ces personnes-là. Je pense qu'en faisant comme ça, on n'est quand même pas, on ne peut pas être traité de discriminant, de commune discriminante parce qu'on est en train de réserver un endroit à une population qui le mérite et je pense qu'aussi l'association qui s'occupe de ça, a des années d'expériences et je ne crois pas que cette association serait contre le fait d'avoir des collaborations avec d'autres associations. Je pense que l'objectif poursuivi, c'est quand même un objectif noble et justement de répondre à ces demandes-là et je pense qu'il n'y a pas de raisons de douter que l'association qui gère pour l'instant cette infrastructure puisse ne pas répondre à des demandes qui lui seraient adressées.

Je voudrais dire que c'est un peu extraordinaire aussi parce qu'il y a deux ans, vous aviez la possibilité de faire un débat. Vous l'avez reporté deux ans plus tard pour nous le laisser et on va le traiter.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Gjanaj.

Notre Secrétaire Communal, monsieur Hildgen, voudrait aussi intervenir par rapport au point administratif.

M. Hildgen, Secrétaire adjoint :

Merci madame la Bourgmestre, je voudrais simplement revenir sur l'intervention de monsieur De Block. Je confirme que le texte est arrivé maintenant avec les deux remarques qui sont reprises dans le texte, mais néanmoins je vous confirme que le bail date déjà de 1988, qu'il y a donc deux ans, le bail n'a pas changé, il était déjà en consultation devant le Conseil communal et que de toute façon, le point a été introduit il y a sept jours à l'ordre du jour et que vous aviez l'occasion de venir voir le point au Secrétariat communal.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Ce qui est extraordinaire dans les réponses que j'ai entendues, c'est qu'on a rappelé le nom de la fondatrice que je salue, d'ailleurs je salue sa mémoire parce que j'ai aussi eu le plaisir de la connaître depuis que je suis ket à Molenbeek. Elle a fait un travail remarquable.

Je salue tout ce qu'elle a développé dans cette partie de la commune. J'ai pu entendre des rappels par rapport à ce que faisait l'association. J'ai pu entendre de nombreuses choses, sauf les réponses aux questions qu'on a posées.

Je rappelle que nous sommes ici pour gérer en bon père de famille les biens publics qui sont financés par le contribuable et le contribuable souhaite que tous les citoyens soient traités sur le même pied d'égalité.

Même s'il y a eu un bail qui a été signé il y a trente ans avec l'association, je pense que les mœurs de l'époque ont été depuis belles lurettes condamnés par la population et la population souhaite une transparence et une clarté dans la gestion de la chose publique et ici, nous avons une association comme d'autres qui occupe nos infrastructures et la population souhaite que toutes les associations soient traitées sur le même pied d'égalité.

Alors, les questions qui ont été posées, c'est, est-ce que d'autres associations ont un bail de dix ans ? Quel est le loyer qui est payé ? Vous comprendrez qu'on ne peut pas voter un point comme ça sans avoir les réponses en séance. Soit vous connaissez votre dossier, soit vous ne le connaissez pas et alors on le reporte au prochain Conseil communal. Vous pouvez faire le clown monsieur Gjanaj, mais ce que nous on veut, ce sont des réponses pertinentes et pas des petits airs de violon d'un joueur de musique de très mauvaise qualité ! Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

La seule évaluation qui semble en avoir été faite, c'est l'évaluation de l'excellent travail et de la mémoire de la fondatrice de l'association, mais pour le reste, vous n'avez en fait pas effectué des évaluations des activités qui sont menés par cette association et ni par un rapport, même sommaire, ni en nous les décrivant de manière précise. Vous ne proposez pas non plus de partage des locaux alors qu'il y a plusieurs centaines de m² qui pourraient aisément être partagés et vous arrivez avec un tel point simplement en disant c'est comme ça et après tout en minimisant et en disant : c'est seulement pour 10 ans.

Vous comprendrez que ce n'est pas une bonne utilisation d'un bien publique de procéder de la sorte et effectivement, comme le soulignent mes collègues, c'est finalement très peu transparent quel que soit les bonnes énergies des volontaires de cette association.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles Goris :

Monsieur Gjanaj, je vous invite à vous renseigner par rapport aux associations liées au handicap sur la commune de Molenbeek parce qu'il y en a beaucoup et je vous invite aussi à prendre connaissance de leurs demandes au niveau des demandes d'espaces et de locaux parce que il y a beaucoup de demandes et je vous propose aussi de contacter ces associations et de leur demander quel était la réponse donnée à leur demande de partenariat pour partager ces locaux. Il y a eu beaucoup de demandes et c'est chaque fois un refus et je dois quand même dire que pendant les années ou j'ai été Echevine de l'Action sociale, j'ai essayé de pouvoir œuvrer dans ce sens-là et je n'ai jamais reçu une réponse positive.

Je pense qu'il est quand même de l'ordre de la responsabilité de l'Echevin et du Bourgmestre qui aujourd'hui ont la possibilité, et je reconnais nous aurions pu le faire il y a deux ans, ça n'a pas été fait et je le regrettais déjà à l'époque, de pouvoir permettre que de tels locaux, de tels espaces puissent être mis à disposition de tous, et non pas simplement à disposition d'une asbl.

Je reviens sur la question du logement. On pleure pour avoir des logements pour personnes à mobilité réduite. Vous avez là une infrastructure qui s'y prête. Je ne vois pas pourquoi ce Collège qui se dit social n'est pas capable d'envisager cette perspective pour permettre le bien-être d'une personne ou d'une famille qui aurait un enfant à mobilité réduite.

Je vous invite à pouvoir vous poser ces questions-là pour le bien de tous et aussi pour une équité entre les associations. Je pense que cela vaut vraiment la peine et je le dis je le reconnais et je le redis, le travail de la Chaine de l'Amitié est important. Il permet à des personnes de garder espoir et j'espère qu'ils vont pouvoir se réunir à nouveau parce que les séniors sont en souffrance, tout comme le sont les enfants, donc permettons-leur de continuer à faire leur travail, mais s'il vous plait, osez envisager le partenariat pour permettre à d'autres personnes de profiter de ces locaux.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Juste pour réagir. On nous demande en fait finalement de … Monsieur l'Echevin a parlé des prix mais…Monsieur le Secrétaire communal, j'aime bien vous entendre au niveau de la réponse. Il y a un conseiller qui a interpellé le secrétariat pour demander qu'en était-il sur le texte et il n'y a personne qui à ce moment-là a dit ce texte n'apparaitra jamais dans le BO, donc venez le consulter s'il le faut. Je trouve que c'est important que ce soit clair. On a interpellé après l'invitation première et à l'ordre du jour annexe ou complémentaire qui a été envoyé sans document, je trouve que, je ne fais pas beaucoup d'interventions sur les documents manquants, mais cette fois si c'est exagéré. Je trouve que la réponse, c'est esquiver la critique au lieu de se remettre en question et de dire on va essayer ou on va communiquer plus clairement quels documents seront en annexe du BO et lesquels ne le seront pas parce que comment je peux savoir, imaginez il y a quatre documents et il y en a un qui est digitalisé et les trois autres ne le sont pas, comment est-ce que je peux savoir qu'il y a trois documents dans la farde chez vous et qu'ils ne sont pas dans le BO, comment est-ce que je peux le savoir ? C'est juste une question précise. Si vous êtes capable de me répondre peut-être que je vais pouvoir agir. Si c'est juste qu'on doit sentir qu'il y a des documents qui ne sont pas dans le BO alors là ça devient difficile de savoir quand on rate, quand on doit se déplacer et quand ce n'est pas communiqué. Je trouve que ça ne va pas votre réponse.

Mme la Présidente :

Je pense qu'on a bien travaillé ce point.

Je suis toujours impressionnée par l'hypocrisie des trois anciens échevins qui n'ont jamais fait quoi que ce soit de ce qu'ils exigent aujourd'hui et donc, sauf à dire que la situation a radicalement changé du point de vue la pénurie des asbl, j'ai quand même la sensation qu'ils reconnaissent implicitement le travail effectué avec le public du quatrième âge et des personnes handicapées qui est très peu accueilli dans notre commune, si ce n'est cette asbl et que le reste est un peu de jeu malsain.

On va redonner un petit temps de réplique aux trois anciens échevins et on commence avec monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente, avec votre réaction très primaire, parce qu'oser dire que nous sommes trois anciens Echevins qui faisons œuvre d'hypocrisie, vous ne faites qu'accentuer la médiocrité de votre Echevin des Affaires juridiques parce que finalement, je constate qu'il est incapable de nous répondre et vous vous confirmez son incapacité de nous répondre en utilisant une formule pour faire rire la galerie, mais nous, ce qu'on vous demande, madame la Bourgmestre, vous êtes garante ici de la légalité, faire en sorte que toutes les associations de notre commune soient traitées sur le même pied d'égalité, que les citoyens soient traités sur le même pied d'égalité. Cette association est inféodée au parti Socialiste. Je ne remets pas en question les qualités de travail historique qu'elle a fait, mais je souhaite qu'elle soit traitée comme toutes les autres associations et qu'il n'y ait pas de privilège. Ne profitez pas de votre fonction pour offrir des cadeaux à vos amis et ça, nous seront là, nous serons garants que la commune soit bien gérée et d'ailleurs, nous attendons à ce que nos différentes questions puissent avoir des réponses précises sur la durée par rapport aux associations des contrats qu'ils ont signés, sur le montant des loyers, etc. J'ai posé une question précise pour savoir si du personnel était détaché auprès de cette association. Si c'est le cas, je voudrais savoir s'il y a des conventions de détachement.

Monsieur le Secrétaire communal, je vous interpelle publiquement pour que les différentes questions que j'ai posées puissent faire en sorte que j'obtienne des réponses précises. Merci.

Mme la Présidente :

Je pense que vous avez eu un engagement de l'Echevin de ce côté-là.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Etant nouvelle, vous connaissez assez peu la commune, et pour ça, on ne peut pas vous en vouloir, mais sachez que dans la dernière mandature précisément, une grille des tarifications des différentes infrastructures communales a officiellement été adoptée dans cette commune, et sachez également qu'il y a une liste d'attente des différents demandeurs d'infrastructures communales qui a été mise en place avec un registre de nombreuses associations très diverses qui continuent à demander. En fait, ce que vous proposez ici, une fois de plus, c'est d'agir au cas par cas, à la tête du client finalement.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles Goris :

Je ne pensais pas prendre la parole, mais puisque vous me l'offrez je la reprends. Vous avez parlé de tout ce que vous avez fait par rapport au Covid 19 et c'est important que tout le monde la sache, mais je pense que c'est aussi important que tout le monde sache que des associations sont en peine, sont en attente et qu'il y a des locaux qui sont libres six jours sur sept et qui ne sont pas utilisés simplement parce qu'ils sont mis à disposition d'une asbl qui, je le redit, fait du bon travail, mais ce n'est pas pour ça qu'elle a le droit de ne pas permettre à ce que d'autres associations puissent jouir eux aussi de ces mêmes infrastructures pour le

bien-être des Molenbeekois et des personnes les plus fragilisées parmi les Molenbeekois. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je ne vais pas relancer le débat. Je pense qu'il y a beaucoup de désinformation et de malhonnêteté intellectuelle, mais je vais demander l'écran de vote.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
40 votants : 26 votes positifs, 2 votes négatifs, 12 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 26 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 12 onthoudingen.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch pour justifier son abstention.

M. Eylenbosch :

Je ne suis pas intervenu sur le point. Ce qui m'interpelle principalement, ce sont les dix ans qui sont donnés pour ce bail, pour cet emphytéote, et je crois que c'est beaucoup trop long. Je crois que de toute façon, pour l'ensemble des contrats que nous offrons aux associations, nous ne devons pas dépasser les trois ans. Merci

10. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Marche de services - Mission d'auteur de projet en vue de la reconversion de deux entrepôts dans le cadre du contrat de quartier durable « Petite Senne » à Molenbeek-Saint-Jean - Prise de connaissance du contenu technique de l'avis de marché et du contenu technique du cahier des charges.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Ontwerpopdracht met het oog op de reconversie van twee pakhuizen in het kader van het duurzaam wijkcontract "Zinneke" in Sint-Jans-Molenbeek - Kennisname van de technische inhoud van de aankondiging van de opdracht en van de technische inhoud van het bestek.

Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.

11. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Marché de services relatif à la mission complète d'auteur de projet en vue de la construction d'une crèche néerlandophone, de la Maison de l'Enfant et d'un point de consultation Kind en Gezin sise rue de Lessines 37/39 à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Autour du Parc de l'Ouest » - Opération 1.3 Crèche et accueil rue de Lessines - CDC 20.009 - Modification des documents du marché.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Opdracht voor diensten betreffende de volledige missie van projectontwerper voor de bouw van een Nederlandstalig kinderdagverblijf, het Huis van het Kind en een Kind en Gezin consultatiepunt te Lessenstraat 37/39 in Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het Duurzaam Wijkcontract « Rondom Westpark » - Operatie 1.3 Kinderdagverblijf en receptie te Lessenstraat - Bestek 20.009 - Wijziging van de documenten van de opdracht.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.

12. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif au réaménagement du parc Étangs Noirs sis rue des Étangs Noirs 76, en parallèle à l'aménagement de la friche contiguë sise rue de Menin 38-40 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - CDC 20.005 - Modification du mode de détermination des prix dans le cahier des charges du lot 2.
Departement Infrastructuren en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten – Overheidsopdracht voor werken betreffende de herinrichting van het park gelegen te Zwarte Vijversstraat 76 en de inrichting van het aangrenzend braakliggend terrein gelegen Menenstraat 38-40 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Bestek 20.005 - Aanpassing van de wijze van prijsbepaling in het bestek van perceel 2.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je voudrais juste demander à l'Echevin qu'il nous explique en quoi consistent ces travaux qui vont avoir lieu dans ce parc qui a été inauguré récemment. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Le parc rue des Etangs Noirs existe depuis plusieurs années déjà. Il est très fort utilisé. C'est aussi un endroit difficile à certains moment et il y a depuis quelques années déjà, vous le connaissez, vous étiez là quand ce projet a été lancé, l'idée de connecter ce parc avec la

rue de Menin, donc de créer une deuxième sortie ou une deuxième entrée à ce parc, en même temps, lui donner un lifting ou de le réaménager et donc, c'est ce qu'on vous propose ici. Le point a déjà été approuvé une première fois. Il y a quelques modifications techniques qui vous sont proposées aujourd'hui et le but, ce n'est pas seulement de créer un plus grand parc, de le rendre plus accessible d'un côté supplémentaire, mais aussi de créer plus de contrôle social dans le sens où d'un côté, on va aménager la maison pour y mettre un concierge, et de l'autre côté, on va ouvrir le bâtiment actuel de l'asbl pour créer un contrôle social plus important de ce bâtiment vers le parc aussi. Ça, c'est en gros, la proposition d'aménagement qui est sur la table.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Il y a eu une concertation avec les habitants, comme d'habitude ?

M. l'Echevin Van Damme :

Il y a eu des réunions à plusieurs reprises. Madame la Bourgmestre a présidé la dernière, je crois, et donc, il y a un processus de consultation assez intense qui a eu lieu et là, je crois que les riverains sont très fort en attente de concrétisation du plan qui leur est annoncé depuis pas mal de temps.

M. El Khannouss :

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros, vous ne vous étiez pas inscrit au point, et donc, je ne vous donne pas la parole.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.

13. Département infrastructures et Développement Urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la construction de un ou plusieurs préaux dans les écoles communales francophones 1,5,9,11,12,13 et 16 à Molenbeek-Saint-Jean - CDC 20.011 - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de bouw van een of meerdere overdekte speelplaatsen in de Franstalige gemeentelijke scholen 1, 5, 9, 11, 12,13 en 16 te Sint-Jans-Molenbeek - Bestek 20.011 - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en van de voorwaarden van de opdracht.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.

14. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la rénovation et à l'extension des écoles communales 8 et 9 sises rue du Gulden Bodem, n° 2 et n° 4 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions du marché - CDC 20.015.
Departement Infrastructuren en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten – Overheidsopdracht voor werken betreffende de renovatie en de uitbreiding van de gemeentelijke basisscholen 8 en 9 gelegen Gulden Bodemstraat, nr. 2 en nr. 4 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 20.015

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.

Françoise Schepmans entre en séance / treedt in zitting.
Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.

15. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine 05 "Heyvaert-Poincaré" - Rue Heyvaert 59/61 - Convention d'occupation temporaire entre la commune et Casablanco asbl / Casanovo SCRL-FS.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract "Heyvaert-Poincaré" - Heyvaertstraat 59/61 -Terbeschikkingstellingsovereenkomst tussen de gemeente en Casablanco vzw / Casanovo CVBA-SO.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je ferai le lien avec l'autre point aussi alors.

Finalement, il y a de très chouettes projets qui continuent, qui avaient commencé pendant la précédente mandature, qu'on avait lancé avec des contrats de quartiers ou d'autres financements qu'on avait pu aller chercher et qui vont se réaliser aujourd'hui.

On est évidemment très contents de ça, parce que ça va donner des perspectives d'emploi, de formation à des personnes. Ça va améliorer des cadres de vie quand on parlait des Etangs Noirs, là tantôt, avec une possibilité de traverser un lieu plutôt qu'un cul de sac, et donc en terme de sécurité et de convivialité, c'est beaucoup plus intéressant et donc, on se réjouit de ces points qui se poursuivent.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Je vais quand même y répondre parce que vous mettez des plumes sur votre chapeau qui ne vous appartiennent pas.

Le projet qui est à l'ordre du jour est un nouveau projet qui n'avait rien à voir avec la majorité précédente et que la majorité actuelle a introduit, a obtenu et est en train de réaliser. Je suis content que vous êtes contents de ce projet, mais ne mettez pas cette plume sur votre chapeau, parce que c'est un projet qui vient de naitre et celui des Etangs Noirs, c'est vrai, qu'il a été lancé par l'ancienne majorité, mais je crois qu'il a quand même été fortement amélioré notamment par l'installation d'une conciergerie à l'entrée. On ne va pas rouvrir le débat sur le point précédent. On va juste parler de ce point-ci et ce point-ci, c'est un tout nouveau point à l'ancienne majorité n'a rien à voir.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est quand même con, c'est quand même stupide, j'essayais à un moment donné qu'on dépasse ce genre de clivage, et puis en fait, ce n'est pas parce que sur Casablanco, où il était prévu dans le contrat de quartier nommément, reprenez le point approuvé début 2018 sur base d'un dossier qui avait été introduit en 2017, il était prévu que Casablanco vienne dans une infrastructure dans le cadre du Contrat de quartier. Vous n'avez pas réalisé ce point-là et vous avez retrouvé une solution alternative que Casablanco arrive sur Molenbeek, c'était prévu dans ce cadre-là. Vous avez trouvé une version alternative et c'est tant mieux, mais néanmoins ce lancement avait lieu précédemment et pour le reste je pense qu'on peut arrêter cette polémique stérile.

Mme la Présidente :

Oui, surtout qu'il y a plus de dix ans que Casablanco est sur Molenbeek, bien avant que vous soyez en politique à Molenbeek.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

16. Département Infrastructures et Développement urbain - Projet « Ulens » - Construction d'une école primaire et d'une crèche néerlandophones sur le terrain sis rue Ulens 40/44 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Modification de la convention de collaboration entre GO!, la commune de Molenbeek-Saint-Jean et la VGC concernant la clé de répartition des frais entre les partenaires.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Project "Ulens" - Bouw van een Nederlandstalige basisschool en een Nederlandstalig kinderdagverblijf op het stuk grond gelegen Ulensstraat 40/44 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Wijziging van de samenwerkingsovereenkomst tussen het GO!, de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de VGC met betrekking tot de verdeelsleutel van de kosten tussen de partners.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

17. Département Infrastructures et Développement Urbain - Réaménagement de la Place Jef Mennekens - (a) Acquisition d'une parcelle cadastrée 4ème division, section C, numéro 215 C2 sise rue de Koninck - 1080 Molenbeek-Saint- Jean - Adaptation de la dépense - (b) Travaux de déplacement des installations et modification de l'entrée.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Heraanleg van het Mennekensplein - (a) Aankoop van het perceel gekadastreerd afdeling 4, sectie C, nummer 215 C2 gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, de Koninckstraat - Aanpassing van de uitgave - (b) Werken voor de verplaatsing van de installaties en de wijziging van de ingang.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

18. Département Infrastructures et Développement Urbain - Réfection des revêtements des trottoirs, asphalte et plantation d'arbres dans le cadre du CDC 18.006 - Mise en accessibilité de trottoirs et/ou carrefours des rues de l'École et Docteur Charles Beudin dans le cadre de son plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public (PAVE) - Approbation de l'avenant à la convention du 05/12/2019.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Herstelling oorspronkelijke staat van de stoepen en van het asfalt alsook aanplanting van bomen in het kader van het bestek 18.006 - Toegankelijk maken van de voetpaden en/of kruispunten van de Schoolstraat en de Dokter Charles Beudinstraat, in het kader van het plan voor het toegankelijk maken van de weg en de openbare ruimte (PAVE) - Goedkeuring van het aanhangsel aan de Samenwerkingsovereenkomst van 05/12/2019.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Le point sur la rue de l'Ecole et la rue Beudin.

Nous avons eu un subside, ou au moins un accord de principe, pour obtenir un subside. La rue de l'Ecole a déjà été réalisée et nous pouvons déjà introduire la facture pour obtenir le subside. Par contre, l'aménagement de la rue Beudin doit encore démarrer et comme en principe tout devait être lancé avant la fin de l'année, nous risquions de perdre le subside. Cependant, cet empreignant prévoit le prolongement de la validité du subside et cela veut dire que nous pourrons obtenir ce subside l'année prochaine quand on lancera vraiment les travaux. Ça, c'est le point Beudin/Ecole, dans le cadre de PAVE, qui est une étude d'accessibilité pour les piétons essentiellement.

L'autre point est un point technique également, dans le sens où il s'agit du projet Mennekens/De Koninck dans lequel, si vous connaissez l'endroit, vous voyez qu'il y a une parcelle de l'ancien terrain BAT qui est actuellement gérée par CityDev et qui dépasse un peu la limite de l'alignement normal. On a donc une sorte d'encoche dans la rue qui casse l'alignement de la rue, qui empêche le projet futur avec trottoirs larges de se réaliser et qui n'est pas utilisé du tout par CityDev. Nous avons obtenu un accord de CityDev pour acheter cette parcelle de +/-50m^2 et de payer l'achat de cette parcelle et aussi le déplacement des quelques équipements qui sont sur cette parcelle. C'est ce point-ci, pour lequel on vous demande d'approuver cette dépense pour déplacer les installations et pour la modification de l'entrée du site suite à l'achat de cette parcelle pour créer un alignement droit et des trottoirs plus larges dans la rue De Koninck.

Mme la Présidente :

Merci, pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

19. Département Infrastructures et Développement urbain - Rénovation de l'Ecole 1 sise rue des Quatre Vents, 71 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean- Mission de déclarant et responsable PEB- Désignation de l'intercommunale IGRETEC par le biais de la convention PEB - Approbation.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Renovatie van "Ecole 1, gelegen Vierwindenstraat 71 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Missie voor EPC-aangever en EPC-verantwoordelijke - Aanduiding van de Intercommunale IGRETEC via de EPC-overeenkomst - Goedkeuring.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

20. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Convention entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'intercommunale Sibelga concernant le marché de travaux pour la réalisation et la mise en œuvre d'une partie d'un Plan Lumière dans les zones prioritaires de la Zone de Revitalisation Urbaine à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de la Politique de la Ville 2017-2020 - Désignation de l'Intercommunale Sibelga par le biais d'une convention in-house - Opération 1.10. Approbation.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Overeenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de intercommunale Sibelga betreffende de opdracht voor werken voor de realisatie en het uitvoeren van een deel van een Lichtplan in de prioritaire zones binnen de Zone voor Stedelijke Herwaardering in Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het Stadsbeleid 2017-2020 - Aanduiding van de Intercommunale Sibelga via een in house-overeenkomst - Operatie 1.10. Goedkeuring.

Mme la Présidente :

Je dois attirer votre attention sur le fait que le texte a été modifié et envoyé par email aux conseillers ainsi que déposé sur les tables. Je ne pense pas vraiment que cela pose souci.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

21. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale articles 234 § 2 et 3 et 236 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Gemeentelijke Eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 § 2 & 3 en 236 - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Il y a deux marchés publics pour la vidéo-surveillance, je me suis demandé pourquoi il y en avait un petit et un grand ?

Mme la Présidente :

Je vais proposer à l'échevin de répondre.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je vois qu'il y a des travaux supplémentaires pour l'installation d'un nouveau réseau de vidéo-surveillance de 656.000 €. Je voulais savoir simplement si l'ancien système ne fonctionne plus et si c'est vraiment urgent d'investir maintenant ? Merci.

Mme la Présidente :

Ce point est un point de communication mais il y a des questions.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je ne comprends pas très bien. Normalement c'est le conseil communal, un marché public doit être remis au conseil communal sauf quand il y a urgence ou pour des montants réduits. Ici il y a un contrat de 650.000 €, pourquoi ce n'est pas soumis au conseil communal ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Pour le dernier point je laisse le secrétaire communal répondre parce que je vous avoue que j'ai juste suivi l'administration dans sa proposition.

La question du réseau vidéo-surveillance : oui ce sont des frais énormes, franchement, ce sont de gros coûts qui sont surtout liés d'une part au câblage et, d'autre part, au système de gestion qui est derrière. Et aussi au coût assez important des caméras elles-mêmes. On a un système de vidéo-surveillance qui apparemment date et qui doit donc être renouvelé. En plus de ça, il y a aussi de nouvelles installations. Ça, c'est la réponse à la question de madame Evraud : il y a d'une part le renouvellement du système qui est derrière et du câblage et d'autre part, le placement de certaines nouvelles caméras à certains endroits. Mais c'est vrai que les caméras de surveillance et tout le système qui est derrière, ce sont des travaux lourds parce qu'il faut mettre le câblage et en même temps ce sont des outils, du matériel très chers.

Je crois que j'ai répondu, sauf à la question de savoir pourquoi c'est via information et non pas via le conseil. Monsieur Hildgen, est-ce que vous pouvez répondre à cette question-là ? Je vous avoue que j'ai juste suivi l'administration.

M. le secrétaire adjoint, Gilbert Hildgen :

Je pense qu'il s'agit effectivement de procédures négociées. Ce sont donc normalement des montants inférieurs et je vois qu'en ce qui concerne les 650.000 €, ce n'est pas ce qu'on vous demande de voter ici, c'est simplement l'adaptation de la dépense. Le marché global faisait 650.000 €, ici c'est une adaptation qui n'est pas de ce montant-là.

M. l'Echevin Van Damme :

Merci pour cette spécification.

Le Conseil est informé.
De Raad wordt geïnformeerd.

22. Propriétés communales - Octroi d'un droit d'emphytéose à l'asbl Elmer sur les locaux accueillant leur crèche installée dans le bâtiment communal sis rue Fernand Brunfaut, 42/44 à Molenbeek-Saint-Jean (parcelle cadastrée en Division 2, Section B, n°0469A6P0008).
Gemeentelijke Eigendommen - Toekenning van een erfpachtrecht aan Elmer vzw op de lokalen waar hun kinderdagverblijf is gevestigd in het gemeentegebouw gelegen aan de Fernand Brunfautstraat, 42/44 te Sint-Jans-Molenbeek (perceel geregistreerd in afdeling 2, sectie B, n°0469A6P0008).

Mme la Présidente :

C'est une emphytéose de 33 ans avec un montant symbolique.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Je veux juste expliquer en deux mots.

C'est une emphytéose pour une crèche qui est déjà là. Le bâtiment a été construit il y a quelques dizaines d'années, je crois 20 ans. Il y a des problèmes d'humidité et donc de structure. L'Asbl qui l'occupe peut avoir des subsides pour faire les travaux elle-même, à ses frais, à la seule condition qu'elle ait une convention d'occupation de longue durée. C'est une infrastructure communale qu'elle va rénover. Ca nous arrange et ça arrange aussi l'Asbl qui l'occupe mais il faut donc évidemment qu'elle ait la certitude de pouvoir rester longtemps sur les lieux.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

23. Propriétés communales - Chaussée de Gand, 171 à 1080 Bruxelles - Location d'un local ATM (distributeur automatique de billets) à ATTIJARIWAFA BANK - Approbation du bail commercial.
Gemeentelijke eigendommen - Steenweg op Gent 171 te 1080 Brussel - Verhuur van een lokaal (geldautomaat) aan ATTIJARIWAFA BANK - Goedkeuring van het commercieel huurcontract.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Damme pour présenter le point.

M. l'Echevin Van Damme :

Il s'agit d'une nouvelle convention. La banque Attijariwafa qui occupait les lieux a démangé, a pris l'endroit où l'ancienne banque Fortis se trouvait, au coin de la rue Brunfaut et de la chaussée de Gand mais ils ont voulu garder le distributeur, ce qui à vrai dire nous arrange aussi parce qu'on sait tous que la commune est quand-même un peu en pénurie de distributeurs. Nous avons donc négocié avec cette banque la possibilité de n'avoir que des

distributeurs à cet endroit et de ne pas occuper les lieux. Cela veut dire que l'agence qui est derrière n'est pas occupée, qu'il y a uniquement des distributeurs laissés sur place.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est évidemment déplorable qu'une agence bancaire supplémentaire quitte notre commune. Je parle bien d'une agence avec des gens qui parlent et qui peuvent interagir plutôt que simplement un distributeur. C'est bien comme ça qu'on doit comprendre ce point. Je voulais vous demander : est-ce que le local à l'arrière est d'office pour la chaîne de l'amitié ou allez-vous procéder autrement ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Une petite précision : si je lis bien, on parle de la chaussée de Gand 171. Donc ce n'est pas l'ancien emplacement de la Fortis, c'est près des Etangs Noirs. Dans la délibération on parle bien du 171 chaussée de Gand, que je connais bien, où une banque s'est installée, la Attijariwafa banque, avec un distributeur. C'était prévu dans la convention. On ne parle pas de la Fortis qui se situait beaucoup plus bas, qui a été remplacée par une autre banque, Wafa, je pense, avec des distributeurs. Donc, petite précision, on ne parle pas de la Fortis qui est plus bas.

Je continue. Il y a quelques temps j'étais ici dans l'opposition et j'avais constaté qu'il y avait un certain nombre de banques qui fermaient. Je ne suis pas un défenseur des banques mais j'avais constaté que la population de Molenbeek était fortement pénalisée puisque les distributeurs de billets disparaissaient. Il y a la Fortis chaussée de Gand, je ne connais plus le numéro, à côté de la rue du Cheval Noir, il y avait cet emplacement-là, il y avait aux Etangs Noirs la Dexia qui était partie, qui n'avait pas laissé de distributeurs cette fois-ci, il y avait également un autre endroit que je n'ai plus en tête, il y avait aussi près de la Communauté Française. Donc j'avais constaté, en plus des bureaux de poste, un recul d'un certain nombre de services à la population puisque je rappelle que les habitants de Molenbeek ont besoin quand-même de ces distributeurs puisqu'ils vont retirer des petits montants, des petites sommes pour leur quotidien, pour faire leurs courses, pour faire leur marché. Je constate avec beaucoup de satisfaction qu'on retrouve un nombre important de distributeurs dans le centre, si je ne prends rien que le centre. Là où la Dexia est partie ils ont finalement laissé deux distributeurs aux Etangs Noirs qui sont toujours fonctionnels. Ici, au 171 chaussée de Gand, il y a un distributeur qui a été installé comme promis, en face du Panorama, ça a mis du temps mais il a été installé. Il y a l'autre partie de la banque qui est beaucoup plus importante, où était la grande Fortis avant avec plusieurs distributeurs, les deux qui ont été maintenus à l'extérieur mais aussi des distributeurs à l'intérieur et je pense qu'à la place du Parvis St Jean Baptiste, la banque Chaabi, on reste dans le même style de banque folklorique mais donc en tout cas ce qui est important pour moi c'est qu'il y a à la disposition de la population des distributeurs parce que cela manquait fortement. Je me souviens qu'ici on en avait parlé, je me demande même si on n'avait pas fait une motion à cette occasion-là donc je suis plutôt très content de l'inverse de ce que j'ai entendu précédemment.

Je voudrais savoir si vous allez continuer à être très attentifs à ça ? Je le dis parce que j'ai appris aussi qu'il y a une autre banque, Axa, dans un autre quartier, au Karreveld, et si

c'est vrai que cette banque va changer ses activités, il serait intéressant de maintenir là une activité qui permet d'avoir à nouveau aussi un distributeur à cet endroit-là, c'est un endroit qui nécessite aussi le maintien de ce type de distributeurs et, je le rappelle, ce sont des services à la population, c'est un peu le porte-monnaie des gens, et des gens de nos quartiers. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Juste une précision. L'agence bancaire qui est chaussée de Gand 171 est la même que celle qui a repris le local de Fortis et du Logement Molenbeekois, sauf qu'il est beaucoup plus grand par rapport à celui chaussée de Gand. Quand j'étais échevin, c'est là qu'on a fait la convention, donc ce n'est pas un déménagement, l'agence n'a pas quitté Molenbeek mais elle a un local beaucoup plus grand et elle le sous-loue au Logement Molenbeek puisque le rez-de-chaussée est pour le Logement Molenbeekois.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Addi.

Mme Addi :

Je vois que le loyer pour cette location est de 500 € par mois. Je voulais savoir le prix de la location avant que la banque Attijariwafa ne reprenne ce contrat ? C'est dans un quartier commercial, le prix du m^2 est relativement cher donc je voulais savoir du coup avec précision la valeur du m^2 de la location.

Mme la Présidente :

Est-ce que d'autres personnes souhaitent s'inscrire sur le point ?

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Première réaction, par rapport à monsieur Majoros, je vous invite quand-même à vous promener un peu plus souvent chaussée de Gand parce qu'apparemment vous n'avez pas très bien compris que la Fortis est déjà partie depuis longtemps et vous n'avez pas non plus compris que Attijariwafa a déjà repris l'endroit de l'ancienne Fortis et qu'elle était auparavant au 171 dont on parle. Ce n'est pas une diminution du service au citoyen mais au contraire. Parce que Attijariwafa a pris plus d'espace qu'elle n'en avait avant et en même temps elle a gardé les distributeurs. Donc cela veut dire que le service est amélioré.
Monsieur Daif avait tout-à-fait raison de faire cette spécification.

Je ne crois pas qu'il y a un fait personnel.

Mme la Présidente :

Monsieur l'échevin a cité le nom de monsieur le conseiller communal donc monsieur le conseiller communal considère qu'il y a un fait personnel. Je propose qu'on écoute la fin de la réponse de monsieur l'échevin et après, monsieur le conseiller communal aura la parole pour fait personnel.

M. l'Echevin Van Damme :

Toujours la dernière parole aux conseillers.

Par rapport à la remarque de monsieur Ikazban, je suis évidemment tout-à-fait d'accord, on avait en effet fait une motion ensemble à ce sujet. Nous sommes évidemment très attentifs même s'il faut dire aussi que nous avons très peu de moyens pour attirer ou pour obliger les banques à rester ou à garder des distributeurs.

La question par rapport à la banque Axa, je ne suis pas du tout au courant mais c'est vrai que nous avons, ces dernières années, vu quitter pas mal de banques et diminuer leur service aux citoyens. Nous sommes contents qu'ici nous pouvons avoir un accord pour garder quand-même ces distributeurs à un endroit central et stratégique.

Par rapport à la question de madame Addi, je vous avoue que je n'ai pas le montant exact en tête mais je crois que c'est, et je peux vous le fournir par mail si vous le voulez, je crois que c'est 2.000 € ou 1.500 € pour toute l'agence. Ce n'est pas un très grand local mais ici on est avec un montant moindre évidemment, il s'agit uniquement du distributeur et 500€ par mois c'est quand-même encore toujours un montant considérable de rentrées pour la commune.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros, pour fait personnel, puis je propose qu'on écoute la réponse de monsieur Gjanaj et ensuite on refera un tour des conseillers.

M. Majoros :

Monsieur Van Damme, j'habite là, je connais très bien l'évolution de tous ces distributeurs.

Pour le reste, j'avais posé une question en demandant quid du local qui se trouve à l'arrière, je n'ai pas reçu de réponse. Je vous remercie donc de quand-même pouvoir apporter cette réponse. J'espère qu'on ne va pas se retrouver avec un local vide.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'Echevin Gjanaj :

Je voulais juste dire, pour monsieur Majoros, que le local à côté, c'est peut-être plus précis, est à côté du Palais du Balkis si vous vous rappelez, c'est un peu plus compréhensible peut-être par rapport à ça.

Et le deuxième élément, c'est que j'ai discuté avec les personnes de la banque Attijariwafa et ils me disent qu'ils sont demandeurs et preneurs pour tous les distributeurs de billets qui partent parce qu'en fait eux ils sont plutôt dans une perspective d'expansion. C'est un point positif je pense pour tous les clients de Molenbeek et pour ce service qui va être maintenant fourni par une autre banque.

Mme la Présidente :

Voilà l'éclairage de l'échevin de l'activité économique.

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Un éclaircissement par rapport au loyer, au moment où Attijariwafa banque a pris en location ce local-là, les frais d'aménagement du local étaient à charge de cette banque-là.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

24. Propriétés communales - Site AJJA - Zone 1 - Annexe sud sise rue du Comte de Flandre, 13 à Molenbeek-Saint-Jean - Transfert d'occupation d'un local du 1er étage entre l'A.L.E. et la Mission locale de Molenbeek - Approbation d'avenants aux conventions d'occupation.
Gemeentelijke eigendommen - AJJA site - Zone 1 - Zuidelijke bijgebouw gelegen in de Graaf van Vlaanderenstraat 13 te Sint-Jans-Molenbeek - Overdracht van de bezetting van een lokaal op de 1ste verdieping tussen de Plaatselijk Werkgelegenheidsagentschap (PWA) en de Lokale Missie van Molenbeek - Goedkeuring van de aanhangsels aan de bezettingsovereenkomsten.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'Echevin Gjanaj :

C'est une demande qui est venue de la part de la Mission Locale pour le Restaurant Social Les Uns et les Autres, pour avoir un local qui leur permet de respecter toutes les distanciations sociales. Et puisqu'ils sont aussi dans une perspective de développement, il y a eu un accord avec l'ALE qui est intervenue, c'est validé, l'échange qu'il y a eu entre la Mission Locale et l'ALE.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Si je comprends bien, c'est une extension des locaux de la Mission Locale, donc l'ALE va quitter les lieux ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

L'ALE ne qui quitte pas les locaux mais pour la Mission Locale et le restaurant social, le bureau administratif contient actuellement je pense trois personnes et si je ne m'abuse elles

ne peuvent pas respecter les distanciations du Covid. Au niveau de l'ALE, il y a un local qui n'est pas utilisé et c'est dans cette option-là que l'échange s'est organisé. Il y a un local qui est mis à disposition, puisque non-utilisé, et pour le personnel de l'ALE, chacun a vraiment son bureau et il n'y a pas de soucis sanitaires pour eux.

Mme la Présidente :

Merci pour ces précisions madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.
Paulette Piquard quitte la séance / verlaat de zitting.

25. Division Logement - Appel à projet « Le Logement, l'affaire de tous » à l'initiative de l'Echevinat du Logement.
Afdeling Huisvesting - Oproep tot project "Huisvesting, ieders zaken » op initiatief van het Schepenambt van Huisvesting.

Mme la Présidente :

Je passe la parole à monsieur Mahy qui est l'échevin du logement et qui vous propose un tout nouveau projet.

M. l'Echevin Mahy :

L'appel à projet dit tout. Néanmoins je vais insister sur quelques points importants.

Ce n'est pas le seul appel à projet en logement qu'on ait fait mais cet appel à projet a pour ambition de soutenir toutes les actions liées à la thématique du logement. Elles peuvent être d'information sur le logement, de cohésion urbaine autour de l'habitat, de soutien de projet exploratoire, toujours dans la thématique du logement.

Il s'adresse bien sûr aux associations qui poursuivent des projets liés au logement dans son sens large, à Molenbeek-Saint-Jean. Elles peuvent être des copropriétés, des associations de propriétaires, de locataires, des comités de quartier, toujours molenbeekois.

Cet appel sera diffusé par toutes les voies habituelles d'information, que ce soit le site, les réseaux sociaux et j'en passe. Nous avons choisi de faire, et vous l'aurez peut-être lu et remarqué, nous avons choisi de faire un formulaire simplifié qui va à l'essentiel. C'est important, je pense, de diminuer la charge administrative pour les associations qui veulent répondre à des appels à projet et qui n'ont pas beaucoup de temps devant elles, elles ne doivent pas chercher trente-six pièces pour déposer un projet. Je pense qu'ici on va à l'essentiel par ce formulaire.

L'appel à projet dispose d'un budget total de 12.000 €, le maximum de subside par projet est fixé à 6.000 €. Nous visons bien sûr le soutien de toutes les bonnes actions, de tous les bons projets, par une répartition équitable du subside. L'arbitrage se fera par un jury composé de personnes notamment de l'administration et de l'associatif. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Nous sommes très heureux de ce point parce qu'il y a un an, et l'année d'avant aussi, nous constations qu'en fait vous n'aviez pas eu d'idée, c'est ce que vous aviez dit, vous vous y étiez pris un peu tard. Cette fois-ci on est le 31 août et vous lancez un appel à projet sur le modèle de précédents appels avec une thématique que vous avez choisie mais on se dit que notre parole n'était pas totalement vaine et on vous encourage à vous y prendre encore plus tôt l'année prochaine, on va y arriver.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Evidemment je me réjouis, comme mon collègue qui vient de s'exprimer, sur le lancement de ce projet. Je dirais « enfin », enfin le collège commence à se réveiller, à sortir de sa léthargie et vous avancez des projets. Ici en l'occurrence c'est un projet, je pense, qui a son utilité vu la situation de l'habitat en général.

Et la question que je pose, quand je vois les montants qui sont prévus, on parle de 12.000 € avec un maximum de 6.000 € par projet, donc si vous avez deux bons projets, ces deux associations, la question que je me pose, vous ciblez essentiellement les associations qui ont une expertise dans l'action au niveau du logement ? Je pense à La Rue, à Bonnevie etc….ou est-ce que c'est ouvert à toutes les associations ? Si une association de minifoot veut s'occuper par exemple de la problématique du logement, elle pourrait aisément introduire un projet ?

Mme la Présidente :

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui désire intervenir sur l'appel à projet ?

Je donne la parole à Dirk De Block.

M. De Block :

Je pense que le logement à Molenbeek ne peut pas être assez soutenu et je pense que c'est vraiment important qu'il y ait des associations qu'on soutient dans leur travail, avec entre autres, des habitants, les riverains. Par contre, je ne sens pas dans cet appel à projet une vision claire, à savoir quel est le problème précis sur lequel la majorité aujourd'hui veut mettre l'accent. Information, c'est relativement général, cohésion urbaine, je trouve que c'est encore relativement précis, soutien de projets exploratoires peu répandus, je trouve que cela manque de clarté, de vision. Parce qu'on a un budget, ce n'est pas un budget énorme, donc si on ne fait pas un focus précis, je pense que ce seront de chouettes projets, à la fin on pourra dire qu'on a plein de petites choses mais le problème du logement à Molenbeek est réel et grave et j'ose même dire qu'il recule sur certains aspects. Si la majorité, avec ce genre d'appel à projet, que je veux soutenir parce qu'il mobilise l'associatif et les comités de quartier, ne donne pas un focus, j'ai l'impression que c'est un coup dans l'eau et qu'à la fin on n'aura pas d'effet mesurable, précis, sur quelque chose qu'on veut améliorer.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Dans la problématique que nous vivons actuellement, nous savons que beaucoup d'entreprises ont fait la découverte du télétravail et que dans certains cas on parle aujourd'hui d'entreprises qui vont rester dans ce cadre de travail. Ce qui veut dire que des superficies qui étaient aujourd'hui utilisées comme bureaux vont se retrouver libérées. Il y a des statistiques qui courent, je ne peux pas vous les confirmer parce que ce sont des chiffres qui ont été cités, dans la presse et ailleurs, et on parle de 20 à 50% des superficies, ce qui est une fourchette très large. C'est pour ça que je ne veux pas m'avancer sur l'un ou sur l'autre mais si ces superficies effectivement ne sont plus utilisées dans le cadre du travail, ce sont des superficies qui à un moment donné vont devoir être transformées pour répondre peut-être à une autre problématique, le logement entre autres. Il faudrait donc peut-être revoir ce qui aujourd'hui des projets ne pourrait pas être lancé dans des collaborations avec des sociétés privées propriétaires de bureaux pour les transformer en logements. Merci.

Mme la Présidente :

Je voudrais encore féliciter l'échevin du logement pour cet appel à projet. Je crois que c'est vraiment, comme les conseillers l'ont dit, un thème extrêmement important et je ne sais pas si monsieur Mahy voulait répondre à certains des conseillers ?

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Pour répondre à monsieur El Khannouss, cet appel à projet, je l'ai dit, s'adresse aux associations qui poursuivent des projets liés à la thématique du logement. Ce ne sont pas des associations qui s'improvisent dans cette thématique, il faut bien le comprendre comme ça.

Pour répondre à monsieur De Block, avec 12.000 €, je ne vais pas régler la question du logement. L'objectif vraiment de cet appel à projet est d'aller dans des voies qui ne sont peut-être pas souvent empruntées, c'est l'innovation tout simplement, chercher parfois des petites solutions, parfois avoir plus d'ambition mais avec 12.000 € je ne vais pas pouvoir régler cette question. Vous savez bien qu'il faut un budget au niveau d'une région pour régler cette question du logement. Je n'ai pas des ambitions folles.

Et quant à la qualité des projets qui nous seront soumis, j'espère bien que les reconversions de surfaces qui peut-être ne sont pas utilisées aujourd'hui seront un des thèmes abordés, mais ça je ne peux pas le prédire.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je ne vais pas directement répondre à mon ancien collègue Olivier Mahy parce que je le rejoins sur l'utilité de ces projets. Par contre, là où je suis interpellé, c'est évidemment quand il nous dit qu'avec 12.000 € effectivement il ne peut pas faire grand-chose, il consent, ce sont des montants qui sont relativement faibles. Vous savez, on vit dans une commune où les problèmes sont criants, la population vit des difficultés en matière de logement, et d'ailleurs

bravo pour cette initiative, nos jeunes ont besoin d'un encadrement, d'un accompagnement, pour réussir leur scolarité, pour qu'ils puissent s'épanouir, pour qu'on puisse vivre moins de problèmes que ceux qu'on a évoqués en début de séance, à ma question d'actualité, cela nécessite des moyens et les moyens nous les avons. Par contre, j'en ai encore parlé ici le mois dernier, nous avons fait une connerie, je ne reviendrai pas là-dessus, où nous sommes condamnés devant les tribunaux, nous allons gaspiller près de 1.700.000 € cumulés sur huit affaires. 1.700.000 €, est-ce que vous ne croyez pas qu'on aurait pu, parce que je me rappelle la réponse de la bourgmestre, qui m'a dit de ne pas m'inquiéter, que nous avons 165.000.000 € de budget alors que nous jetons et dilapidons notre argent et qu'il y a des priorités. Et c'est là que je vais vous rejoindre, on doit faire en sorte que nous puissions utiliser, avec parcimonie, l'argent de la commune et l'affecter là où on en a besoin, dans les problèmes de logement, par rapport à notre jeunesse, soutenir le sport, soutenir la réussite scolaire, ce sont des priorités pour qu'on ait une société apaisée mais ça c'est évidemment de votre responsabilité. Merci.

Mme la Présidente :

Ecoutez, pour fait personnel je me donne la parole.

Vous êtes quand-même assez incroyable. C'était le règlement taxe de votre échevin des finances, monsieur Haouari, il n'a pas été réélu, c'est malheureux, sinon il serait avec nous.

(On entend des commentaires - Men hoort commentaren)

Mme la Présidente :

Mais c'était vous le chef de file. C'est incroyable, vous êtes un hypocrite, vous êtes un faiseur de fake news, vous êtes incroyable Monsieur El Khannouss !

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve qu'il n'y a pas de réponse sur la réflexion que j'ai faite dans le sens où justement parce qu'il y a peu d'argent disponible, si on ne réfléchit pas à ce qu'on veut exactement obtenir avec cet argent-là, on va globalement avoir peu d'effet durable. Ce n'est pas à moi de décider mais, par exemple, vu les énormes enjeux des chantiers et des projets urbains, par exemple autour de la Gare de l'Ouest, on aurait pu dire qu'on veut vraiment avoir une participation citoyenne, organiser la participation citoyenne sur par exemple les futurs projets, la vision de cette grande friche qui va être rénovée, sur laquelle, je vous rappelle que la motion du PTB a été finalement adaptée avec le PS pour voter qu'on s'engage à organiser une participation, à impliquer les citoyens. Je cite par exemple le problème de la qualité du logement qui est problématique à Molenbeek ou cartographier, soutenir, mettre en lumière la catastrophe devant laquelle on est. Je pense qu'on pourrait faire un pas en avant très concret. Je trouve vraiment qu'il n'y a pas de vision claire. C'est quoi le top 3 des choses qu'on veut et qu'on pense qu'on va pouvoir aborder avec 12.000 € ? Parce que même si vous dites que ce sont des projets innovateurs, je suis 'pour' les projets innovateurs mais je viens du secteur social où en fait les projets innovateurs, on innove, on crée quelque chose de plus beau et après cela s'arrête parce qu'il n'y a pas de subsides structurels. Donc si on dit qu'on veut innover, après il faut aussi réfléchir dans quel sens on veut innover parce qu'après on veut être prêt pour subventionner, soutenir structurellement ce genre de d'initiatives si on les trouve correctes et intéressantes. Il n'y a pas cette réflexion je trouve, il n'y a pas cette préparation du terrain, il n'y a pas un sondage, j'ai l'impression, du terrain pour dire que ça c'est notre orientation, c'est la priorité des associations, c'est la priorité des riverains et des habitants. Je

trouve que c'est une occasion ratée, franchement, on fait quelque chose mais c'est une occasion ratée.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.

Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.

26. Département Education - Service des crèches - Evacuation crèche "Reine Fabiola" - Travaux de démolition des balcons de l'immeuble "Vendôme" - Convention d'occupation précaire 'Lavoisier' Citydev - Prolongation.
Afdeling onderwijs - Kinderopvang - Evacuatiecrèche "Reine Fabiola" - Sloopwerkzaamheden op de balkons van het gebouw "Vendôme" - Tijdelijke bezettingsovereenkomst "Lavoisier' Citydev" - Verlenging.

Mme la Présidente :

On reste avec monsieur Mahy puisque dans ce dossier, la crèche Reine Fabiola, lui qui a les compétences à la fois des crèches et du logement, il a été tout à fait central.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Un petit mot parce que je pense qu'il faut faire quelques rétroactes.

En novembre 2019, pour rappel, nous avions ici même dans ce conseil validé une convention d'occupation précaire du site Lavoisier au profit de la crèche Reine Fabiola qui était en travaux et qui est encore actuellement en travaux. Ce soir nous vous demandons de valider, avec un peu de retard j'en conviens mais vous connaissez les causes, la prolongation de la convention jusqu'à fin août, c'est-à-dire aujourd'hui. Et je vous informe d'emblée qu'une prolongation de la convention actuelle vous sera soumise au prochain conseil communal pour une occupation de la crèche, toujours au même endroit, à Lavoisier, jusqu'à fin septembre. Et en octobre la crèche devrait retourner sur son site historique avenue Jean Dubrucq.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.

Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting.
Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.
Jamal Ikazban quitte la séance / verlaat de zitting.

27. Action Sociale - HANDICITY - Charte communale de l'intégration de la personne handicapée.
Sociale Actie - HANDICITY - Gemeentelijk handvest voor de intégratie van personen met een handicap.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Ouberri.

Mme l'Echevine Ouberri :

Il s'agit d'une charte communale d'inclusion de la personne en situation d'handicap. Le document a été joint dans BOS qui explique le pourquoi du comment et le but. Il s'agit de Handicity c'est un label qui a pour but d'encourager les communes à travailler sur l'inclusion des personnes en situation d'handicap. Depuis quelques années, la commune participe aux projets d'intégration des personnes en situation d'handicap en collaboration avec l'ASPH, ce qui a, à de nombreuses reprises, permis de se voir octroyer le label Handicity et le dernier a été octroyé en 2018. Donc cette année on est invité à renouveler l'engagement et à signer la charte pour pouvoir continuer parce que chaque initiative contribue à améliorer la qualité de vie des personnes en situation d'handicap, participe aussi à l'octroi du label. Par exemple, ces dernières années, la commune a veillé à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, par, par exemple, l'aménagement de l'accueil de la maison communale, de bâtiments communaux accessibles aux PMR, la démographie Sainte-Marie, l'antenne population Malis, le service des travaux rue de l'Intendant, les locaux de l'Asbl Move, la Maison des Cultures. Et on continuera. Ici, la proposition c'est que le conseil communal puisse s'engager à signer à nouveau cette charte pour pouvoir continuer le travail qui est entamé.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan mevrouw Vandenbempt.

Mevr. Vandenbempt :

Kan ik in het Nederlands mijn interventie doen ?

Ik ben zeker en vast voor het ondertekenen van het handvest, dat is een goed begin. Toch heb ik het handvest op BOS in het Frans alleen maar kunnen lezen. Er was geen Nederlandstalige versie. Ik heb mij toch wel gepermitteerd van een interventie te willen maken op deze Franstalige versie die al iets treft maar je kunt op twee manieren kijken naar een handicap, als een last voor de samenleving, bijkomende bron van onkosten en inspanningen of als een rijkdom on troef. De solidaire en diverse samenleving van de gemeente wil voor kinderen, jongeren en volwassenen met een beperking opent een eindeloze gamma van mogelijkheden. Een inclusieve samenleving is nodig omdat het anders zijn deel uit maakt van het normaal, zoals dat het geval is voor leeftijd, gender, huidkleur, kledingstijl, de inclusie van personen met een handicap wordt mogelijk door een collectieve aanpak en verricht de aanwezigheid van gepaste middelen in elk etappe van het leven van personen met een beperking. Deze bijzondere kwetsbare mensen en hun familie moeten geholpen, begeleid worden op een manier die hun specifieke noden en wensen respecteert. Maar de mensen met een handicap moeten ook mee kunnen beslissen. Zij kennen immers het best hun eigen problematiek. Een handicap raakt vanaf de geboorte, en ik herhaal het, aan alle aspecten van het leven. Bij elk nieuw etappe duiken weer moeilijkheden op. De gemeente zou moeten willen een samenleving die mensen met een beperking oplossingen willen aanreiken. Een samenleving moet vertrekken van de realiteit en ervoor zorgen dat elke persoon met een beperking heel zijn, of haar, potentieel kan ontplooien.

Ik had dan vijf punten uitgebouwd maar ik ga ze niet allemaal alle vijf uitleggen, ik ga diegene uitleggen waarmee ik de prioriteit zou willen stellen ook en dat ik niet helemaal terugvond in het handvest.

Ik had een deel over het onderwijs, een deel over wonen, een deel over recht op arbeid of tewerkstelling en een deel op toegang tot openbare ruimte maar een klein stukje had ik nog over een handicap en democratie, en stem en een plaats voor iedereen.

Onder het gemeentelijke personeel zouden één of meerdere moeten aangeduid worden om personen met een beperking bij te staan et te begeleiden bij hun administratie. De gemeente zou de noden van de personen met een beperking moeten inventariseren, aantal personen met een beperking en welke soort ook enzovoort, en door de gemeente wordt een adviesraad voor personen met een beperking opgericht, de gemeente moet die adviezen respecteren. Sensibiliserings- en informatiecampagnes op getouw zetten over personen met een beperking en de daarmee verbonden aspecten. Met een betere kennis kunnen wij beter samenwonen en leven. De website van de gemeente moet toegankelijk zijn voor verschillende soorten handicaps. Er moet inderdaad een rubriek ook aangebracht worden waar je informatie kunt vinden over de bestaande hulpdiensten.

Ik ga een goed voorbeeld geven, ik heb een zoon, zelf, met een grote mentale handicap, autist, en ik ga een voorbeeld geven van wat ik ervaren heb in de gemeente. Arthur heeft deelgenomen aan een speelpleinwerking inclusief, ik denk niet dat het nu nog bestaat, dat was dus tijdens de zomer, twee weken werd hij opgenomen door de speelpleinwerking in Molenbeek. Daar waren verschillende uren voorbereiding aan en er werd tijdens de speelpleinwerking door een atelier aan de andere kinderen, de andere kinderen die normaal zijn of geen beperking hebben uitgelegd wat het is een kind met een beperking. Bijvoorbeeld, het atelier gaf de mogelijkheid om door een park te trekken met een blindhoek en met een wandelstok, door het park trekken met een rolstoel. Ik kon daarna aan de rest van de kinderen zien, van de speelpleinwerking, dat ze begrepen hadden wat het was om met een beperking te leven, zoals Arthur, ook met autisme, omdat het atelier ook had uitgelegd waarom Arthur met pictogrammen moest werken. Dat was een heel positieve ervaring in de gemeente en ik wou hier als gemeenteraadslid toch efkes daarin tussenkomen.

Mevr. De Voorzitster:

Heel erg bedankt voor uw getuigenis.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Il y a une question qui me tarabuste un petit peu, c'est au niveau de la mobilité pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite. Je trouve qu'il n'y a pas une intention suffisante pour les difficultés, je pense par exemple au tram 9 qui a été inauguré, nous avons des personnes âgées qui avaient l'habitude d'aller en bus à l'AZ/VUB et qui ne savent plus y aller. Il y a d'autres choses comme ça qui ont été faites et on n'a pas suffisamment, je trouve, fait attention aux problèmes des PMR dans ce cas-là. Est-ce qu'on ne pourrait pas essayer de voir un petit peu tous les problèmes et proposer des solutions à la mobilité bruxelloise ? Parce que manifestement ça coince un petit peu. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan mevrouw Goris.

Mme Gilles Goris :

Le service d'action sociale a ces dernières années vraiment je pense fait un effort par rapport à l'accueil, l'ouverture, la sensibilité par rapport aux personnes porteuses d'un handicap et je pense qu'il faut le reconnaître et continuer à l'encourager. Je remercie Mevrouw Vandenbempt pour son témoignage. Et pour ceux qui ne comprennent pas le néerlandais, pour dire l'importance de l'inclusion, de prendre des décisions et de prendre en considération la réalité et les personnes elles-mêmes et leur donner une vraie place dans la société.

Effectivement, pour avoir ce label, il me semble intéressant, important de pouvoir travailler avec des personnes porteuses d'un handicap qui ont l'expérience concrète au quotidien, que ce soit une personne aveugle, que ce soit quelqu'un en chaise roulante, qui peuvent vraiment nous éclairer sur des choses parfois très compliquées pour elles et que nous on ne peut pas voir directement. Je pense que ça c'est intéressant et ce label prend toute sa consistance dans la mesure où ce sont des adaptations que l'on peut faire, qui ne sont pas toujours très chères et qui peuvent représenter beaucoup pour ces personnes-là. Et par exemple, transformer un logement pour des personnes à mobilité réduite peut être un point positif important pour obtenir le label.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Je ne vais pas être long. Pour compléter, nous nous réjouissons de cette charte qui est signée. La commune de Molenbeek a initié cela depuis de nombreuses années mais néanmoins, pour être concret et avoir ce label complet, comme ma collègue vient de nous dire, en matière de logement il faut qu'il y ait aussi beaucoup plus de logements adaptés, je m'adresse ici à l'échevin du logement, et surtout aussi au niveau de l'emploi. Je voudrais qu'il y ait le pourcentage d'emploi qui est légal, qui est de 3% de personnes handicapées. Je souhaiterais savoir où on en est au niveau communal par rapport à ce pourcentage, s'il y avait moyen de nous fournir ce chiffre ? Si on n'est pas encore dans les 3%, je souhaiterais que le collège fasse un effort important pour tendre vers ce pourcentage et comme ça on aura un label complet. Parce que l'intégration des personnes handicapées, à mobilité réduite, ça passe d'abord par le travail, aussi par le travail qui est un élément important.

Mme la Présidente :

Tout à fait.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais compléter l'intervention de Joke.

Très concrètement, sur l'enseignement, je pense qu'il y a un an, peut-être deux ans, du côté néerlandophone, il y a eu un décret, le M-decreet, qui a été appliqué et qui avait l'intention déclarée d'organiser l'inclusion dans les écoles de personnes ou d'enfants avec un handicap. Le problème est que les moyens, le soutien n'ont pas suivi très concrètement vers ces écoles et je crois qu'on en a discuté brièvement ici et qu'on m'avait signalé que certaines écoles faisaient marche-arrière sur ce projet d'inclusion ou que des parents retiraient à

nouveau leur enfant avec un handicap des écoles normales parce qu'ils avaient l'impression qu'il n'y avait pas un soutien précis, concret, adapté à leur enfant.

Je trouve que la charte qu'on votera aujourd'hui doit, à mon avis, être accompagnée d'un plan précis avec des engagements précis de la commune. Et je pense que plusieurs personnes, dont Joke mais aussi monsieur Daif, on fait des propositions précises, concrètes.

Je me rappelle qu'on a déjà discuté du quota de personnes avec un handicap à la commune, je pense qu'une notion a été introduite entre autres, oui, je m'en rappelle parce qu'on l'a introduite. Je pense que des engagements concrets aideront à y voir clair et à évaluer aussi les engagements concrets en impliquant les associations justement pour faire ce plan.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Dans le temps, il y a de nombreuses années, il y avait l'école Berkendael qui accueillait en même temps des enfants handicapés et des enfants tout à fait bien et qui permettait à des enfants en forme de voir des enfants en chaise roulante ou avec un handicap et de pouvoir avoir des interactions. C'était la même école avec des structures différentes et je trouvais ça vraiment génial. Malheureusement après ça on a fait l'école Schaller qui était extraordinaire mais qui cloisonnait les enfants, tous handicaps confondus, avec des gradations, les plus handicapés étaient les moins estimés, c'était assez horrible à mon sens. Je pense que l'inclusion est vraiment le bon mot à dire et je remercie monsieur De Block, monsieur Daif et madame Vandenbempt pour leur intervention.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Ouberri.

C'est un beau projet.

Mme l'Echevine Ouberri :

Je voulais juste remercier mes collègues pour toutes les propositions concrètes dont ils nous ont fait part et je reste attentive à tout ça.

Par rapport à l'emploi, c'est sur base volontaire, donc on ne peut pas nous, même si je vois que la personne a un handicap, je ne peux pas venir et l'inscrire dans le taux si elle ne se déclare pas elle-même. Donc on doit y travailler pour l'amener à ce qu'elle puisse s'inscrire et se déclarer comme handicapée. J'ai dans mon département par exemple, il y a un petit peu moins d'un an, engagé une personne qui a une déficience visuelle mais si elle ne le dit pas, on ne le voit pas mais si elle ne se déclare pas, moi je ne peux pas la comptabiliser dans le quota, les 3% dont vous avez fait part.

C'est vrai qu'il faut prendre la personne dans sa globalité et ça touche notamment au logement, au transport, la facilité d'accès. Vous avez parlé, madame Evraud, du tram 9, c'est vrai qu'il est à hauteur du trottoir directement.

Au niveau de l'enseignement il y a des choses à faire, et on doit y travailler.

On vous demande ici de nous soutenir pour pouvoir continuer ce travail parce qu'il est vaste.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Pour la personne qui se déclare en tant qu'handicapée mais on pourrait faire aussi un appel d'emploi à discrimination positive dans le sens où on dit qu'on réserve un emploi pour une personne handicapée, assistante sociale ou autre personne, ce n'est pas nécessairement que la personne handicapée…parce que le handicap ce n'est pas uniquement un handicap en chaise roulante, moi j'ai un handicapé, je suis reconnu, plus de 67% mais je ne suis pas en chaise roulante, il y a différents cas et donc si la personne ne le déclare pas, peut-être qu'il faut aussi faire une demande à discrimination positive.

Mme l'Echevine Ouberri :

A réfléchir, merci.

Mme la Présidente :

Merci à tous.

Je pense qu'on va revenir avec d'autres choses et je vous incite à rester attentifs par rapport à tous les points que vous avez soulevés, qui sont chaque fois tous très intéressants. Et je crois que ce qui est vraiment bien dans cette démarche-ci c'est qu'effectivement, le premier chapitre concerne la citoyenneté, la sensibilisation et la représentation des personnes en limitation, comme vous le disiez, concernant leur propre situation, c'est vraiment la vision qui est portée par la charte.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.
Jamal Ikazban entre en séance / treedt in zitting.
Paulette Piquard entre en séance / treedt in zitting.

28. Action Sociale - Centre de Test Covid-19 - Convention de Partenariat avec la Croix Rouge
Sociale Actie - Testcentruum Covid-19 - Samenwerkingsovereenkomst Rode kruis

Mme la Présidente :

C'est un point porté par madame Ouberri et moi-même, c'est ce qui nous a permis d'ouvrir le centre de tests, un des éléments qui nous a permis d'ouvrir le centre de tests Covid-19 et donc formellement c'est une convention avec la Croix Rouge.

Je donne la parole à madame Addi.

Mme Addi :

Ce que j'ai cru comprendre de ce que vous avez dit tantôt c'est que le centre aurait triplé ses capacités. Je me pose la question de la sécurité dans le sens où, on le voit pour l'instant, il y a énormément de files d'attente devant le centre et une des remarques de certains médecins généralistes, c'est de mettre au point un système de rendez-vous pour justement éviter que les gens fassent la file devant le centre de tests, qu'ils évitent de se contaminer entre eux et en plus de ça, ça permettrait d'avoir aussi un peu de sécurité pour les riverains qui du coup ont vu débarquer devant leur porte des files de gens potentiellement infectés et d'autant plus si maintenant vous comptez le faire de 9h à 16h. Je voulais avoir votre réponse par rapport à ça.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles Goris :

Quelques petites questions par rapport au fonctionnement du centre.

Est-ce que vous pouvez dire plus ou moins combien de personnes par jour y passent ?

Combien de médecins sont actifs dans le centre ?

Est-ce que tout le monde est le bienvenu ou c'est juste pour les Molenbeekois ?

Est-ce que les permanences des médecins, est-ce qu'il y a aussi des médecins qui viennent hors de Molenbeek ?

Vous parlez dans la convention de médecin référent, qui est le médecin référent pour le centre ? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Je salue l'initiative que vous avez entamée, évidemment c'était nécessaire le temps de ce Covid parce que les gens ont peur, cela permet à des gens qui sont de retour de vacances ou qui partent ou qui ont tout simplement peur, d'avoir ce test sans rendez-vous. Néanmoins la situation du centre commence à poser problème. Tout à fait au début il y avait peu de monde mais maintenant ça commence à poser des problèmes étant donné que les riverains ont peur, les habitants ont peur de voir autant de monde, parce que le Covid ce n'est pas quelque chose de simple. Ce sentiment d'insécurité sanitaire génère aussi des attentes beaucoup plus longues, génère des angoisses et génère des énervements et je pense que par rapport aux propriétaires qui sont près de ce centre, ça commence à poser beaucoup de problèmes. Est-ce qu'il n'est pas préférable maintenant, puisque la situation devient beaucoup plus difficile, que le collège pense à déplacer le centre où il posera moins de problèmes ?

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions à tous.

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

A la liste des questions de madame Goris, je voulais aussi savoir s'il était obligatoire de passer d'abord par un rendez-vous chez le médecin avant d'aller au centre, si on peut s'y rendre si on suspecte un souci ? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Ouberri. Je complèterai si jamais il y a des choses plus médicales peut-être.

Mme l'Echevine Ouberri :

Je vais commencer par répondre à la dernière question.

Oui, il faut absolument une ordonnance parce qu'on doit savoir si le patient revient de congé ou s'il a des symptômes et que son médecin l'envoie, donc il y a une ordonnance qui doit être présentée. Au niveau pratico-pratique, soit le patient reçoit l'ordonnance sur son email, il l'imprime, il l'apporte, si ce n'est pas possible, au centre on a tout mis en place, un wifi, une imprimante, un PC où on peut recevoir et aider le patient à imprimer son ordonnance, ça c'est une obligation. On ne peut pas faire face à tout le monde parce qu'une personne a éternué, qu'elle va venir faire son test, c'est un peu difficile.

A la base, on a pensé pour les Molenbeekois exclusivement parce que nous n'avons pas d'hôpital, je ne vous apprends rien j'imagine.

On s'est adressé par courrier à 500 médecins molenbeekois, ce sont eux qui donnent les ordonnances pour leurs patients.

Par rapport à la sécurité, c'est vrai qu'au départ c'était sympathique, c'était petit, on a commencé par trois personnes par jour, actuellement on arrive quand-même à quarante-cinq par jour, tout en gardant l'horaire de départ de 13h à16h. Maintenant, madame la présidente a développé largement le fonctionnement tout à l'heure, on ouvre des plages horaires supplémentaires, cabinets supplémentaires, médecins supplémentaires. Nous sommes conscients aussi qu'il est situé dans un endroit densément peuplé et on réfléchit à des pistes. Ce n'est pas faute d'avoir cherché dès le départ, vous connaissez notre commune, les locaux ne courent pas les rues. On essaie de trouver quelque chose de pratique, d'accessible, là il y a les transports, c'était facile pour les gens, on essaie de trouver un autre endroit pour pouvoir le déplacer mais je ne sais pas encore vraiment vous dire parce qu'on n'a pas encore trouvé. Peut-être que madame la bourgmestre a des éléments de réponse pour me compléter.

Par rapport à la sécurité, on a mis des barrières nadar, un marquage au sol, on a débordé sur la rue, à la place des stationnements, pour un petit peu laisser le passage mais ce n'est pas toujours évident parce que quand il y a la file, que les gens attendent, ce n'est pas toujours évident de rester statique et de ne pas bouger.

Mme la Présidente :

Je vais un peu compléter.

On a un gros problème avec la localisation parce qu'on est victime de notre succès. Autant, effectivement, quand on avait de trois à dix personnes sur l'après-midi cela ne posait

aucun problème et c'était très bien qu'il soit principalement en plein air parce que c'est ce qui est conseillé, ça ne posait aucun souci. Autant, maintenant qu'on a beaucoup plus de monde, c'est extrêmement compliqué. Depuis jeudi on a triplé les plages horaires, on a trois fois plus de possibilités d'accueil et on a deux salles d'attente plutôt qu'une, à l'intérieur, ça va faciliter les choses mais ce n'est toujours pas parfait et ce site n'est pas parfait.

Un autre problème qu'on a rencontré c'est qu'on avait des barrières nadar qui empêchaient en théorie aux gens de se parquer devant l'entrée et qui laissaient du coup un couloir, entre guillemets « dépistage » et un couloir « passage » et ça ne fonctionne pas, pourquoi ? Parce que les gens ont déplacé les barrières nadar et se parquent. Donc on va mettre du béton maintenant pour être sûr qu'il y ait vraiment toujours de la place et on a des gardiens de la paix qui sont là pour aider, pour accompagner etc….

On est, depuis dix jours, en train de chercher un autre endroit parce que cet endroit n'est pas satisfaisant pour voir arriver l'automne et l'hiver, où les gens ne pourront plus attendre dehors et où, si jamais on va vers encore plus d'épidémie, c'est tout à fait impossible.

Sur la question des rendez-vous, je pense qu'on aura l'occasion de refaire une évaluation là-dessus, moi je suis toujours persuadée que sans rendez-vous c'est la meilleure accessibilité pour nos gens et c'est la raison pour laquelle cela a fonctionné comme ça jusqu'ici et c'est vraiment pas mal.

Pour répondre à la question, je crois de madame Goris, jusqu'ici on a déjà cinq cents tests qui ont été réalisés et c'est évidemment principalement pendant le mois d'août. C'est vraiment beaucoup.

Quels médecins ? Je n'ai pas la liste détaillée mais je vous l'ai dit, en intro, au départ on travaillait juste avec notre système, c'est-à-dire commune/Croix Rouge et on avait trouvé un médecin qui acceptait de fonctionner là-dedans, qui était le médecin référent du centre. Aujourd'hui on a un partenariat avec le fédéral, la COCOM, la Croix Rouge et donc c'est différent, il y a plusieurs médecins et je pense par contre que c'est toujours le même médecin référent.

Tout le monde est le bienvenu mais à priori, les gens qui viennent, viennent sur base d'indications, entre guillemets « molenbeekoises » parce qu'en général le circuit d'information c'est plutôt le circuit d'information molenbeko-molenbeekois.

Qui peut venir et sous quelle forme ? Il y a trois modalités pour accéder au centre. La première c'est la plus simple, c'est votre médecin généraliste qui vous fait une prescription pour le test, que ce soit une prescription par téléphone ou alors il vous a au téléphone, il juge que vous devez être testé, il envoie la prescription par internet au centre ou que ce soit parce qu'il vous a vu et qu'il vous a remis la prescription. C'est la première modalité de consultation du centre.

La deuxième modalité de consultation du centre est dans le système de traçage, vous avez reçu un sms où on vous stipule que vous êtes dans l'environnement d'un cas et que vous devez vous faire tester. Avec cet sms vous pouvez aller au centre de dépistage et vous êtes testé.

La troisième modalité, c'est le retour de vacances, vous avez rempli le formulaire du fédéral, vous revenez d'une zone rouge ou d'une zone orange, avec le QR-code envoyé par le fédéral, vous pouvez aller au centre de test et vous êtes pris en charge.

Donc il faut toujours, comme l'a dit l'échevine, il faut toujours qu'on vous ait envoyé mais ces trois modalités d'envoi amènent directement la capacité d'entrée dans le centre.

Qu'est-ce que j'ai oublié de vous dire ? J'espère que le délai d'attente va être beaucoup moins long avec le triplement de la capacité mais je le répète, on est à très court terme sur une prévision de déménagement du centre pour assurer toute sécurité à tous, que ce soit les habitants, parce que j'ai reçu la semaine passée des habitants qui se plaignaient du centre et ils ont raison, je comprends, je leur ai dit que je les comprenais et cela fait déjà plus d'une semaine qu'on cherche un nouvel endroit et donc on doit à très court terme déménager le centre.

Je donne la parole à madame Addi.

Mme Addi :

J'ai une question un peu plus large sur la gestion de la crise Covid. Comme on n'est pas près d'en sortir tout de suite, qu'est-ce qui a été fait au niveau communal pour la prise en charge de la quarantaine ? Parce qu'on sait que la quarantaine ça veut dire une perte de salaire parce qu'on passe en chômage temporaire donc on est à 70% de son revenu. Est-ce qu'il y a une prise en charge qui est faite spécifiquement par le CPAS pour aider les plus précaires de la commune à ne pas se retrouver dans une situation encore plus précaire ?

En plus de ça, de voir un peu venir ce qui nous attend dans quelques mois avec l'automne, c'est la grippe. Est-ce qu'il va y avoir une campagne de grippe un peu plus popularisée et une campagne de grippe qui va être menée au niveau communal ? Est-ce qu'on va voir peut-être un centre de vaccination pour essayer de vacciner un maximum de personnes ?

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Ik geef het woord aan mevrouw Goris.

Mme Gilles-Goris :

Pour l'avoir expérimenté au niveau de la maison médicale, c'est vrai qu'on peut croire que le fait de laisser l'accès libre peut rendre davantage la facilité aux personnes mais de travailler sur un rendez-vous, étonnement ça sécurise tout le monde et ça permet aussi qu'il n'y ait pas de moments creux finalement, que toutes les plages sont occupées. Et si c'était un minimum géré par un accueil téléphonique, je pense que ce serait probablement un avantage, et pour les citoyens et pour les médecins et pour les riverains, au niveau de la bonne gestion. Voilà, c'est un simple partage d'expérience.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Pour la prise en charge de la quarantaine au niveau financier, c'est un point que j'ai abordé dans la préparation du dernier CNS en fait avec la haute fonctionnaire de sécurité et la COCOM. Elle était invitée au conseil national de sécurité et elle me demandait ce qu'on pouvait faire pour faciliter ces aspects-là et j'ai dit que pour moi c'était le côté financier de la quarantaine qui pose problème à un grand nombre de personnes aujourd'hui. C'est pour ça que si vous avez vu ma vidéo j'ai insisté sur ce point en disant que tous ceux qui avaient un contrat de travail et qui ont un certificat de quarantaine, ils n'auraient pas de pénalisation financière. Pour ceux qui n'ont pas de contrat de travail ou qui sont en recherche d'un travail, c'est évidemment beaucoup plus compliqué. Je ne nous vois pas à Molenbeek faire face à nous seuls à cette problématique et c'est pour ça que j'ai tenu à la faire remonter et je sais

qu'elle est remontée, je suis sans solution jusqu'ici mais elle est remontée. Evidemment, ils pourront bénéficier de toute l'aide nécessaire du CPAS et faire une démarche peut-être de sensibilisation de ce côté-là peut être intéressant mais je dois dire que les capacités aujourd'hui de notre CPAS de pratiquer de la sensibilisation à de nouveaux publics, ce n'est pas forcément évident. Ils sont en train d'étendre leurs activités pour faire face à la crise Covid mais ce n'est pas simple d'aller recruter, entre guillemets, des nouveaux publics pour eux, on en a déjà discuté parce que c'est déjà un point sur lequel j'avais travaillé avec eux.

Par rapport à l'idée de travailler sur la vaccination grippe, je pense que vous avez tout à fait raison. Par contre je vais peut-être faire appel à vous tous parce que malheureusement il y a des anti-masque et anti-vaccination et que beaucoup vont ensemble en fait, anti-masque et anti-vaccination, c'est un peu le même arbre et il y a à travailler de ce côté-là parce qu'en réalité la vaccination a sauvé des millions de personnes de par le monde depuis qu'elle a été inventée, elle est vitale pour l'homme de manière générale. Et donc il faut détricoter tous ces récits qui imputent aux vaccins des effets secondaires qu'ils n'ont pas, les vaccins qu'on met en vente en Europe sont excellents, sont très bien contrôlés et bien sûr, comme avec tout médicament, il peut y avoir des incidents mais ce ne sont pas des choses à grande échelle du tout, au contraire. Je vous incite tous justement à participer à la propagation des bonnes informations sur la vaccination parce que c'est important et c'est encore plus important aujourd'hui parce que c'est vrai que les personnes plus fragiles vont devoir avoir affaire à pas mal de crasses cet hiver, il y aura la grippe et il y aura le Covid.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.

29. GRH - Règlement de travail - Frais de transport - Instauration d'une indemnité prime piéton pour les déplacements domicile-travail, subventionnée par la Région.
HRM - Arbeidsreglement - Vervoerskosten - Invoering van een door het Gewest gesubsidieerde voetgangersvergoeding voor het woon-werkverkeer.

Mme la Présidente :

On reste dans le domaine de la gestion du personnel avec madame Ouberri. Ici c'est l'implémentation d'une subvention de la région pour une indemnité-prime piéton pour les déplacements du domicile au travail.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Juste une question à propos des autres associations comme le CPAS ou les autres associations qui dépendent plus ou moins de subsides de la commune. Est-ce que ces personnes-là ne vont pas se sentir pénalisées si elles ne bénéficient pas du même genre de prime ? Parce qu'il y a quand-même entre le CPAS et la commune, il y a quand-même de grandes interférences et une organisation semblable. Je vous remercie. Et c'est valable pour le deuxième point aussi.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Ouberri.

Mme l'Echevine Ouberri :

Le CPAS, c'est vrai, c'est le CPAS, il a une gestion tout à fait autonome. Il faudrait un petit peu voir ce qui se fait chez eux pour peut-être nous calquer mais ici on propose pour notre personnel, qu'il soit statutaire ou contractuel.

Mme la Présidente :

En fait, le statut du CPAS doit suivre le nôtre, donc les primes on va devoir les donner, c'est pareil des deux côtés à chaque fois.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.

30. Grh - Statut pécuniaire - Prime de bilinguisme - Modification.
HRM - Geldelijk statuut - Tweetalige premie - Wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.

Jef Van Damme entre en séance / treedt in zitting.

31. GRH - Statut pécuniaire - Application de l'Arrêté du 4 mai 2017 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les dispositions générales en matière de statut pécuniaire et d'échelles de traitement du personnel communal.
HRM - Geldelijk statuut - Toepassing van de Ordonnantie van 4 mei 2017 van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest houdende algemene bepalingen inzake het geldelijk statuut en de salarisschalen van het gemeentepersoneel.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Ouberri. Mais en fait je vais l'expliquer parce que c'est un point quand-même important.

Dans la carrière, dans la structure-même des carrières, ici il y a quelque chose qui change de manière importante. Au fond vous avez un agent qui a un code 1, il peut aller à code 2 et à code 3 en fonction de son ancienneté et ici le passage en code 2 se fait trois ans plus vite qu'avant et le code 3 trois ans plus vite qu'avant. Cela veut dire que l'agent qui est en code 1, il passe avec une valorisation salariale, après six ans au lieu d'après neuf ans et ensuite en code 3 après quinze ans au lieu d'après dix-huit ans. En fait, ce sont des centaines de milliers d'euros que ça coûte à la commune mais c'est très important pour les agents qui ont du coup un gain financier important beaucoup plus rapide, ils progressent plus vite dans la carrière. Je pense que c'était important que vous le sachiez, c'est une mise en ordre, on est tout à fait dans les temps mais on devait le faire et c'est quelque chose qui a une grande importance pour nos agents, donc je voulais vous l'expliquer.

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Pour le grade E, est-ce que la commune a l'intention de le supprimer ou bien de le garder ? On avait déjà fait un débat par rapport à ça.

Mme la Présidente :

C'est une idée qui était fort prisée en 2014 et puis qui a été un peu mise sur le côté et ce n'est plus aujourd'hui la revendication principale des syndicats. Il faut savoir aussi qu'il y avait des discussions au niveau régional, entre les autorités régionales, y compris le comité qui s'occupe de ce qui concerne les pouvoirs locaux, donc les administrations communales, qui discutaient avec les syndicats sur ce point et en fait ce point maintenant est passé vraiment tout en bas de la liste des revendications, je vais dire, et n'est plus vraiment à l'ordre du jour comme tel pour plusieurs raisons. Le coût en ce qui concerne la région des autorités communales mais aussi l'idée que si on fonctionnait en faisant passer tous les E, qui basiquement n'ont vraiment aucune diplomation, en D alors que ceux-là ont une diplomation, il faudrait ensuite faire basculer les D en C et ainsi de suite et qu'en fait il y aurait une problématique de montée de rang de tous. Donc c'est un dossier qui s'est d'abord un peu enlisé et qui maintenant est passé à l'arrière-plan des revendications des travailleurs. Ce n'est plus tellement d'actualité. J'ajouterais que si on le faisait pour la commune, ça couterait, je pense que ça doit être quelque chose comme deux millions d'euros, quelque chose comme ça, c'est très important, donc on ne pourrait pas le faire seul sans avoir l'aide de la région, ça c'est tout à fait inimaginable.

Voilà un point bref sur cette situation qui n'est pas du tout à l'ordre du jour mais merci d'en parler parce que c'est vrai que c'est quelque chose qui est important pour nos agents.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
41 votants : 41 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
41 stemmers : 41 positieve stemmen.

Danielle Evraud quitte la séance / verlaat de zitting.
Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.
Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.
Mohammed EL BOUZIDI quitte la séance / verlaat de zitting.

32. Taxes communales - Taxe sur les logements et commerces surnuméraires - Modification.
Gemeentebelastingen - Belasting op de boventallige woningen en handelslokalen - Wijziging.

Mme la Présidente :

On arrive sur des points qui sont importants pour les citoyens et pour le collège puisqu'on a parlé tout à l'heure du fait que certains de nos règlements taxe modifiés sous la précédente législature par l'excellent échevin des finances du parti du non moins excellent monsieur El Khannouss avaient été battus en brèche en justice. On vient ici avec des modifications pour pouvoir faire face à ça et que la situation ne continue pas de se dégrader.

Je vais laisser Georges Van Leeckwyck, l'échevin des finances, expliquer comment il a fait pour pouvoir vous proposer ces réformes.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Pour les points 32 et 33. Quand vous avez reçu le document pour le conseil, je vois qu'il était marqué 'le texte suivra'. Mais ils sont bien dans le BOS, ils ont été mis, il n'y a pas d'annexe, c'est la délibération qui est bien dans le BOS mais pas sur les documents écrits.

Mme la Présidente :

Allez-y, présentez le point monsieur s'il vous plait.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Quand un règlement de taxe est mis en place, d'office il y a des contestations, cela peut sembler bizarre mais d'office une série de citoyens conteste. Avec l'expérience ils se sont rendu compte qu'ils étaient souvent déboutés parce qu'il y avait des problèmes de procédures et du retard, ils dépassaient les délais pour porter plainte. Donc ils se sont mieux organisés et maintenant on arrive à différents, à une vague d'annulations de nos taxes. Il y a eu l'annulation par la conseil d'état pour le surnuméraire, pour la taxe 2019. Et on a eu plusieurs cas qui n'étaient pas en notre faveur pour les non-bâtis mais là ce n'est pas une annulation de toute la taxe, simplement certains cas bien précis où on n'a pas eu gain de cause.

Pour cette raison-là on a décidé évidemment de changer le règlement. On a fait appel à des bureaux d'avocats qui nous ont remis leurs constatations, on leur a évidemment transmis tous les jugements qui s'étaient déroulés et ils nous ont refait deux règlements. C'est pour cela aussi que tout ceci, pour la problématique des documents dans le BOS, nous avons dû contacter les avocats, puis nous avons eu les textes en français, il a fallu les traduire, et on voulait absolument que tout ceci passe pour ce 31 août.

Quelles sont les grandes différences ?

Pour les surnuméraires, la précédente version concernant les logements ou commerces non munis d'un permis, la nouvelle version concerne les logements ou commerces non munis d'un permis et occupés ou exploités. La modification concerne également le redevable puisque maintenant on ajoute la notion d'exploitation du bien.
La fin de la taxe a désormais lieu lorsque le bien immobilier n'est plus exploité ou loué et non plus lié à la délivrance d'un permis urbanistique ou à la fin des travaux permettant la remise en état original du bien. Ce qui est bien mis maintenant, c'est qu'il faut que le bien soit occupé ou exploité pour être taxé. Le taux est inchangé. Le redevable c'est la personne qui met le logement en location ou qui propose le commerce à exploiter, et à défaut le propriétaire du bien.

Pour le non-bâti, c'est un peu plus long. L'imposition minimale de 300.000€ n'est pas modifiée mais il est désormais explicité qu'elle concerne les terrains constructibles et non-bâtis. La taxe est désormais due par le propriétaire ou le titulaire de droit réel sur le terrain. La fin de la taxe ne change pas mais l'exonération de taxe évolue. Les propriétaires d'un seul terrain non-bâti à l'exclusion de tout autre bien immobilier, la dispense ne vaut que durant les cinq années qui suivent l'acquisition du bien, les sociétés régionales et locales en vue de la construction de logements sociaux, les terrains sur lesquels il n'est pas permis de bâtir en vertu d'une décision de l'autorité ou lorsqu'il n'est pas possible de le faire ou lorsque les terrains sont effectivement utilisés à des fins agricoles et horticoles. Ca ce sont les exonérations. Il y a aussi les terrains utilisés effectivement dans le cadre de l'exercice d'une activité professionnelle, industrielle ou commerciale, la preuve de l'affectation professionnelle

doit être apportée par le contribuable, les terrains pour lesquels un permis d'urbanisme ou d'environnement a été introduit auprès de l'autorité compétente durant les cinq années qui suivent l'acquisition du bien, la demande de permis doit avoir pour finalité la régularisation d'une construction sur le terrain non-bâti. Le contribuable doit communiquer l'ensemble des documents relatifs à la demande de permis afin que l'administration puisse disposer d'un dossier complet et à défaut les pièces manquantes au dossier ne doivent pas être la conséquence d'une négligence du titulaire de la demande du permis. L'exonération n'est valable que pour la première demande effectuée à moins que malgré le fait qu'un permis ait déjà été introduit, le redevable n'ait pas encore pu bénéficier de l'exonération. Les terrains pour lesquels un permis d'urbanisme ou d'environnement a été délivré pour la première fois au redevable, l'exonération vaut pour la durée de validité du permis incluant les prolongations éventuelles.

La nouvelle version spécifie précisément les terrains, donc comme terrains constructibles, parcelles susceptibles d'être identifiées conformément aux plans urbanistiques en vigueur, terrains non-bâtis, parcelles libres de toute construction et assimilées à un terrain non-bâti la construction inachevée pour laquelle le permis d'urbanisme est annulé.

Par ce système-là, on a voulu annuler le système des parcelles, il y avait les parcelles où il y avait un PPAS. Dans la problématique des non-bâtis, nous avons eu plusieurs contestations et les contestations, bien qu'assez similaires, avaient quand-même des points très spécifiques et donc entre les terrains qui se trouvent dans le périmètre d'un PPAS en vigueur, là il y avait une exonération, et ceux qui se trouvent dans un PPAS en cours d'élaboration. On a dû supprimer ce fait de PPAS en cours d'élaboration, il fallait une égalité au niveau de la taxe.

Comme les documents ne sont pas dans BOS, ils sont actuellement dans le BOS, mais c'est vrai que là vous avez la délibération telle qu'elle est présentée avec le nouveau règlement, il n'y a pas une annexe qui spécifie les différences entre l'ancien et le nouveau, ça je peux vous l'envoyer. Je l'ai fait pour moi-même mais il est important de voter ces règlements aujourd'hui, vous êtes libre de faire ce que vous voulez, j'explique pourquoi il est intéressant et important de pouvoir le voter, c'est que pour la taxe du surnuméraire, nous n'avons pas encore émis les extraits de rôle de 2020, on attendait les modifications du règlement. Mais si ça ne passe pas aujourd'hui, après il est trop tard, on ne peut plus commencer à émettre les extraits puisque le règlement a été rejeté au niveau de l'état pour 2019, donc si on le change maintenant, on peut le présenter pour 2020.

Voilà quelques explications peut-être un peu brouillon, je vous écoute pour vos questions.

Mme la Présidente :

Je vais d'abord demander aussi à monsieur Gjanaj parce que les affaires juridiques ont travaillé conjointement avec les finances, de préciser, parce que je comprends vraiment que certains conseillers qui ont reçu les documents tard sur cette matière ne soient pas forcément tentés de voter, donc je pense que ce serait intéressant de savoir s'il s'agit d'une modification technique ou politique.

Monsieur Gjanaj, est-ce que vous pouvez expliquer cet aspect-là des choses avec les affaires juridiques ?

M. l'Echevin Gjanaj :

Madame la présidente, j'étais associé aussi et le collège nous a désignés tous les deux pour travailler sur ce règlement taxe parce que justement ce sont des matières urbanistiques et donc je suis impliqué là-dedans.

L'élément important au niveau des surnuméraires, c'est sur des éléments tout à fait techniques. Après analyse des moments où on a été déboutés, il a été remarqué qu'on a été débouté parce que, déjà, le règlement surnuméraire il n'y en a aucun à Bruxelles, nous sommes le seul cas. Notre conseil, après avoir fait l'analyse, a constaté qu'il y a des éléments qui sont problématiques, notamment le fait qu'on fait référence, on est considéré comme devant subir ce règlement, cette taxe sur le surnuméraire à partir du moment où on n'a pas de permis d'urbanisme pour un logement supplémentaire dans le bâtiment. Ça, c'était problématique pour notre règlement parce qu'on était attaqué là-dessus. Ce qui a été modifié et que vous allez vite comprendre, je suppose et je crois que c'est logique en fait, c'est qu'on va être maintenant, dans le règlement on a changé ce point-là en disant que ne sont soumises à ce règlement que les personnes qui ont effectivement des personnes en trop dans leur logement par rapport au potentiel. Parce qu'avant, il pouvait y avoir un local, un appartement qui était vide mais on était quand-même taxé, juste parce qu'il n'y avait pas de permis d'urbanisme pour cette division supplémentaire d'un bâtiment. Tandis que maintenant, on dit qu'il ne sera taxé que s'il y a quelqu'un qui habite effectivement dedans. C'est quand-même un peu plus logique et plus juste et en tout cas au niveau de l'aspect juridique, c'est beaucoup plus solide que le fait de laisser le règlement comme il était. On a été attaqué pour cet élément-là. Le conseil qui a travaillé dessus nous dit qu'en faisant cette modification on aura un texte beaucoup plus solide par rapport à tout ce qu'on a vécu jusqu'à maintenant au niveau des recours qui ont été introduits. Ça, c'est la modification concernant les surnuméraires, que ce soit d'ailleurs pour les commerces ou les habitations, dès qu'il y a effectivement des personnes qui habitent dans un bâtiment où il n'est pas reconnu comme étant un logement supplémentaire, là effectivement on sera taxé. Pareil pour les commerces, s'il n'y a pas de commerce reconnu dans un bâtiment, il ne sera taxé qu'au moment où il y aura effectivement un commerce qui sera exploité dedans, ce qui est quand-même un peu plus logique.

En ce qui concerne les terrains non-bâtis, on a l'expérience de Schaerbeek, ils ont fait une analyse aussi du règlement de Schaerbeek et là il y avait le problème du fait que, par exemple, on ne pouvait pas taxer un terrain non-bâti à partir du moment où l'intention de la personne qui l'exploitait, n'était pas spéculative. Imaginons par exemple que j'ai un terrain non-bâti et moi-même je suis un indépendant et je veux utiliser ce terrain pour mettre du matériel et des choses qui concernent mon activité. L'intention du fait que je n'ai pas bâti sur ce terrain, c'est une intention louable parce que j'exploite une activité économique et donc le fait que je ne laisse pas le terrain non-bâti pour des intentions spéculatives fait que je ne suis pas taxé. La modification qu'on propose c'est qu'on ne sera plus taxé à partir du moment où on laisse un terrain non-bâti mais qu'on l'exploite pour des intentions qui ne sont pas spéculatives. Il y avait aussi une grosse discrimination entre les terrains qui faisaient partie d'un PPAS en vigueur, il y avait une exonération et un terrain qui faisait partie d'un PPAS en cours d'élaboration, un plan particulier d'affectation du sol, là on avait un taux réduit, donc d'un côté on avait une exonération, de l'autre côté parce qu'il était en élaboration, on avait un taux réduit. L'avocat, ayant regardé aussi le règlement de Schaerbeek, propose d'enlever carrément le taux réduit parce qu'il n'a pas de raison d'être.

Les modifications qui sont faites ne sont pas des modification politiques, ce sont des modifications purement techniques, juste pour ne plus être attaquables. De façon subsidiaire, il rétablit aussi une justice parce que le surnuméraire n'est plus une taxe injuste qui frappe un bâtiment où il n'y a personne qui habite parce qu'on avait souvent aussi des gens, je donne cet exemple, on avait des gens qui avaient un bâtiment qu'ils n'arrivaient pas à modifier, à faire des travaux pour retrouver une affectation reconnue au niveau légal, ceux-là étaient

taxés, que devaient-ils faire ? Payer la taxe ou payer les travaux ? Ils n'avaient pas la possibilité ni de faire l'un ni de faire l'autre, ils étaient complètement bloqués. Là il y a aussi une justice qui est conséquente à l'approbation, si vous acceptez justement ce nouveau règlement de taxe, cette modification-là, j'espère que j'ai été un peu plus clair, malgré le sourire désapprobateur de notre, puisqu'il le dit, médiocre conseiller communal, comme il ose le dire aussi pour moi.

Mme la Présidente :

Messieurs, restons sérieux.

Monsieur Hildgen me dit que les documents étaient disponibles dès jeudi, que c'est la traduction en néerlandais qui a tardé malheureusement, je vous demande d'en excuser les services et donc je pense qu'on peut effectivement discuter ces points sans problème.

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Pourquoi ces modifications viennent maintenant et qu'elles ne viennent pas au moment de l'ajustement du budget ? En général on fait ces modifications à ce moment-là .Vous avez répondu que les enrôlements n'étaient pas encore envoyés et donc est-ce que cela ne va pas affecter le budget, les recettes ? Est-ce que les montants restent les mêmes, qui étaient prévus dans le budget ou bien ils sont modifiés vu cette modification de règlement ?

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan de heer Dirk De Block.

M. De Block :

La première chose que je trouve c'est que ce n'est vraiment pas beaucoup de respect pour les conseillers qui doivent se positionner sur base de ce qu'on vient d'entendre. Surtout parce que ce sont deux règlements qui ont déjà été attaqués.

Une question sur le surnuméraire, je voudrais savoir si la commune a évalué l'effet de cette taxe sur le bâti, c'est-à-dire, il y a deux effets que je peux voir et qui sont contradictoires, d'un côté le surnuméraire est appliqué par pas mal de gens qui achètent une maison, un logement unifamilial à l'époque et qui ont financé le prêt hypothécaire en mettant un appartement ou un deuxième appartement en location mais qui n'ont, je pense, une partie des gens, n'ont jamais mis cela correctement en ordre avec l'urbanisme. La conséquence de cette taxe, c'est qu'en fait on va taxer plein de familles dont la situation est là depuis dix, quinze années, pas des spéculateurs mais qui vont devoir s'acquitter d'une taxe qu'ils ne vont peut-être pas pouvoir vraiment porter, ou qui posera un problème. La conséquence de ces démarches peut être, je dis peut, parce que je vous demande si vous avez étudié les effets, peut être que l'achat, le prix du logement va monter parce que les familles qui risquent un achat mais qui ne peuvent le financer qu'en mettant à disposition, en mettant en location un étage ou deux étages, ne pourront plus le faire. La conséquence est que cela pourrait rendre moins accessible l'achat d'un bâtiment pour des Molenbeekois, pour des gens qui veulent, des familles moyennes ou modestes à Molenbeek, et j'en connais plein.

Le deuxième effet, pourrait être le contraire, c'est-à-dire qu'au plus de loyers, plus d'endroits ou d'espaces que tu peux sous-louer ou louer dans un bâtiment au plus de rentrées que cela fait, au plus tu peux te projeter dans le futur et d'éventuellement te dire que tu peux acheter à un tel prix, plus élevé, parce que je vais récupérer de l'argent là-dessus, donc ça

peut gonfler quelque part le surnuméraire, peut gonfler le prix des bâtis et donc en fait les rendre moins accessibles aussi.

Je veux juste dire, est-ce que vous avez étudié les effets, est-ce que cela va plutôt rendre moins accessible le bâti et l'achat d'un bâti, est-ce que cela va poser beaucoup de problèmes aux familles qui sont dans la situation actuelle ?

Pour la taxe du non-bâti, ce qui n'est pas du tout dit, c'est quelles sont vos prévisions au niveau de l'effet sur la rentrée de cette taxe ? Parce qu'effectivement, cela fait pas mal de temps qu'on a discuté sur le cas, il y a des litiges, et on va perdre des sommes énormes, quel sera l'effet de la nouvelle taxe ? Est-ce qu'elle va rapporter moins, plus ? Quel est l'effet précis des exonérations ? Beaucoup d'inconnues, franchement, beaucoup d'inconnues. Je ne sais pas si on va vraiment pouvoir s'exprimer correctement là-dessus, je trouve que cela ne va vraiment pas.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

De quoi on parle en fait ? On parle de gens qui vivent dans des logements qui sont trop petits, souvent avec des loyers élevés, et de gens qui, dont la majorité sont propriétaires d'une dizaine ou d'une centaine de logements et qui ont beaucoup d'argent pour le faire et qui exploitent la misère de nos quartiers et la précarité de nos gens.

Ce que vous proposez à travers ces deux règlements, c'est d'alléger, à travers toute une série de mécanismes, la taxation et donc vous renoncez à faire changer une série de comportements alors que c'est un défi super important.

Mais ce qui est encore pire, parce que ça ce serait encore votre souhait en tant que collège, on pourrait avoir un débat très animé, on a déjà commencé à le faire mais moi ce qui m'inquiète c'est que vous prenez un règlement qui modifie celui de 2019 en rendant d'emblée vos deux règlements illégaux. Parce que le 16 décembre 2015, en conseil communal, on a adopté un règlement qui prévoyait que pour toute initiative apportée règlementaire des autorités communales en matière de politique générale du logement, ou ayant une incidence sur celle-ci, il y aurait un avis qui serait demandé au conseil consultatif du logement. En l'absence de cet avis, que vous ne nous avez pas fourni, donc je présume qu'il n'existe pas, les règlements que vous prenez seront cassés très facilement en conseil d'état. Je me demande si ce n'est pas votre souhait mais j'espère que vous allez me répondre que ce n'est pas le cas et que vous reportez ces points pour faire en sorte d'avoir une assurance juridique suffisante et pour consulter le secteur associatif dont on a vanté les mérites il y a quelques dizaines de minutes, à l'occasion d'un autre point. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je vous assure, il y a des moments où je me dis que c'est désespérant, c'est désespérant parce que quand j'ai écouté vos deux échevins nous expliquer en quoi consistait le changement règlementaire, permettez-moi de rejoindre les inquiétudes de mes collègues. Parce que non seulement je n'ai presque rien compris, comme d'ailleurs des centaines de personnes qui nous suivent, mais en plus je suis très inquiet sur les conséquences,

effectivement, du non-respect de certaines décisions que nous avons prises ici en 2015, et cela a été rappelé, entre autres la concertation avec le secteur associatif.

Je me permets de me concentrer, si vous le permettez, sur la deuxième taxe qui concerne les terrains non-bâtis et de rappeler certaines vérités que j'ai assénées ici, dans ce conseil, parce que vous avez du mal à vous y faire et de vous habituer comme ça à dire des choses qui sont contraires à la vérité. Vous faites allusion à ce règlement en citant l'ancien échevin des finances, une fois de plus, en le rendant responsable de votre incompétence, excusez-moi, quand je dis 'votre', ce n'est pas vous personnellement, mais celle de votre collège. D'ailleurs on a pu l'entendre aujourd'hui à travers les explications parcellaires et approximatives qu'on a pu avoir, avec des documents qui ne sont pas remis, ici on parle chers collègues, de dizaines de millions d'euros de recettes pour la commune, on ne parle pas de deux, trois mille euros, on parle de montants extrêmement importants. D'ailleurs vous avez pu le voir dans le sujet que j'ai évoqué lors du précédent conseil communal sur le jugement que nous avons subi, le procès que nous avons perdu devant le tribunal des instances, nous avons été condamnés par des propriétaires de nombreux terrains ici à Molenbeek, qui ont fait trente millions d'euros de chiffre d'affaire en 2019 et onze millions de bénéfices. Ce règlement, madame la bourgmestre, que vous mettez sur le dos de l'ancien échevin des finances, je le répète, nous l'avons conçu ici au sein du conseil communal, nous l'avons validé à l'époque de votre papa, avec à l'époque monsieur Daif qui a porté ce projet et c'est le même règlement, je vous invite à faire le comparatif entre ce que nous avons voté ici en 2007 et celui aujourd'hui parce que vous n'osez pas prendre vos responsabilités dont vous faites porter la responsabilité sur l'ancien échevin des finances, c'est tout simplement scandaleux. Et, permettez que je termine s'il vous plait, et mes remarques, mes remarques et mes questions, elles ne portent pas sur la manière dont ce règlement a été rédigé, elles portent sur le fait que nous avons été condamnés, chers collègues, en novembre 2019, le jugement a été signifié à la commune, et celui-ci a disparu pendant six mois, on ne savait pas où était ce jugement, ce qui a fait qu'il était pour impossible, je dis pour nous, pour vous, le collège, d'analyser la situation et de faire appel. Les conséquences sont désastreuses, d'ailleurs vous vous êtes contredite lors de votre interview sur la RTBF où vous avez dit que pour le premier jugement nous estimions qu'il n'était pas utile de faire appel parce que ce serait risqué pour la commune sur le plan financier, mais par contre, pour le deuxième jugement, nous allons faire appel. Mais, madame la bourgmestre, je vous signale que c'est le même règlement, ce sont les mêmes personnes qui nous attaquent et c'est le même reproche et ce sont les mêmes personnes qui nous attaquent pour huit dossiers. Et à terme nous allons être condamnés à payer 1.250.000 €, plus les intérêts, nous allons être autour de 1.700.000 € et à peu près 2.000.000 € et cet argent, vous nous avez dit ici, dans ce conseil, vous nous avez dit, et je peux ressortir exactement les phrases que vous avez utilisées : « ne vous inquiétez pas pour les citoyens, nous avons un budget de 165.000.000 € ». C'est une véritable honte, vous êtes prête à perdre cet argent alors que vous voyez que pour le logement nous allons simplement mobiliser 12.000 € pour un appel à projet, vous avez des jeunes par centaines, par milliers dans la commune qui demandent qu'on puisse les aider, les accompagner, nous avons un travail à faire dans nos écoles pour accompagner nos enfants pour qu'ils puissent réussir leur scolarité et ici, un dossier, qui va passer comme une lettre à la poste, vous nous dites que ce n'est pas grave, une petite modification règlementaire, avec en plus, j'ai beaucoup de doutes quant à la qualité du travail juridique qui a été fait, je ne sais pas à quel bureau d'avocats vous avez fait appel mais quand j'entends ce que je viens d'entendre aujourd'hui, je suis en droit de m'inquiéter, comme mes collègues d'ailleurs qui se sont exprimés. Donc, de grâce, ne noyez pas le poisson dans l'eau, apportez-nous des réponses précises, moi en tout cas en ce qui me concerne, je veux savoir, et je le répète devant monsieur le secrétaire communal qui est le garant du respect des règles dans notre commune, je veux savoir, monsieur le secrétaire communal, que s'est-il passé lorsque le jugement a été signifié à la commune ? Comment se fait-il que celui-ci a disparu pendant six mois ? Est-ce que c'est de la négligence, de l'incompétence ? Ou peut-être qu'il y a eu autre chose ? Je voudrais qu'il y ait une enquête objective qui soit faite pour

savoir pourquoi vous avez découvert, madame la bourgmestre, en collège, cette décision de justice au mois de mai ? Je souhaiterais avoir des réponses précises à mes questions.

Et alors, évidemment, savoir quels sont les impacts sur ces changements règlementaires par rapport aux deux taxes ? Quels seront les impacts sur les recettes, est-ce que les recettes seront les mêmes que celles de l'année dernière ? Et par rapport à monsieur l'échevin des finances, par rapport aux personnes – permettez que je termine madame la bourgmestre, c'est un sujet très important – par rapport aux personnes qui ont fait des recours devant le conseil d'état, je veux savoir quel sera l'impact financier par rapport à 2019 ? Merci.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Monsieur Gjanaj, j'ai bien écouté vos explications et j'ai deux, trois questions et je vais essayer de vous poser ces questions en utilisant des exemples pour que cela soit compréhensible.

Vous avez un propriétaire qui fait des modifications dans son immeuble et qui subdivise son logement qui était unifamilial en deux appartements, vous avez quelqu'un qui rachète ce bien et qui l'achète pour utilisation familiale et il décide de mettre ses enfants dans la partie supérieure et lui dans la partie inférieure. Ma question est : va-t-il dans ce cadre-là devoir payer une taxe de logement surnuméraire ? Alors qu'il l'achète pour sa propre famille, ses propres enfants qui ne sont peut-être même pas majeurs et qui vont donc utiliser ce logement qui a été construit par un autre propriétaire que lui. Ça, c'est dans le cadre du surnuméraire.

Si je rentre dans le cadre du non-bâti, vous avez quelqu'un qui achète un terrain dans l'idée de construire mais qui n'a les finances que pour acheter le terrain, qui ne l'achète donc pas pour des raisons spéculatives, qui est obligé d'attendre et de travailler pour pouvoir se constituer une cagnotte qui va lui permettre à ce moment-là d'éventuellement obtenir un prêt complémentaire auprès d'une banque et de faire la construction d'un bien. Est-ce qu'à ce moment-là on se trouve dans une situation où il n'y a pas, ou on doit considérer que la taxe sur le terrain non-bâti ne peut pas être exigée puisqu'il n'y a pas de spéculation ? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ces textes ?

Je donne la parole à monsieur Van Leeckwyck.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Vous voyez un peu le mal partout. Oui nous avons été attaqués sur ces deux taxes. Si je prends l'exemple du non-bâti, est-ce que vous vous rendez compte que les jugements ont été rendus en novembre 2019 ? Le premier jugement a été rendu en novembre 2019 mais ils attaquent les taxes de 2014, donc cela veut bien dire que ce règlement est attaquable depuis déjà quelques années. Evidemment, on ne sait qu'on peut le changer qu'à partir du moment où les jugements ont été rendus négatifs pour notre part, et là, évidemment, tous les jugements tombent plus ou moins en même temps, puisque c'était novembre, ou alors début de cette année mais on parle toujours de l'exercice d'imposition 2014, 2015, 2016. On n'essaie pas de

détourner le règlement à la faveur de quiconque. On a perdu, on se rend compte qu'il faut changer le règlement, on a fait appel à un bureau d'avocats, si vous voulez je peux vous donner le nom des avocats. On s'est basé aussi sur d'autres avocats qui nous avaient déjà fait des remarques sur le règlement. Je pense quand-même que ces gens justement sont des avocats, qu'ils savent quand-même un peu plus la loi que certains.

Oui, on a calculé les différences, on perd surtout sur le surnuméraire. Je vous entends ricaner, on doit bien adapter le règlement pour qu'il devienne inattaquable, donc il vaut mieux avoir un droit un peu moins élevé que taxer et puis quand-même ne rien avoir parce que soit on est attaqué ou soit les gens ne peuvent pas rembourser.

Et pour le non-bâti, là ça ne change rien, le règlement nous évite d'être attaqués et les montants restent les mêmes. J'ai tous les chiffres, je peux vous les envoyer. Oui, il y a une différence dans les montants. Vous revenez avec la problématique des non-bâtis, je pense que ce n'est pas le sujet maintenant, mais il n'y aura pas de secrets, on fera les tableaux pour le Federal Real Estate.

Est-ce qu'on a caché quelque chose ? Vous pouvez demander un audit, une enquête pour ce qui s'est passé pour les six mois, simplement, même si on allait en appel on ne gagnait quand-même pas. Est-ce que vous avez déjà lu des jugements ? Il y a quand-même beaucoup de nuances et d'ailleurs il y a même des avocats qui nous ont dit qu'ils ne comprenaient pas pourquoi on avait perdu, donc vous voyez que la justice n'est pas toujours….

(On entend des commentaires - Men hoort commentaren)

C'est vous qui mélangez tout, on se concerte bien et on est bien d'accord sur le sujet. Simplement, moi j'essaie de résoudre un problème technique au niveau de la commune, vous vous essayez d'en faire un problème politique.

Mme la Présidente :

Dites, est-ce qu'on peut continuer de s'écouter sereinement, je sens que cela vous fait bouillir….

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Je passe la parole à monsieur Gjanaj pour la partie urbanisme.

M. l'Echevin Gjanaj :

Il y a aussi des questions sur l'aspect urbanistique.

Peut-être pour simplifier les choses. Il faut savoir que si par exemple vous décidez, comme l'exemple qu'a donné Dirk, si quelqu'un a divisé son bien, puis le vent, en fait à chaque fois qu'il y a une vente, c'est obligé de prendre les renseignements urbanistiques. La personne qui achète le bâtiment, il va être au courant que le bien est en infraction, donc il ne va pas l'acheter, vous comprenez ? C'est une pratique, si vous avez divisé votre bien alors que votre bien est une maison unifamiliale, lorsque vous décidez de vendre votre bien, dans les renseignements urbanistiques il est marqué que votre bien est une unifamiliale or la personne qui le vend en a fait deux logements, trois logements, quatre logements. Cela veut dire que la personne qui achète, d'ailleurs pour le crédit, les banques ne font même plus le prêt pour des personnes qui veulent acheter des biens qui sont en infraction au niveau urbanistique. Donc il faut bien distinguer l'aspect urbanistique dont vous avez parlé de l'aspect de la modification des taxes. Ce sont deux éléments différents, on est en train de mélanger les choses parce qu'il y a l'aspect urbanistique dont je viens de vous parler, il n'y aura aucun effet parce que

c'est déjà au niveau des renseignements urbanistiques, il est impossible à la personne d'acheter un bien qui est en infraction, la banque ne fait même pas le crédit, c'est impossible, ça c'est déjà réglé.

L'autre élément, c'est au niveau de la rentabilité. On avait effectivement des montants qui étaient inscrits et les exemples des taxes pour lesquelles on a été débouté c'est un bon exemple. Oui c'est vrai, on avait +300.000 €, +400.000 € mais le problème c'est qu'on s'est fait attaquer et quand on s'est fait attaquer, ce n'est pas maintenant, c'est depuis 2014, parce que le surnuméraire pour rétablir un peu quelques vérités, parce qu'il y en a qui malheureusement ne comprennent même pas l'endroit dans lequel ils sont et ils ne savent même pas ou gréer parce qu'ils sont là depuis longtemps, ils n'arrivent même plus à comprendre quand a été voté un règlement. Le règlement du surnuméraire a été voté en 2013, le 17 décembre 2013, d'application pour 2014, si je me souviens bien, 2013 ce n'est déjà plus Philippe Moureaux. Donc c'est bien votre majorité qui était là, la majorité de trois partis mais où vous étiez vous aussi, donc ça ne peut pas être quelque chose qui vient d'avant 2012. La rentabilité, les chiffres sont là mais simplement on nous attaque et on doit rembourser cet argent, ou quand on ne l'a pas reçu ils ne doivent même pas le payer, vous considérez vous que c'est quelque chose qui fait partie d'un budget qu'on peut utiliser ? On ne peut même pas utiliser cet argent. Nous qu'est-ce qu'on fait avec ces modifications qu'on apporte au règlement taxe ? C'est simplement de rendre ce règlement applicable de telle sorte que les montants qui seront inscrits sur le budget, on les recevra effectivement dans notre budget, tandis qu'avant on avait des chiffres presque gonflés et fictifs puisque finalement les gens ne payaient pas cet argent ou arrivaient grâce à leur procédure au niveau de la justice, à ne pas payer ces montants. Donc il y a une grosse différence, nous on est en train de changer cela, l'objectif de la modification c'est de rendre ce règlement modifiable.

Il y avait aussi une petite remarque par rapport au fait que vous dites que le mouvement associatif au début de mon mandat, on a été justement, on a eu la première réunion, je vois déjà monsieur Karim Majoros lever deux étages au niveau des sourcils, on a été convoqué à une réunion du conseil, comme vous dites, du conseil consultatif du logement, qui nous a bien dit que le règlement surnuméraire, on ne leur avait même pas demandé leur avis…ah oui maintenant c'est normal, mais là tout à l'heure, pour les modifications, est-ce qu'on a demandé….mais vous ne l'avez pas fait vous….monsieur Majoros, calmez-vous….

(On entend des commentaires - Men hoort commentaren)

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros, asseyez-vous.

M. Gjanaj :

Monsieur Majoros calmez-vous, ne criez pas, je vais vous faire simplement une démonstration par l'absurde. Comment est-ce que vous voulez demander au conseil consultatif, un avis sur une modification d'un règlement, laissez-moi terminer….

Mme la Présidente :

Je vais demander une interruption de séance pour que tout le monde se calme ?

S'il vous plait, on s'écoute.

M. l'Echevin Gjanaj :

Juste la logique monsieur Majoros. Comment est-ce que vous voulez demander l'avis pour une modification sur un règlement dont il n'a même pas été saisi ? Comment est-ce que vous voulez demander au conseil consultatif de se prononcer sur la modification d'un règlement dont il ne connaît même pas la teneur ? C'est quand-même logique ça monsieur Majoros, c'est quand-même logique, vous demandez un truc à un conseil consultatif, « dites, ce n'était pas marqué dans le règlement, je ne vous avais pas consulté pour confectionner mon règlement de taxe mais maintenant je veux bien vous consulter pour la modification », on va me dire « attendez, on ne connait rien de ce truc, comme dit l'autre, je ne sais de rien », il faut être un petit peu logique à défaut d'être rationnel, un petit peu logique, vous comprenez ?

Au niveau du règlement, pour répondre aux questions de monsieur Eylenbosch, au niveau du règlement sur le non-bâti, effectivement, les modifications, encore une fois ce sont toutes des modifications qui ne sont que techniques, le règlement va dans le sens de ce que vous avez dit, c'est-à-dire que si l'intention n'est pas spéculative, on n'est pas taxé, je ne peux pas être plus clair que ça.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je voudrais apporter une précision qui est importante, qui a été soulevée par monsieur Majoros, c'est que seules les initiatives des autorités communales en matière de politique générale du logement sont soumises pour avis au CCL. Ici on n'est pas dans ce cas-là, on est dans un règlement taxe qui est de prérogative exclusive du collège et du conseil, on lève une taxe, on lève des fonds, on lève des moyens, on ne parle pas en premier chef de logement, qui plus est, même si d'aventure nous aurions dû passer devant le CCL, on ne fait que renforcer le règlement taxe qui avait des lacunes, on vise toujours le même objectif, c'est l'atteinte des objectifs pour lever une taxe en bonne due forme et ne pas se faire attaquer à tous les coins de rue, c'est tout. On vient ici en vous disant qu'on avait des problèmes avec ces règlements taxe, on a étudié pour les résoudre et on va atteindre les objectifs de lever cette taxe, si vous voulez bien la voter aujourd'hui parce que c'est le dernier jour pour effectivement lever cette taxe en 2020. C'est tout ce qu'on vous demande, c'est de faire preuve de compréhension et on suit avant tout un avis externe qui a été commandé à un bureau juridique spécialisé en la matière. On ne peut pas aller plus loin, on ne veut pas supprimer, sinon on aurait pu supprimer le règlement taxe surnuméraire et non-bâti et cela aurait été réglé et ce n'est pas l'objectif. L'objectif est d'atteindre les objectifs de non-spéculation, on vous l'a dit, et le CCL on ne l'a pas zappé pour de mauvaises raisons, c'est tout simplement, c'est une prérogative de la commune et ça ne concerne pas des matières de politique générale du logement.

M. l'Echevin Gjanaj :

Et je voulais aussi rajouter que bien sûr on poursuit toujours les marchands de sommeil, parce que c'était ça l'objectif in fine de ces règlements, dans leur version la plus effective, c'est justement d'attaquer les marchands de sommeil. On poursuit toujours les marchands de sommeil, donc il n'est pas question de faire un cadeau aux marchands de sommeil, c'est simplement une modification qui nous permet, comme l'a dit Olivier Mahy, d'être plus en phase avec les budgets qu'on va inscrire parce que justement on était toujours attaqué et les plaignants avaient gain de cause. En fait, on devait soit rembourser, soit les personnes ne devaient pas payer. Je pense que c'est vraiment technique et ça permet de solidifier notre arsenal juridique par rapport à ces matières.

Mme la Présidente :

Merci à tous les trois.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je suis estomaqué par tant de mauvaise foi ! Vous avez un échevin des Finances qui a dit il y a quelques minutes qu'au final, ça allait alléger les recettes communales, c'est bien le but que vous poursuivez. D'ailleurs les chiffres de 2019, les chiffres aux comptes de 2019, montrent en fait que la perception, c'est-à-dire l'enrôlement pour l'ensemble des taxes sur les logements surnuméraires, logements insalubres, terrains non-bâtis a diminué très fortement, de 30 à 50% suivant les allocations budgétaires. Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les chiffres de vos comptes. Pour le reste, en 2015, un règlement est adopté et dit que le conseil consultatif doit, pas « peut », doit être consulté quand il s'agit d'initiatives apportées réglementaires. Qu'est-ce que c'est d'autre qu'un règlement ? Vous avez entre 2015 et 2018, toute une série de règlements taxe sur le logement, y compris sur le logement surnuméraire, pour des renouvellements, qui passent devant le conseil consultatif du logement. C'est bien normal parce que nous aspirons, je l'espère tous, à avoir un minimum de concertation et être proches de la réalité du terrain et de la souffrance des gens dans cette commune.

Evidemment qu'en 2013 le règlement n'existait pas encore au point de vue du conseil consultatif et évidemment qu'on a renforcé la fonction consultative pour faire en sorte qu'il y ait de la démocratie et des contre-pouvoirs dans cette commune. Ce seront toujours les marchands de sommeil qui gagnent et donc en fait ce que vous êtes en train de faire c'est de nous dire que le règlement taxe que vous proposez vous-mêmes pour 2020, en modifiant celui de 2019, pas celui d'une autre année, celui de 2019, qui a été adopté à la fin de l'année passée, en fait vous ne devriez pas consulter l'associatif, n'importe quel juriste vous dirait que ce n'est pas le cas et si vous avez un doute, là vous faites prendre un risque énorme à la commune, moi je n'en ai absolument aucun, le règlement est limpide à ce niveau-là. Pour le reste, votre règlement comprend énormément en fait d'allègements à tous les points de vue, on laisse parfois sept à dix ans à quelqu'un qui vient d'acheter un terrain avant de recevoir la moindre taxation, on n'est pas en train de parler ici, dans la plupart des cas, d'une famille qui cherche à laisser un terrain adjacent à sa propriété, on est en train de parler de gens qui investissent des dizaines de millions d'euros pour spéculer dans des zones, comme la nôtre à Molenbeek, où des gens souffrent parce qu'ils n'arrivent pas à se loger et qui parfois doivent partir en dehors de Bruxelles. Voilà de quoi on parle et c'est une sacrée cacophonie que vous avez entre vous mais surtout c'est un mépris pour le secteur associatif et pour la réalité des gens telle qu'ils la connaissent dans nos quartiers.

Je vous propose de postposer ce point, d'avoir une vraie concertation avec l'associatif, ça prend 14 jours et vous saviez déjà il y a quelques mois que vous auriez, et vous l'aviez dit, à modifier ce règlement, vous n'avez pas pris l'initiative, c'est en connaissance de cause, je trouve cela grave.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je propose vraiment de reporter, c'était mon intervention au début, je trouve que vous n'arrivez toujours pas à répondre à la question simple de savoir qui vous visez avec cela ? Monsieur Gjanaj parle des marchands de sommeil. Le problème est que vous avez déjà des

outils pour viser les marchands de sommeil, il y a une législation, il y a un code du logement qui sert à attaquer cela. Est-ce que, je vous ai posé la question, la famille qui à l'époque a acheté une maison mono-familiale, qui décide de mettre un étage, pas un petit taudis, pas une chambre qu'elle sous-loue mais qui finance l'achat d'une maison mono-familiale, avec le fait qu'elle met en location un étage, il y en a beaucoup, pour moi ce ne sont pas de grandes crapules du marché du logement, j'ai l'impression que votre règlement n'exclut pas cette catégorie de gens, la conséquence est que les maisons qui aujourd'hui sont encore cataloguées comme mono-familiale ne pourront être achetées que par les gens qui ont la possibilité de faire un prêt gigantesque ou qui ont un héritage gigantesque et qui mettent l'argent sur la table tout de suite, tous les autres, tous les autres qui, comme à l'époque, ont acheté une maison et ont financé ça avec un appartement sont exclus par cette situation-là. Je trouve que ce règlement n'est pas assez précis sur le public-cible que vous visez et sur ce que vous voulez éradiquer exactement ou toucher ou supprimer comme activité dans la commune. Monsieur Van Leeckwyck, désolé, vous me faites rire, je ne sais pas qui a dit que c'est technique. Non ce n'est pas technique, vous le dites vous-même, l'adoption de ce genre de taxe permet à des communes de supprimer, de viser des activités, des pratiques qu'elles jugent elles-mêmes comme nocives, pas voulues dans la commune. Donc, je répète encore une fois, si c'est la maison de rapport, que les gens sont des investisseurs, je ne dis pas que ce sont des spéculateurs, mais en tout cas ils achètent une maison, ils sous-divisent, ils demandent un loyer, ils tapent bien les loyers, ils font monter les prix, ceux-là je veux les exclure, parce qu'ils font gonfler les prix pour tout le monde dans le quartier. Par contre, les familles qui habitent et qui sous-louent pour rendre accessible et qui créent un logement qui est relativement correct, un étage pour une petite famille, je ne veux pas les viser avec ce règlement et je trouve que votre réponse ne permet pas de comprendre qui on vise, qui on veut exclure, qui on va inclure. Si vous dites que ces familles on ne veut pas les viser, alors dites que les gens qui habitent toujours le logement et qui sous-louent, franchement, permettons à ces gens de se régulariser. La conséquence, je vous ai posé la question, de combien de maisons on parle ? Combien, si on applique à la lettre et on régularise et on revient vers la maison mono-familiale, combien d'appartements vont disparaître dans Molenbeek ? Combien d'endroits dans lesquels les gens ne pourront plus se loger ? La crise du logement est déjà là, c'est vraiment la catastrophe. Alors moi je vous pose la question, quels sont les faits ? vous ne me répondez pas, je vous pose la question, on vise qui ? L'un dit les marchands de sommeil, je ne suis pas convaincu, désolé.

Mme la Présidente :

Monsieur Gjanaj va vous répondre.

M. l'Echevin Gjanaj :

C'est un peu dommage de devoir arriver à un débat pareil parce que ça n'a pas à voir avec le règlement taxe, ce dont vous parlez maintenant. Désolé, mais il faut vraiment m'écouter, quand je parle je vois que vous ne m'écoutez pas, vous faites semblant de m'écouter, c'est très gentil pour moi mais ce n'est pas du tout le cas. La matière de l'urbanisme interdit déjà ce dont vous parlez. C'est-à-dire, il y a eu beaucoup de gens qui ont acheté des maisons, les ont subdivisées, si cela s'est passé avant l'année 1992, donc j'ai acheté ma maison par exemple en 1989, je l'ai subdivisée, avant 1992 je pouvais le faire sans demander de permis d'urbanisme. Ça veut dire qu'aujourd'hui, imaginons, vingt ans, des années après, on est déjà presque à trente ans, quand je vais venir maintenant pour la vendre on va me dire par exemple, nous au niveau de l'urbanisme on la reconnait comme une unifamiliale, je vais répondre que quand je l'ai achetée en '89, quelle année ? '89, combien de logements ? on va faire une vérification, imaginons qu'il y a trois logements là, vous allez pouvoir vendre votre maison avec trois logements et les trois logements sont reconnus. Ça, c'est un soulagement pour les personnes, comme vous dites, avant '92. Maintenant, pas avec ce règlement taxe, c'est de l'urbanisme, après 1992, si vous avez fait la même chose, il n'y a pas eu de contrôle,

vous avez échappé aux services de contrôle puisqu'il n'y a pas de lien entre différents services, notamment les inscriptions au niveau de la population, la police n'est pas venue, n'a pas constaté que vous étiez un marchand de sommeil en tant que propriétaire, vous avez échappé. Le problème c'est que maintenant, depuis 1992, lorsque vous avez fait cette division et vous voulez vendre votre maison, on va vous dire que vous devez faire une demande de permis d'urbanisme. Cela ne veut pas dire que vous ne pouvez pas la faire, ça veut dire que vous devez faire un permis d'urbanisme, peut-être on va l'autoriser si les conditions de logement sont bonnes, parce qu'on va vérifier les logements. Parce que vous dites qu'il faut des logements mais il faut aussi des logements qui soient valables pour la population. En faisant un permis d'urbanisme vous avez la possibilité de faire vérifier que les logements que vous voulez installer dans votre bâtiment soient des logements qui soient corrects parce qu'on va les faire vérifier pour voir s'ils sont conformes par rapport aux normes d'habitabilité etc…le règlement taxe n'a rien à voir avec cette matière, si vous le voulez, pas de problème, on peut en parler. Mais le règlement taxe, lui en fait, c'est quelque chose qui vient se coller sur la réalité existante déjà au niveau urbanistique. Le règlement taxe c'est dire que vous avez trois logements que vous exploitez, sans permis d'urbanisme, vous n'avez pas acheté ça avant 1992, on va considérer que vous avez deux logements supplémentaires, vous aviez un logement, c'était une unifamiliale, on voit effectivement qu'il y a trois logements là et donc il y en a deux qui vont être taxés. Ça, c'est la situation même avant qu'on fasse le changement, les modifications qu'on vous propose. La seule modification maintenant qu'on propose, parce qu'on a aussi des gens qu'on a coincés, façon de parler, on les a coincés avec trois logements mais il n'y a pas d'habitants là, quand on les a coincés on leur dit que dans le bâtiment normalement il n'y a qu'un seul logement, il y en a trois, qu'est-ce qu'ils vont faire ? Ils vont mettre à la porte, façon de parler, ils vont donner leur préavis aux deux autres familles. Quand ils ont fait ça il n'y a plus personne, ils n'ont peut-être pas les moyens de faire les modifications parce quand on leur demande de faire une demande de permis pour légaliser les trois logements, ou bien de revenir à une unifamiliale, pour faire légaliser, il faut de l'argent, ils n'en ont pas, comme vous dites, si on leur demande de revenir à une unifamiliale, ils n'en ont pas non plus. Mais dans l'ancien règlement, avant la modification, on vous taxait quand-même parce que vous n'aviez pas de permis d'urbanisme pour les deux logements supplémentaires et même que les deux familles sont parties, on dit qu'on s'en fiche, qu'on voit qu'il y a trois cuisines, donc il y a trois logements. La modification qui est proposée ici c'est de dire que les familles sont mises à la porte, façon de parler, pour se conformer à l'affectation du bâtiment parce que c'est une unifamiliale donc on ne va pas taxer. Est-ce que vous trouvez que c'est moins juste ou plus juste ? D'après ce que vous venez d'entendre de ma part, est-ce que vous trouvez que c'est moins juste ou plus juste ?

M. De Block :

Je trouve que l'explication résout pour les gens qui veulent se remettre en ordre, évidemment ceux qui sont déjà là, avec la taxe ça sera plus difficile. Mais en même temps je vois les gens qui à l'époque, si maintenant il y a des gens dedans, la conséquence est que quelque part tant qu'ils ne sont pas régularisés peut-être que c'est en ordre, peut-être que les inspecteurs peuvent juste vérifier si le code du logement au niveau de la qualité est correct. Si après cette inspection les gens voient que c'est nickel, ce ne sont pas des petits trucs, parce qu'il y a des surfaces minimales prévues par le code du logement, si les installations sont correctes…..

M. l'Echevin Gjanaj :

Non, on ne peut pas le faire par constatation, légalement, mais ce n'est pas ce règlement qui le fait, c'est le CoBAT, ce sont des règlements régionaux, le code bruxellois etc…de l'urbanisme, ce n'est pas ce règlement taxe qui le prévoit…

M. De Block :

Ca je comprends…

M. l'Echevin Gjanaj :

On ne peut pas venir par constatation dire que c'est habitable, non, si vous êtes en infraction, vous êtes en infraction, que ce règlement existe ou qu'il n'existe pas, une fois que vous êtes en infraction, vous êtes en infraction et ce n'est pas ce règlement qui enlève quoi que ce soit par rapport à ça. Déjà maintenant, si on vient dans votre maison, par exemple, comment ça peut arriver, c'est par exemple la police qui vient faire une nouvelle inscription, et les policiers viennent et ils constatent que dans cette maison il y a trop d'habitants, ils vont faire un petit rapport à la commune, ils vont demander la vérification parce que c'est comme ça que cela se lance ces procédures. On va vérifier effectivement dans cette maison combien normalement il y a de familles acceptées là-dedans et donc si dans cette maison il y a trop de familles par rapport aux permis d'urbanisme, c'est parti avec des PV etc…Il y aura aussi du surnuméraire mais je veux dire que ça existe même si aujourd'hui on décidait d'abolir ce règlement, de toute façon ça part, c'est déjà effectif. Simplement maintenant, c'est de savoir si on est dans une phase où on essaie de pénaliser vraiment ceux qui, des petites familles comme vous dites, qui ont rajouté peut-être une habitation, on va demander de faire une régularisation par rapport à leur logement et ils vont régulariser, peut-être que ça va mettre quatre mois, ils vont régulariser et c'est fini, ils peuvent vendre ou ils peuvent louer. Il y a des fois des gens qui ne savent même pas que leur maison est en infraction, quand on leur pose la question ils disent que cela fait vingt ans qu'ils ont loué etc…nous on va constater par rapport à ça si la division n'était pas d'avant 1992, auquel cas on peut régulariser comme ça, au lieu d'être une unifamiliale ça va être un immeuble de rapport avec deux ou trois logements, que sais-je, avec ce qu'il y avait comme division avant '92. Si ce n'est pas ça on va dire à la personne de faire la régularisation, pendant ce temps-là, de grâce, façon de parler, donnez le préavis aux familles qui sont là de telle sorte que vous ne soyez pas taxés inutilement. On est bien avec quelqu'un qui n'est pas un spéculateur, ce n'est pas un marchand de sommeil, il n'y a peut-être que deux familles dans cette maison qui a peut-être un potentiel pour trois ou quatre familles. On n'a pas affaire à un marchand de sommeil, on lui dit, mettez les dehors, faites la régularisation mais pendant ce temps-là vous ne serez plus taxé. Tandis que si on laisse d'application le règlement qui est d'application aujourd'hui, même s'il met dehors les personnes il est quand-même taxé. Il y a déjà le PV qui va, et qui fait le tour de tout au niveau de l'urbanisme et en plus de ça il doit payer alors que les familles ne sont pas là. Il n'a déjà plus de moyens parce que les loyers ne sont plus payés, mais en plus il doit payer, déjà des PV au niveau urbanistique qui sont indépendants de ça mais aussi le fait qu'il doit payer des taxes. Maintenant nous ce qu'on a fait c'est si les personnes ne sont pas là, ne taxons pas, et pourquoi le fait-on ? Parce que cela a toujours été attaqué au niveau de la justice et qu'on devait rembourser de l'argent ou les personnes ne devaient même pas payer, elles attaquaient, elles avaient gain de cause. Nous avions inscrit le droit constaté, ce n'est pas de l'argent qui rentre, c'est au niveau du budget, on dit, je ne sais pas moi, 500.000 € ou 1.200.000 € et en vérité ces montants ne vont pas venir puisque les gens vont attaquer et on a perdu 1.500.000 €. Pour les 1.500.000 € qu'on a mis pour le budget, au niveau des dépenses on va faire les écoles etc…les logements etc…toutes les dépenses dont notre population a besoin et malheureusement quelques temps après on va se rendre compte que les 1.200.000 €, pour donner un chiffre qui est un peu connu, finalement ils ne sont pas dans nos caisses, ils étaient juste inscrits mais on les a perdus, pourquoi ? Parce qu'on a eu un mauvais règlement de taxe et maintenant on est en train de rendre plus solide ce truc-là pour que finalement les montants qui vont venir soient des montants qui effectivement sont dans nos caisses pour qu'on puisse dépenser ça pour nos gens.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup monsieur Gjanaj.

Chers conseillers, on a encore du travail, je vous propose qu'on vote.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
37 votants : 27 votes positifs, 10 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 27 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

33. Taxes communales - Taxe sur les terrains non bâtis - Modification.
Gemeentebelastingen - Belasting op de niet-bebouwde gronden - Wijziging.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
37 votants : 32 votes positifs, 5 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 32 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

34. Finances - Fabrique d'église Saint-Rémi - Compte 2019.
Financieën - Kerkfabriek Sint-Remigius - Rekening 2019.

Mme la Présidente :

On me dit que le budget doit être retiré à la demande du service. On retire le point budget, on garde le point compte. Vous avez tous vu le point compte.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.

35. Finances - Fabrique d'église Saint-Rémi - Budget 2020.
Financieën - Kerkfabriek Sint-Remigius - Begroting 2020.

Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.

36. Développement Durable - Biodiversité - Demande de subside de l'ASBL l'association « La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux » pour financer le centre de revalidation de la faune sauvage.
Duurzame ontwikkeling - Biodiversiteit - Subsidieaanvraag van de VZW « La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux » om het revalidatiecentrum van de wilde fauna te financieren.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

La protection des oiseaux, c'est la première fois.

M. l'Echevin Achaoui :

C'est la première fois.

En tant qu'échevin du bien-être animal et du développement durable, il était important pour nous, à la demande de la ligue royale belge pour la protection des animaux et des oiseaux en particulier, de pouvoir soutenir cette superbe initiative d'une association reconnue qui fait du très bon travail dans ce domaine et il était important pour nous de pouvoir s'inscrire dans ce projet-là puisque c'est dans notre politique communale également. Il n'y a pas lieu d'apporter plus de précisions, c'est simplement à titre de soutien à apporter à cette belle organisation.

Mme la Présidente :

C'est super.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.

37. Action Sociale - Octroi d'un subside à BELGIUM PLAYS 4 PEACE pour un Projet Ponctuel.
Sociale Actie - Toekenning van een subsidie aan BELGIUM PLAYS 4 PEACE voor een Gericht Project.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Ouberri.

Mme l'Echevine Ouberri :

Le but de ce projet Play for Peace a pour but la promotion du sport en général en mettant le sport comme vecteur de développement, de socialisation et de paix. L'objectif c'est de casser les barrières culturelles et sociales parce que pour eux la pratique d'un sport favorise le développement, l'esprit d'équipe, la discipline, le respect de l'autre via le respect de l'adversaire, le respect des règles, c'est apprendre et construire le dialogue. L'objectif aussi et la vision de cette association, Play for Peace, pour eux les jeunes de nos quartiers méritent aussi de la qualité, tant de l'accueil que de l'encadrement, dans les produits aussi, ils méritent aussi d'avoir des produits de qualité et c'est pour ça qu'on voudrait les soutenir.

Et au-delà de tout ça, pendant toute la période de confinement, ils nous ont aidés d'une manière extraordinaire, notamment en nous donnant et en distribuant à toutes les familles précarisées, des jeunes, des moins jeunes, nos séniors ont reçu des kits hygiène de qualité et là franchement je leur tire mon chapeau parce qu'ils nous ont prêté vraiment main forte pour distribuer tout ça. Et c'est pour cela que je vous demande donc de les soutenir.

M. Ikazban :

Je me réjouis de cette délibération qui propose un subside pour Play for Peace. Mais Play for Peace ce n'est pas un club de sport, c'est beaucoup plus que ça je pense, ça permet de dire qu'à Molenbeek-Saint-Jean on est quand-même une commune extrêmement riche dans la diversité et la qualité de ses clubs avec beaucoup de bénévoles qui font vivre nos clubs tout au long de l'année. Ici ce n'est pas un club, moi j'appelle plutôt ça une espèce d'interface qui permet justement à un certain public d'accéder à d'autres horizons j'ai envie de dire, qui fait énormément de social et de cohésion et donc je me réjouis, et je trouve qu'on devrait être fier d'avoir cette association sur notre territoire, à l'image de Molengeek qui est aussi un de nos fleurons, qui fait aussi un peu la fierté de Molenbeek. Et je pense qu'à la fois nos clubs les plus modestes et les plus importants et à la fois Play for Peace devraient pouvoir ensemble tirer encore plus nos jeunes vers le haut et vers les éléments positifs. Donc j'invite vraiment la commune à continuer son soutien et à faire de Play for Peace un vrai partenaire parce que je dis qu'au-delà de l'aspect club, c'est beaucoup plus qu'un club, c'est un interface qui permet vraiment d'ouvrir des perspectives nouvelles à notre jeunesse à travers le sport, mais pas uniquement. Mais merci encore pour votre soutien.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.

38. Secrétariat communal - Le Logement Molenbeekois - Conseil d'administration - Démission de Monsieur Didier VAN MERRIS. *(Complémentaire)*
Gemeentelijk secretariaat - Le Logement Molenbeekois - Raad van Bestuur - Ontslag van de heer Didier VAN MERRIS. *(Aanvullend)*

Le Conseil prend acte.
De Raad neemt akte.

39. Secrétariat communal - Le Logement Molenbeekois - Conseil d'administration - Remplacement de M. Didier VAN MERRIS par Madame Attiya LON. *(Complémentaire)*
Gemeentelijk secretariaat - Le Logement Molenbeekois - Raad van Bestuur - Vervanging van M. Didier VAN MERRIS door Mevrouw Attiya LON. *(Aanvullend)*

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
37 votants : 32 votes positifs, 5 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 32 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

Olivier Mahy quitte la séance / verlaat de zitting.
Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.
Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.
Carine Liekendael quitte la séance / verlaat de zitting.
Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.
Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.

40. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant l'interdiction de rassemblement sur l'espace public - Quartier Avenue Mahatma Gandhi. *(Complémentaire)*
Juridische zaken - Bevestiging politieverordening van de Burgemeester betreffende samenscholingsverbod op het openbaar domein - Wijk Mahatma Gandhilaan. *(Aanvullend)*

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Cette problématique ne date pas d'aujourd'hui, ni d'hier. Déjà en 2014, le comité P a critiqué une lacune dans le concept de police de proximité. Dans ce rapport de 2014, ils parlent déjà des constats précédents, en se basant sur la situation du début des années 2000. Donc en 2014, ils se posent la question de savoir si certaines choses ont vraiment changé. Ils critiquent le fait que la police n'est pas assez présente, n'est pas assez à l'écoute des gens, qu'elle ne réagit pas sur les différentes interventions. Je voudrais savoir si après ce constat du début des années 2000, après le rapport de 2014, si la commune a changé réellement sa vision, son approche policière dans le quartier ? Quand vous avez pris la mesure que vous avez prise, quelque part, c'est un aveu d'échec de tout ce qui vient avant. Il y a un an ou 2 ans, quand il y a eu une même mesure dans le quartier Beekkant, où on a interdit les rassemblements, je pense que c'était sous la majorité précédente, nous sommes intervenus déjà à l'époque pour dire que ça n'allait pas résoudre le fond du problème, que temporairement on allait mettre le couvercle dessus, qu'on allait temporairement améliorer le quotidien ou les nuits des habitants, mais on ne va pas résoudre le problème sur le fond. Aujourd'hui, on voit que la problématique dans le quartier est plus large, qu'elle n'a pas été solutionnée, c'est-à-dire une approche où les agents de police sont à l'écoute, proche des gens. Le deuxième volet, ce sont toutes les remarques et les critiques que les services de prévention ont été pendant très longtemps en dessous des besoins du quartier. Depuis quelque temps, il y a des initiatives, on a des plans pour des centres, il y a des initiatives qui se prennent, de nouveau, ces initiatives sont dans un coin de toute cette zone qui, à mon avis, doit être vue comme un ensemble. On comprend la situation, une situation qui est difficile à vivre pour les habitants, mais je trouve que prendre ce genre de mesures est un échec et quand il n'y aura pas un plan à long terme à l'écoute des gens, avec de la prévention, pour savoir si on n'a pas besoin dans cette zone d'initiatives de travail d'animation, je trouve qu'on ne va pas pouvoir donner notre accord et qu'on va donc s'abstenir. On n'a pas confiance actuellement, je trouve qu'on a réagi en urgence durant les mois d'été, mais je trouve qu'il faut revenir avec un plan d'urgence à long terme, parce que sur ce tronçon de ligne de métro, il y a beaucoup de va-et-vient et donc je pense qu'il faut revenir avec un plan de la commune qui donne l'espoir aux gens qui donnent des perspectives pour résoudre cela durablement dans le temps et qu'on ne revienne pas dans 5 ans bien dans 10 ans avec le même constat.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci madame la Présidente, j'ai entendu toutes les réflexions de monsieur De Block et il a probablement raison pour nombre d'entre elles, et effectivement nous connaissons cette problématique qui part probablement depuis le boulevard Belgica, qui suit la ligne de métro en allant sur Simonis et puis en descendant sur Mahatma Gandhi et en remontant jusqu'à la gare de l'Ouest, en passant par Beekkant et l'avenue de Rovere. C'est une problématique est très difficile parce que nous savons, ceux qui sont principalement impactés dans ce genre de situation, c'est une jeunesse qui est en difficulté, elle est en difficulté par rapport à l'éducation, au niveau du marché de l'emploi et donc quand ils se retrouvent dans des appartements exigus, ça crée une pression, un problème et ils transfèrent probablement une partie de leur agressivité vers le domaine public. Maintenant, pas plus tard qu'aujourd'hui ou hier, nous avons reçu un e-mail faisant état de problèmes dans la rue de l'Intendant. Il y a aussi des problèmes au niveau du quartier Mettewie, il n'y a pas un seul quartier qui soit protégé par rapport à cette situation. Il faudrait effectivement qu'il y ait un plan généralisé pour répondre à cette demande et surtout qu'on lutte contre la consommation de produits licites ou illicites. En août, la police a encore du intervenir dans un parc pour un majeur qui faisait goûter le protoxyde d'azote à une bande de jeunes. En plus, ils se passaient le ballon de l'un à l'autre en pleine période de Covid ce qui n'était pas très malin non plus. Donc je crois que c'est une problématique qu'il faut absolument prendre à bras-le-corps. Il faudrait peut-être un plan régional fort par rapport à cette problématique pour s'en sortir.

Mme la Présidente :

Je voudrais juste dire quelque mots, dans quartier, nos efforts ont porté principalement sur la prévention, depuis des mois. Nous sommes très nombreux à travailler sur ce quartier. Est-ce que nous manquons de policiers de proximité, oui, notre zone n'a pas suffisamment de policiers par rapport à tous les défis dont nous regorgeons. Dans l'organisation de la police aujourd'hui, les appels au travail, parfois la police de proximité n'est pas la fonction la plus recherchée. C'est parfois une mission que nous faisons après les autres missions, c'est dommage, mais je le répète, nous manquons de policiers. Ceci vient de la norme KUL, ça vient du ministère de l'intérieur et nous ne savons pas pallier à ce moment. Donc moi, je remercie les policiers tous les jours, et je peux vous dire que par rapport à la difficulté du travail dans cette zone que vous avez décrite, ils sont à la hauteur et ce n'est vraiment pas facile. J'ai rappelé le nombre de procès-verbaux tout à l'heure et c'est autant de moments où il y a des interventions, dont vous n'avez pas entendu parler et savez dire que ça s'est bien passé et donc c'est un travail énorme qui fait. C'est un travail qui n'est pas toujours dans le répressif, qui est aussi dans le préventif, avec beaucoup de discussions. Et donc je continuerai comme je l'ai fait depuis je suis arrivée, à plaider auprès du ministre de l'intérieur, j'espère que le nouveau sera un peu moins hypocrite et qu'il répondra à nos besoins. Il m'a reçu très gentiment, il a été extrêmement chaleureux et après zéro. En tout cas, comme la dernière fois, je serai la première chez le nouveau ministre de l'intérieur.

Alors l'ordonnance va quand même arranger certaines choses, elle va redonner un peu de paix et permettre aux opérateurs de proximité de travailler encore dans un contexte un peu plus facile. Il n'est pas du tout exclu que nous prolongions cette ordonnance, elle est de deux mois, et on verra ce que ça donne.

Grâce aux efforts de Move, grâce au SAJ, grâce au travail de nos fonctionnaires de prévention et de nos services de prévention, nous avons pu ramener pas mal de jeunes dans des choses qui sont beaucoup plus chouettes. Il y a beaucoup de jeunes qui vont mieux grâce

à nos interventions ces derniers mois. Mais il y a encore une petite minorité qui terrorise le quartier. Ça, ça ne va pas. Certains d'entre vous ont des constats plus généralistes, c'est vrai que nous avons une jeunesse qui est extrêmement nombreuse, qui vit des conditions de vie très difficiles, dans un bâti exigu, dans une situation d'abandon, avec peu d'écoles et avec du mal à se projeter dans le futur, un futur beau, serein, agréable, dans des conditions socio-économiques très difficiles qui pousse à la vente de produits. Ce n'est pas évident d'être jeune aujourd'hui dans cette vie-là. Ça n'excuse pas, mais ça donne des pistes pour nous les adultes pour aller les aider et pour faire quelque chose de meilleur dans le quartier. On a eu des réponses concrètes avec les jobs d'étudiant lancés par Monsieur Gjanaj. Il faut essayer de changer le quotidien des jeunes et c'est ce qu'on essaie de faire avec ce collège et on va encore avoir des initiatives comme celles-là. Pour que ce soit pertinent et efficace, ça demande de la préparation, ça demande du travail, on ne peut pas tout faire à la fois parce que nous n'avons pas les reins assez solides pour pouvoir tout faire. Donc ce sont chaque fois des projets qui prennent du temps, cette ordonnance est une étape, ce n'est pas une étape rigolote, c'est une étape nécessaire à mon avis.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
30 votants : 22 votes positifs, 8 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 22 positieve stemmen, 8 onthoudingen.

41. Secrétariat communal - Motion déposée par M. Mutambayi, conseiller communal N-VA, concernant l'affiliation de la Commune et du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean à l'initiative de la carte européenne Disability - Report du 27/05/2020 - Report du 17/06/2020.
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Mutambayi, gemeenteraadslid N-VA, betreffende de aansluiting van de gemeente en het OCMW van Molenbeek bij het initiatief van het European Disability Card - Uitstel van 27/05/2020 - Uitstel van 17/06/2020.

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

Olivier Mahy entre en séance / treedt in zitting.
Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting.
Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.
Hicham Chakir entre en séance / treedt in zitting.
Saliha Raiss entre en séance / treedt in zitting.
Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.
Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting.

42. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Ikazban et Mahdaoui, Conseillers communaux PS-SPA, visant à condamner les actes de persécution et les atteintes graves portés par la Chine à l'intégrité physique et morale contre la minorité Ouïghour et autres minorités religieuses, notamment musulmanes. *(Complémentaire)*
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Ikazban en Mahdaoui, Gemeenteraadsleden PS-SPA, om de daden van vervolging en ernstige aanvallen van China op de fysieke en morele integriteit van de Oeigoerse minderheid en andere religieuze minderheden, met name moslims, te veroordelen. *(Aanvullend)*

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Effectivement, avec mon collègue Rachid Mahdaoui, je dépose ici une motion qui était déjà en préparation depuis quelque temps, malheureusement depuis quelques temps puisque la persécution des Ouïghours ne date pas d'hier. Je ne vais pas être très long, parce que la motion est assez longue, je vais peut-être me contenter de lire la partie décisionnelle. Mais je voudrais quand même vous rappeler qu'aujourd'hui, qu'l y a une répression féroce des Ouïghours, on parle de génocide. La Chine est en train d'éradiquer une identité, celle des musulmans ouighours. La Chine se rend coupable du plus grand internement de masse aujourd'hui dans le monde. Nous considérons que l'Europe doit prendre des sanctions, le fédéral a déjà eu un débat sur cette question-là et je pense que le débat va revenir sur la table.

Pour ceux qui suivent l'actualité, je rappelle qu'il y a des images qui ont été filmées par un drone qui confirment que des déplacements massifs de détenus ont été effectués dans le plus grand secret en Chine, pays qui mène une campagne de détention forcée des minorités ethniques. En Chine aujourd'hui, dans cette partie-là de la Chine, vous ne pouvez plus être musulmans, vous ne pouvez plus vous référer à votre religion, par ce que vous êtes musulmans, on vous persécute, on vous met en détention comme dans des camps de concentration et vous subissez des massacres. Je ne vais même pas rappeler, il n'y a qu'à voir des images qui circulent et qui sont réelles, le prélèvement des organes et la commercialisation de ceux-ci, c'est vraiment inhumain inacceptable, on est vraiment à l'opposé du respect des droits de l'homme. Je pense qu'au parlement européen, il y a également des voix s'élèvent pour appeler à des sanctions, pour appeler à des boycotts et pour appeler aussi des entreprises à ne plus commercialiser avec la Chine et il y a de grandes entreprises qui ont décidé de stopper certaine collaboration avec la Chine ou en tout cas de manifester leur désaccord ou leur désapprobation par rapport à ce qui se passe.

La motion est assez simple, nous demandons de condamner les exactions commises par la Chine contre les ouighours et les autres minorités religieuses en Chine, nous demandons au gouvernement fédéral d'utiliser pleinement dans tous ses contacts bilatéraux ou multilatéraux tous les leviers de la diplomatie afin de veiller à ce que les droits de l'homme des minorités ethniques ou religieuses en Chine et particulièrement ceux de la minorité ouighour soient respectés et que toute atteinte à leurs droits soit condamnée, nous demandons au gouvernement fédéral de condamner plus fermement toutes les atteintes potentielles au droit des minorités et ethno-religieuses en Chine et particulièrement celles visant les ouighours, nous demandons au gouvernement fédéral de poursuivre ses efforts visant à amener la Chine a ratifié le pacte international relatif aux droits civils et politiques, le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autre peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la convention internationale pour la protection de toutes les personnes, contre les disparitions forcées et le statut de Rome de la cour internationale, nous demandons au gouvernement fédéral de poursuivre son soutien à une position forte et unifiée de l'union européenne par rapport à la situation des droits de l'homme en Chine, y compris le droit des minorités ethniques et religieuses, l'abolition de la peine de mort et la fin du prélèvement forcé d'organes, nous demandons au gouvernement fédéral de continuer à jouer un rôle de premier plan s'agissant des initiatives prises par les états qui demandent à la Chine d'accorder un accès significatif à la Haute commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, et enfin nous demandons au gouvernement fédéral de plaider pour la prise de mesures fortes vis-à-vis des autorités chinoises, en ce compris la possibilité de sanctions, si ces violations des droits des minorités ethniques et religieuses ne cessent pas immédiatement.

Voilà chers collègues, je ne sais pas vous lire toute la motion, je me suis contenté de la partie décisionnelle, je pense que vous connaissez la situation qui est grave, on est dans le cadre d'une motion, ce n'est pas cette motion qui tout à coup va arrêter ce qui se passe là-bas, mais je pense que par des gestes symboliques forts que nous pouvons poser ici, que nous pouvons lancer un signal très fort à notre gouvernement pour lui donner encore plus de

force et plus d'impact pour se faire entendre dans l'union européenne et au niveau de ce qui se passe au niveau international, puisque l'union européenne a un rôle à jouer dans le non-respect des droits de l'homme, dans certaines parties du monde et ici en l'occurrence la Chine. Donc je vous invite, mes chers collègues à condamner fermement et à soutenir cette motion que je dépose ici avec mon collègue Rachid Mahdaoui. Je vous remercie d'avance et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme la Présidente :

Merci Jamal Ikazban.

Je donne la parole à Rachid Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Voilà, je vais être un peu plus bref, je vais demander aux collègues, j'espère qu'on va avoir un vote à l'unanimité sur cette question-ci et j'espère que chaque conseiller prendra ses responsabilités et votera comme il faut.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Mahdaoui.

Je donne la parole à Madame Raiss.

Mme Raiss :

Moi je voulais juste saluer l'initiative des deux conseillers ici présents. Toutes ces pratiques sont évidemment inacceptables, nous les condamnons avec beaucoup de fermeté, nous ne pouvons pas laisser disparaître tout un peuple sans réagir. Il y va de la conscience de l'humanité. Je voulais juste dire que certains experts osent parler de génocide, pour ma part, je crois qu'on peut parler de génocide, je salue l'initiative et j'espère qu'on aura un vote unanime, vu qu'il n'y a pas de débats à avoir là-dessus.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne suis pas juriste, ni historien, mais ce que je peux dire, c'est qu'un génocide ne se rapporte pas un nombre de personnes qu'on assassine et qu'on tue. Dès qu'on est dans un processus et dans une volonté, et j'ai dit tout à l'heure que la Chine procède vraiment à l'éradication d'une identité, moi je considère que c'est un génocide. Dès qu'on veut éliminer une ethnie, une identité, on est dans un processus qui est clairement génocidaire. J'espère que les tribunaux internationaux prendront des mesures et prendront position courageusement aussi bien que ce conseil communal de Molenbeek ce soir. Je vous remercie d'avance pour votre vote.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi :

Ma question est simple, c'est juste pour savoir si une initiative similaire a été prise à d'autres niveaux de pouvoir ? Parce que Molenbeek situe à un niveau local, alors que la problématique est de portée internationale et donc c'est plutôt le niveau fédéral qui est le plus indiqué.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous remercie pour la question, je pense qu'au niveau fédéral il y a eu un débat au Sénat, mais comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention, le débat va à nouveau revenir sur la table puisqu'il y a encore des choses qui bougent au niveau européen, il y a un député européen qui est très actif sur cette question-là et qui dénonce avec beaucoup d'énergie, de force et de courage l'implication de beaucoup d'entreprises, il se fait que petit à petit, ces entreprises commencent à dénoncer la situation en Chine. Comme quoi parfois les petits gestes peuvent en amener de grands. Je pense qu'à Molenbeek nous avons souvent montré l'exemple et quelque chose me dit que quand on aura voté, je l'espère à l'unanimité, que d'autres communes feront pareil. Je rappelle qu'il y a peu, ce qui parfois 10 que ça ne sert à rien, il y a peu on a voté ici, d'ailleurs après un très bon débat, une motion concernant les visites domiciliaires. Dans tout le pays, plusieurs communes ont commencé à voter contre ces visites domiciliaires et le fédéral a dû faire marche arrière par rapport à ce projet de loi.

Mme la Présidente :

C'est vrai que c'est une fierté pour nous d'être régulièrement pionniers , c'est bien de le rappeler et je pense que ça risque encore être le cas plusieurs fois ce soir.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
37 votants : 32 votes positifs, 5 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 32 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Nous sommes aussi interpellés par les images diffusées par les médias, nous avons une série de questions concernant cette résolution tout comme nous avions des questions sur la résolution déposée au Sénat. La résolution parle de prélèvements forcés et la transplantation d'organes en masse, la source de cette accusation et le docteur Totti. Ce dernier n'a plus été en Chine depuis 20 ans et c'est déjà excusé dans un tweet de février 2019 d'avoir été à l'origine de ce qu'il appelle lui-même un faux. Il y a aussi le rapport du China Tribunal à la base de cette accusation, or cette instance n'est pas une initiative officielle, mais une initiative politique et partisane. Les conclusions de ce tribunal ont été remises en doute notamment par les responsables scientifiques qui travaillent avec l'organisation mondiale de la santé, spécifiquement sur la question des transplantations. Ceci explique qu'il y a eu des problèmes à ce niveau en Chine par le passé, mais que les accusations avancées par ce

tribunal aujourd'hui, ne sont pas fondées. Nous avons déjà mis en évidence le problème d'avoir des informations fiables lors du vote d'une résolution similaire au Sénat et nous étions très prudents sur cette résolution vu qu'elle été initié par le MR et suivie et soutenue par tous les partis de droite, et même d'extrême droite. Comment expliquer que ces partis qui en général ne sont pas particulièrement connus pour s'inquiéter du sort des populations musulmanes, ni des droits humains dans le monde, montent tout d'un coup au créneau. Le PTB est connu et continuera à être connu pour son combat intransigeant contre la guerre, le racisme et l'islamophobie. Nous avons d'ailleurs déposé aujourd'hui une motion pour interdire la discrimination des femmes sur base du seul fait qu'elles portent le foulard, une discrimination maintenue pendant des décennies par des partis ici présents dans la majorité. Alors, vous êtes bien fermes et unis pour dénoncer ce qui se passe à plus de 6.000 km, mais quand il s'agit de mettre fin à des discriminations ici dans notre commune, là, cela a pris trois décennies et nous verrons tout à l'heure si vous serez assez courageux pour mettre fin finalement à ces discriminations.

Alors non, nous ne sommes pas d'accords avec tout ce qui se passe en Chine, loin de là.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, je vous ai donné la parole pour une justification d'abstention. Parce que vous savez, vous auriez pu faire modifier la motion en intervenant dans le débat.

M. De Block :

Nous tenons compte de la possibilité d'une dérive sécuritaire, mais nous voulons agir avec un minimum de prudence, comme les 55 pays aux Nations unies l'ont fait, qui se sont opposés à une motion américaine un peu pareille condamnant la Chine. Parmi ces pays, il y avait la Palestine, l'Irak, l'Iran, Pakistan, l'Algérie etc. Ça ne veut pas dire que ces pays n'ont pas de critique ni de sérieuses questions à poser, mais ils sont aussi conscients que les États-Unis et leurs alliés occidentaux ont mis la Chine dans leur ligne de mire, pour des raisons économiques et d'hégémonie mondiale. Par leur propre expérience malheureusement, ils savent que la motivation de ces pays occidentaux n'a rien à voir avec les droits humains. Franchement, depuis quand les États-Unis se sont occupés des droits humains ? Ces pays savent combien les États-Unis sont capables de préparer les esprits à la guerre, jusqu'à la fabrication de mensonges, comme on l'a vu avec l'Irak en 2003, avec les prétendues armes de destruction massive prouvées par Colin Pauwell devant l'ONU. Dois-je rappeler que le PTB était un des seuls partis à l'époque à s'opposer clairement aux deux guerres du Golfe, y compris aux sanctions et à l'embargo qui ont suivi cette guerre, et qui ont préparé les esprits aux agressions militaires ultérieures. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas voter cette résolution, on ne va pas voter pour ni contre, nous nous abstiendrons. Mais nous continuons à suivre la situation des ouighours avec beaucoup d'attention.

Mme la Présidente :

J'ai juste pas compris une chose, malgré la longueur de votre explication, est-ce que vous pensez qu'on fait du mal aux ouighours en Chine ou pas ? Parce que ça, je n'ai pas compris. Par ce que ce qui se passe en Chine n'a rien à voir avec les États-Unis ou la guerre du Golfe.

M. De Block :

J'ai expliqué pourquoi on est prudent, il y a plein de pays dans le monde qui ont la même attitude. Ma conscience est tranquille et dans 10 ans, on en reparlera.

Mme la Présidente :

J'ai juste pas compris votre position, mais ce n'est pas grave.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Le malaise de mon collègue qui essaye de justifier son abstention et qui a parlé de tout, sauf des massacres, je voudrais juste rappeler que le massacre des ouighours, on est en train de parler de femmes qu'on stérilise, d'organes qu'on prélève, d'enfants qu'on massacre, de gens qu'on emprisonne, qu'on déporte et qu'on transporte ça, ce sont des vérités. De là à vérifier si tel médecin a vu juste où s'est trompé ou pas, il y a une réalité et c'est que on est en train de massacrer des gens là-bas. Tout à l'heure nous aurons un autre débat sur des discriminations et là-bas, on est en train de tuer et d'assassiner des gens. Je n'ai aucune leçon à recevoir et je constate souvent qu'en politique, quand on veut vraiment faire quelque chose, on essaye de trouver le moyen et on ne cherche pas des excuses. Vous savez moi je n'ai pas de leçons à recevoir, ici même, je me souviens, on a adopté à mon initiative les résolutions concernant la Palestine, on a chaque fois eu des débats très intéressants avec des points de vue différents, au parlement qui est mené le même combat et on a même obtenu l'annulation des missions économiques là-bas, et j'ai fait pareil avec la minorité musulmane massacrée en Birmanie et on a obtenu au parlement bruxellois l'annulation des missions économiques. Alors je pense qu'à un moment donné, là où on est, même modestement, quand on sait faire quelque chose il faut essayer de le faire. Mais faut arrêter de faire croire aux gens qu'on les aime et qu'on les défend, mais quand ils sont à 6.000 km et qu'ils ne votent pas, on s'en fout. Il y a des femmes et des enfants qui se font massacrer et ici, je voudrais remercier les conseillers communaux, majorité et opposition, de gauche comme de droite qui ont accepté courageusement ce soir de poser ce geste fort et de condamner la Chine pour ce qu'elle fait là-bas vis-à-vis des ouighours.

43. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'installation d'un nouveau réseau de vidéosurveillance. *(Complémentaire)*
Gemeentelijk Secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot de installatie van een nieuw videobewakingsnetwerk. *(Aanvullend)*

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Nous sommes dans une situation exceptionnelle, dans quelques heures il y a la rentrée scolaire, ce sera une rentrée très spéciale. Les écoles ont été fermées pendant trois mois et donc il y a beaucoup d'enfants qui ont du retard. Le directeur général de pilotage du système éducatif de la fédération Wallonie Bruxelles a déclaré que le retard scolaire pèsera sur le reste de la scolarité. Les dégâts se feront surtout ressentir parmi les élèves issus de milieux défavorisés. Évidemment que ça ne concerne, ça concerne la commune puisqu'il y a beaucoup d'enfants qui vivent dans des endroits où des familles il n'y a pas d'endroit calme pour étudier, pour faire les devoirs ou qui ne dispose pas du matériel informatique pour suivre les cours à distance et donc qui ont beaucoup de chance d'avoir rattrapé pas mal de retard. Il faut se demander si ces enfants-là pourront être aidés pour rattraper le retard. La fédération Wallonie Bruxelles a libéré quelques fonds, mais ce n'est pas suffisant. Donc la question c'est de savoir ce que peut faire la commune et dans ce contexte.

Le conseil a décidé, je ne sais pas il y a combien de temps, d'investir dans des caméras de surveillance. Mais maintenant, il faut quand même se poser la question de savoir ce qui est le plus urgent est le plus important. Est-ce qu'on va laisser les enfants avec leurs retards ou est-ce que maintenant on va chercher vraiment les moyens pour engager des professeurs en plus pour aider ces enfants à rattraper leurs retards. Je trouve indécent maintenant de dire qu'on va dépenser 672.000 € pour des caméras alors qu'on à cette situation d'urgence. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, il me semble certain que cet argent-là serait beaucoup plus utile dans l'engagement de personnel enseignant. J'invite donc la majorité et le collège à revoir certaines décisions dont celle-ci est d'être pionniers en la matière. Vous aimez bien être pionniers et je vous offre une nouvelle occasion de l'être, merci.

Mme la Présidente :

Je vais répondre pour le collège. Nous sommes pionniers dans ce que nous avons mis en place pour nos élèves. Les classes d'été, nous sommes pionniers, si vous voulez, je peux vous faire un débriefing de ce que ça donne sur le terrain, c'était vraiment pas mal notamment en néerlandais. On a fait un cours dont l'objectif était le néerlandais et c'était pas mal parce qu'on sait que parmi nos élèves, surtout ceux de sixième primaire, il y a beaucoup de lacunes et donc on a consacré du temps à ça.

Par rapport à votre motion, il y a quand même deux gros soucis avec ce que vous proposez. Le premier, c'est que la décision des 650.000 € par rapport aux caméras, c'est une décision ancienne qui a déjà été prise, donc votre motion ne va pas au niveau temporel. En plus au niveau technique ce n'est pas correct non plus, puisque investir dans du matériel ou dans des professeurs, ce n'est pas la même chose au niveau budgétaire et ça, je le regrette amèrement régulièrement. Mais en réalité, notre mise tutelle régionale nous permette pas de faire ce que vous dites avec cet argent-là. Autrement dit, si nous avons les moyens d'avoir une telle somme en extraordinaire, nous n'avons pas les moyens d'avoir une telle somme en ordinaire. Vous mettez en balance des choses qui ne peuvent pas être mises en balance sous cette forme, ça ne tient pas la route. Il est tout à fait certain que dans un monde idéal, je préférerais consacrer beaucoup plus argent à la prévention et à l'enseignement plutôt qu'à la sécurité. mais il se fait que nous avons des engagements pris en sécurité et que nous avons besoin de renouveler nos installations et que la technique d'investissement soutenue par l'Europe et le fédéral et par la Région ne nous permettent pas de faire ce que vous proposez. Pour toutes ces raisons, je ne peux pas inciter vos collèges à vous suivre.

M. Vancauwenberge :

Je ne remets certainement pas en cause les cours qui ont été donnés pour le rattrapage en néerlandais, mais si on écoute les spécialistes, ce que je ne suis pas mais je suis certaines choses, c'est que c'est la langue maternelle et les mathématiques sont les deux matières essentielles. Je regrette quand même parce que je pense que c'est d'abord une question de volonté. C'est une situation exceptionnelle et il faut oser aussi prendre des mesures exceptionnelles. Je crains qu'on va le payer ou que nos enfants vont le payer dans les années qui viennent.

Mme la Présidente :

J'ai les mêmes craintes que vous malheureusement mais je peux vous dire que ce que vous proposez n'est pas faisable malheureusement, dans le respect de la loi actuelle. Je pense qu'il y avait une partie de cet argent qui servait déjà à des investissements qui avaient déjà été commandés. Je sais que ce dossier des caméras a été surprenant du début à la fin. Parce qu'en réalité, je n'avais pas besoin de 46 caméras en plus, on avait seulement besoin d'une quinzaine de caméras, mais par contre on s'est rendu compte qu'il y avait des arriérés.

Je donne la parole au Secrétaire adjoint.

M. le Secrétaire adjoint, Gilbert Hildgen :

Je confirme ce que vous dites et je confirme également que malheureusement, nos budgets sont à la fois ordinaires et extraordinaires et que les moyens alloués à des formations pour nos enfants se sont pas les mêmes moyens que ceux qu'on peut utiliser pour acheter du matériel.

Mme la Présidente :

Monsieur Vancauwenberge, que comptez-vous faire ?

M. Vancauwenberge :

Je demande le report.

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

Laurent Mutambayi quitte la séance / verlaat de zitting.

44. Secrétariat communal - Motions déposées d'une part par le groupe PS-SPA et d'autre part par le groupe CDH-CD&V avec le PTB*PVDA, relatives à une modification du règlement de travail des agents communaux afin d'y ajouter une clause de non-discrimination. *(Complémentaire)*
Gemeentelijk secretariaat - Moties die enerzijds door de PS-SP.A-groep en anderzijds door de CDH-CD&V-groep met de PTB*PVDA zijn ingediend met betrekking tot een wijziging van het arbeidsreglement van het gemeentepersoneel om een non-discriminatieclausule toe te voegen. *(Aanvullend)*

Mme la Présidente :

On vient maintenant un sujet important et je vais demander à chacun qui est concerné de manière directe d'avoir du respect les uns vis-à-vis des autres. Je sais que c'est un sujet passionnel, je sais que c'est un sujet difficile, c'est un sujet qu'on traîne depuis des dizaines d'années en Belgique, c'est un sujet pour lequel la commune de Molenbeek n'a pas à rougir parce qu'aujourd'hui, nous engageons et nous faisons travailler des femmes voilées. C'est le cas, mais malheureusement, le sentiment de discrimination est tel et les difficultés d'accès à la formation comme à l'emploi sont tels qu'on a aujourd'hui besoin de refaire ce débat, et de le faire sous une forme nouvelle, qui est celle de l'idée de modifier notre règlement de travail.

J'ai été saisie de deux propositions différentes, l'une portée par le groupe PS-SP.A, et l'autre portée par les groupes CDH et PTB. J'ajouterai une interpellation a également été déposée par Monsieur Eylenbosch, je propose qu'on traite les trois en même temps.

Cela signifie que la première motion doit être expliquée, défendue et que les autres devraient avoir à cœur d'interagir avec cette proposition en amenant leurs éléments. J'espère que nous aurons la maturité et la capacité d'atterrir sur ce dossier, je le répète important pour un grand nombre de personnes et nous sommes aussi regardés de l'extérieur sur ce sujet, parce que je pense qu'en fonction de ce que nous déciderons aujourd'hui, il y aura aussi un impact potentiellement sur d'autres communes, voir sur d'autres pouvoirs et donc je vous demande le plus grand respect les uns les autres dans ce débat, afin de respecter les personnes qui se trouvent derrière ce dont nous parlons.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour présenter la notion du PS-SP.A.

M. Ikazban :

Merci Madame la bourgmestre, évidemment vous l'avez dit, c'est un sujet extrêmement difficile, sujet délicat, un sujet qui mérite beaucoup de sérieux de notre part et beaucoup de respect des opinions les uns des autres. Je pense que c'est extrêmement important dans cette démocratie, nous devons de respecter les opinions des autres. Cela fait plus de 50 ans que la Belgique s'est enrichie de la présence des différences vagues de l'immigration, parmi celles-ci, la présence de nombreux musulmans qui sont aujourd'hui des citoyens belges à part entière. L'immense majorité de ses citoyens présents partout dans la société aspire à vivre en paix et en harmonie. Néanmoins, il ne faut pas nier et vous l'avez dit Madame la bourgmestre, des discriminations existent et la montée du racisme et de l'islamophobie n'aident pas ni à apaiser les débats, ni à construire un mieux vivre ensemble. Molenbeek n'a vraiment pas à rougir de sa politique d'ouverture à l'égard de toutes les populations qui vivent sur son territoire. J'en veux pour preuve la rénovation des quartiers du Molenbeek historique, qui avaient été complètement abandonnés, parce que des populations d'origine étrangère immigrées y vivaient, le personnel communal qui est à l'image de la population aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas il y a 25 ans, notre ouverte aux immigrés et aux migrants, on a été la première commune dans ce royaume à le faire, la création du SAMPA, la richesse de notre secteur associatif, public et privé et il y a quelques années, la création de la maison de la femme qui suscitait le débat il y a quelques années, on se demandait pourquoi on voulait créer une maison de la femme, on a dû convaincre et cette maison existe toujours. Pourtant, les embûches ont été nombreuses pour réaliser tous ces projets. Je m'en voudrais de ne pas citer l'ancien bourgmestre Philippe Moureaux qui a été un des précurseurs et l'initiateur de pas mal des projets que je viens de vous décrire. Mais attention, les autres formations politiques ont participé à cette œuvre collective. Dans une commune, les politiques qui sont menées s'arrêtent pas après six ans, il y a une continuité, il y a un travail collectif qui est mené. Je sais que ma formation politique, les socialistes de Molenbeek qui ont participé fortement avec une personnalité comme Philippe Moureaux, mais je sais que le SP.A y a participé, les écologistes y ont participé, le CDH, le MR, les parties démocratiques. Donc vous pouvez tous être fiers d'appartenir à une commune qui a toujours été pionnière dans cette volonté d'ouverture aux autres et d'accès à la population de tous les services que cette commune a créés. Madame la bourgmestre, excusez-moi, je me souviens, je vais être un peu plus long que d'habitude, mais je pense que le sujet est important, je suis devenu échevin en 2001 avec mon collègue Daif et, je vais vous le dire très franchement, autour de nous, je pense que nous avons été les premiers espoirs d'origine maghrébine. Je peux vous le dire très sincèrement, dans mon entourage, il y a des gens qui pensaient encore à ce moment-là qu'on n'avait pas à notre place dans cette commune comme échevin, que Mohamed Daif et moi on n'avait pas notre place comme échevin dans cette commune et pire encore qu'est-ce qu'on allait foutres dans une commune comme échevin avec ce type de responsabilités. Non seulement il a fallu se battre pour changer les mentalités, mais je pense qu'on a quand même démontré qu'on pouvait apporter quelque chose et qu'on n'était certainement pas pire que d'autres, on a même peut-être été meilleurs que d'autres parce que je pense que Mohamed et moi nous avons fait du bon travail, et donc que de chemin parcouru.

Quand on parle de discrimination, force est de constater que malheureusement, c'est très souvent les femmes qui subissent les discriminations, les femmes qui subissent les discriminations et soyons francs et soyons directs, il y a les discriminations, il y a le sentiment de discrimination et puis il y a toutes les discriminations indirectes. Le pire, je l'expliquais il y a quelques mois au Parlement, là où il y a un accord de gouvernement de de lever l'interdiction de port de signes convictionnels dans l'enseignement supérieur. Je parlais à cette occasion-là et j'expliquais à mes collègues, on connaît tous la discrimination plus ou moins, mais est-ce que vous savez ce que c'est que l'auto-discrimination, c'est le fait que de nombreuses femmes choisissent volontairement de ne pas faire telles ou telles études, de ne pas postuler à telle ou

telle fonction parce qu'elles sauves d'office qu'elles vont être discriminées. C'est terrible, non seulement la discrimination frappe très fort mais il y a en plus cette auto-discrimination, qui touche également nos jeunes garçons parce qu'ils savent qu'on va pas les accepter à certains endroits. C'est terrible dans une démocratie de constater qu'on a des citoyens s'auto-discriminent parce qu'on a un fonctionnement ou un dysfonctionnements dans notre société qui ne leur laisse pas assez de place. Parmi les discriminations, évidemment, il faut appeler un chat un chat, il y a celle qui se base sur ce jugement de l'image de la femme et du tissu qu'elle porte sur la tête au lieu de s'intéresser à ce qu'elle a dans sa tête. L'auto-discrimination est un frein terrible pour la femme parce qu'on peut pas plaider en même temps pour l'émancipation, vouloir donner toutes les chances d'émancipation à une femme, et en même temps de maintenir volontairement ou non des obstacles qui existent et qui sont un frein à son émancipation. Quelle démocratie digne de ce nom peut ainsi limiter les femmes dans leur émancipation, comment justifier l'exclusion de ces femmes tout en prônant l'égalité, il y a là une contradiction. Comment vouloir une société émancipatrice est refusée par ces femmes l'accès à un emploi et à la dignité par ce que vous savez tous mieux que moi, c'est qu'un emploi, ce n'est pas seulement un salaire à la fin du mois, c'est aussi la dignité humaine pour une personne. Rendez-vous compte le nombre de personnes qui ont envie de travailler pour leur commune, qui ont envie de travailler pour leur région, qui ont envie de travailler dans un service public pour être au service des autres, quel noble engagement et quelle noble volonté. Je citerai de passage, je ferai plaisir à ma collègue féministe, qui a un féminisme qui ne s'arrête pas à ce qu'on porte sur la tête, et je vais citer une autre féministe qui a dit « nier la volonté propre des femmes, c'est participer à leur oppression. Lutter afin qu'aucune femme ne soit contrainte de se voiler ou de se dévoiler, c'est la philosophie qui devrait animer toutes et tous les féministes. La régression ne réside pas dans le faite de porter le voile, mais dans le fait d'imposer aux femmes une norme vestimentaire ». Je voudrais citer un autre passage qui dit que le principe de neutralité, entraîne pour l'autorité compétente une obligation de s'abstenir de discriminé, de favoriser ou d'imposer des conceptions philosophiques, mais aussi une obligation positive dans l'organisation de telle manière que la reconnaissance et l'appréciation positive de la diversité des opinions et des attitudes », c'est la cour constitutionnelle qui le dit.

Chers collègues, je sais que c'est un débat difficile, qui est compliqué, passionné, passionnant, trop passionnel par moment, je l'ai d'ailleurs senti passer ces derniers mois puisqu'on a essayé de me faire tenir des propos que je n'ai pas tenus, on a essayé de me faire jouer des rôles que je n'ai pas joués, mais qu'à cela ne tienne, mon objectif est l'objectif de mon groupe, c'est d'essayer d'aboutir est daté à une solution de compromis entre nous. Je pense qu'ici nous sommes devant un moment important, on a tous conscience de ces discriminations, ces derniers mois j'ai essayé de concilier les points de vue, parce que je pense que nous sommes dans une démocratie, sans mettre la pression, sans stigmatiser la liberté d'opinion de chacun, dans le respect d'un dialogue franc, constructif et d'une réelle concertation, j'ai voulu concilier les points de vue. Alors effectivement nous avons une majorité et une position diverse. On a des conseillers qui ont des points de vue complètement différents. J'ai constaté qu'il y a sur ce sujet-là des sensibilités différentes, qu'il y a des points de vue différents, qu'il y a des nuances particulières, mais j'ai senti qu'il y a aussi des avancées. Il y a aussi des conseillers ici qui au départ n'avaient pas une grande sensibilité sur ces sujets-là, peut-être pas une grande ouverture, mais qui peut-être quand même se rendent compte qu'il y a quelque chose qui se passe, qu'il y a quelque chose qu'il faut faire, il y a un signal positif qu'il faut lancer à l'égard de ces femmes et à l'égard de la population, parce qu'on peut pas accepter la discrimination.

Et alors je voudrais aussi vous dire, mes chers collègues, je voudrais ouvrir une parenthèse et la refermer rapidement, il y a quelque chose qui me dérange fortement dans ce débat comme dans d'autres, moi je souhaite ici qu'on respecte les opinions de chacun, de chaque conseiller et je me battrai pour que un conseiller qui ne pense pas comme moi puisse dire ce qu'il a à dire, sans qu'on le stigmatise, sans qu'on le méprise, sans qu'on le dénigre. Ce que je ne tolère pas, et que nous devrions tous et toutes condamnées, c'est qu'aujourd'hui,

on ne peut plus parler de ce débat sereinement sans être traité soit d'islamophobe, soit d'intégriste ou de communautariste. Ça ne va pas, mes chers collègues. Il faut être un peu plus nuancé, ce n'est pas parce qu'on défend un point de vue, on est forcément intégriste, et ce n'est pas parce que certains ont des appréhensions à l'égard du voile, qui sont forcément islamophobes. Je pense que si chacun de nous, on fait l'effort d'essayer de comprendre l'autre, on pourra peut-être essayer d'avancer, pas pour nous satisfaire nous-mêmes, mais pour satisfaire des gens qui attendent de nous quelque chose. Quand on parle de discrimination, on parle de neutralité, il y a évidemment ceux qui défendent la neutralité inclusive, et j'en fais partie, il y a ceux qui plaident pour une neutralité exclusive, il y a ceux qui parlent de la neutralité quand il s'agit de services rendus à la population, il y a ceux qui parlent de neutralité quand il s'agit du fonctionnaire, de l'apparence du fonctionnaire. Mais est-ce que nous devons tous tranchés nous ? Je pense que quand on discute, quand on fait de la politique, on essaye de trouver le plus grand dénominateur commun et qu'on essaye d'avancer dans l'intérêt général. Je pense que nous avons une possibilité ce soir et j'espère qu'on aura un débat serein, sans anathème, sans surenchère politicienne. On a une occasion ici à Molenbeek d'avancer et de tenir compte de ces femmes. Ça fait des années qu'on demande à ces femmes de s'émanciper qu'on leur demande de faire des études. Ces femmes ont fait des études, elles se sont battues, elles se sont parfois battues dans leur propre famille pour faire des études, elles sont aujourd'hui ingénieurs, architectes, comptable etc. est aimerait travailler dans le service public et je pense qu'après tous les efforts qu'elles ont fournis, nous avons l'occasion de lancer un signal clair et c'est pour ça que je me suis permis de tenter une synthèse. Évidemment une synthèse, elle ne peut pas plaire à tout le monde, mais en tout cas elle imprime une voie est un message positif. Quoi qu'il en soit, je pense que Molenbeek n'a pas à rougir dans son histoire par rapport à la politique d'ouverture. Ici à Molenbeek, je rappelle que nous avons un règlement qui n'interdit pas du tout les signes convictionnels, on a une motion qui vient rappeler certains principes fondamentaux et je pense que c'est ça qui doit nous guider ce soir. A un moment donné, un conseil communal n'est pas là pour tout décider, il est là pour imprimer une dynamique, je pense que le collège aura aussi un rôle à jouer, j'ai tenté de faire une synthèse avec le partenaire de majorité que je respecte, on n'a pas les mêmes points de vue sur tout, mais je respecte et j'apprécie le dialogue franc et constructif qu'on a eu, j'ai tenté de faire une synthèse et d'ailleurs j'ai déposé un texte modifié. Mais aujourd'hui, on ne va pas voter un texte de loi, on va voter une motion qui n'a aucune valeur contraignante à l'égard d'un collège. Cette motion-ci, elle a une valeur politique extrêmement importante, elle a une valeur symbolique importante et je pense qu'elle pourra lancer un message clair aux citoyens et elle peut aussi aider ce collège à aller courageusement dans une direction de non-discrimination pour permettre à des femmes de pouvoir s'émanciper et de pouvoir montrer de quoi elles sont capables tout simplement. Je pense qu'on parle trop à la place de ces femmes et je pense qu'elles ont beaucoup à nous apprendre et qu'on devrait les écouter. Excusez-moi Madame la présidente d'avoir était un peu long mais je pense que ce sujet nécessite un peu d'explication.

Mme la Présidente :

Monsieur Ikazban, dans la mesure où vous annoncez que vous avez changé le texte que vous avez déposé, je pense que les conseillers n'ont que la première version, tout comme moi, pouvez-vous donc expliquer en quoi vous l'avez modifiée ?

Mon préféré qu'on entende d'abord les autres conseillers, je donne alors la parole à Madame Raiss.

Mme Raiss :

La lutte contre toutes les formes de discrimination prend ici tout son sens, et je dirais même tous ses sens. Nous menons ici un véritable travail qui touche à la fois le vivre ensemble allant jusqu'à la préservation des droits fondamentaux de nos citoyens et citoyennes. Rendez-

vous compte, je vais commencer par ça parce que ça me tient à cœur, je voudrais saluer l'engagement de notre bourgmestre, mais également différents conseillers qui ont participé à cet exercice de réflexion, qui n'était pas facile, admettons-le. Je crois que le chef de groupe ici présent l'a affirmé, ce n'était pas un exercice facile. Il n'est jamais chose aisée de trouver des compromis lorsqu'il s'agit de principes fondamentaux. En principe, ce genre de choses ne se négocie pas, des droits en principe acquis et contraignant. Eh bien non, la situation est telle, qu'une certaine liberté accordée à chaque institution publique pour ce qui est du choix de la conception de la neutralité. À Molenbeek par exemple, le risque d'arbitraire et l'absence de sécurité juridique sont les conséquences directes d'une absence de règles claires en la matière. Il était donc impératif de prendre nos responsabilités face à se faire. Ce n'est pas parce qu'un individu arbore un signe religieux particulier dans sa présentation que cela induit une adhésion ou un engagement quelconque de l'État en faveur de cette conviction ou que son service sera différent. Notre action est aujourd'hui double : lutter contre toute forme de discrimination en rappelant le cadre légal et en exigeant son application impérative, mais aussi et surtout de revenir à la raison d'être de ce principe de neutralité qui n'est pas une fin en soi mais plutôt un outil de protection des droits et libertés. Vous l'aurez tous compris, la démarche que nous menons ici est exemplaire. J'espère que d'autres communes prendront notre exemple et que nous serons encore une fois pionniers en la matière. Mais nous parlons également d'une notion qui me met mal à l'aise face au fait que nous devons aujourd'hui décider de l'avenir de ces centaines de milliers de femmes, de leur permettre de pouvoir accéder à un emploi sans devoir se justifier par rapport à ce qu'elle porte pas sur leur tête, ou qu'un autre individu d'une autre croyance doit porter une croix ou autre chose. Devons-nous nous, politiciens, ici présents, décider à leur place. Je pense que ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, nous avons entamé un exercice très difficile, je l'admets, mais je pense qu'ensemble nous pouvons atterrir sur une décision commune. J'ose espérer que nous allons tous décider de voter cette motion en âme et conscience et bien réfléchir à quoi il s'agit. Il s'agit de l'avenir de centaines de milliers de femmes que nous avons entre les mains. Nous n'avons pas le droit de fauter. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Madame la présidente, je vais aussi prendre cette posture solennelle pour intervenir dans le cadre de ce débat qui est un débat évidemment qui nous tient tous à cœur et je pense que ça va au-delà de ce conseil communal, je pense qu'on est évoqué ici, cette frange de la population qui depuis des décennies subie des discriminations à cause de leur appartenance, à cause de leur tenue vestimentaire. Moi je suis un peu surpris des interventions que j'ai entendues, en tout cas une en particulier et on dit que la nuit porte conseil et je voir le changement d'orientation de discours qui est donné aujourd'hui ce soir dans le cadre de la présentation de cette motion, et je ne vous cache pas qu'avec mes partenaires, nous avons discuté et on s'est dit, si cette motion déposée par Madame Raiss qui est à la base, d'ailleurs je voudrais la saluer, et je le rappelle, qui été décidée après que en février 2019, on ait discriminé une fille qui porte un voile, qui a postulé pour un poste à la maison communale de Molenbeek. Alors j'aime bien qu'on enjolive les choses, mais la base du problème, c'est une discrimination flagrante qu'a subie une candidate pour une fonction ici à la commune. Alors moi je veux bien qu'on vienne un peu enjoliver avec toutes les réalisations qui ont été faites au niveau associatif, au niveau de la création de la maison de la culture, mais la réalité, c'est qu'il y a une discrimination criante qui existe depuis de très longues années, qui est subtile, qui sournoise, parce qu'on est ouvert dans le discours, mais dans les faits, lorsqu'on doit poser des actes, c'est tout à fait le contraire qui se passe, et je dis ça sans aucune animosité, mais simplement j'essaye de faire le relais de toutes ces filles, d'ailleurs en début de séance, je vous ai demandé, chers collègues, de modifier l'ordre du jour, parce que

dans une commune voisine, on discrimine des filles ou des étudiantes dans l'enseignement supérieur parce qu'elles portent un foulard, elles ne peuvent même pas étudier. Alors c'est bien de vanter la décision qui a été prise par la COCOF, qui je le rappelle à été pris à l'initiative du groupe ECOLO, mais qui concerne deux écoles, l'école du cirque et le CERIA. Alors moi je voudrais quand même que ces attitudes et ces postures, qu'on puisse ne pas avoir à géométrie variable et quand il y a un discours comme celui que j'ai entendu aujourd'hui, je voudrais qu'on le tienne ailleurs et dans l'intérêt de toutes ces personnes discriminées. Alors Molenbeek ne va pas inventer l'eau chaude aujourd'hui, sachez qu'il y a d'autres communes en Flandre, d'autres villes qui déjà pratiquent cette politique d'ouverture, je pense ici évidemment à Gand mais aussi à Anvers, commune dirigée par la NVA entre autres, ou si vous avez la possibilité d'aller faire un tour, vous allez voir que la kipa pose de poste à problèmes, que le foulard ne pose pas de problème et que seules comptent les compétences.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss restez calme, personne ne vous a agressé.

M. El Khannouss :

Je n'aime pas le double discours, arrêtez de m'interrompre s'il vous plaît, si nous voulons d'une manière juste faire avancer ou plutôt fait reculer cette injustice qui moi me rends malade, c'est-à-dire refuser des fonctions à des personnes à cause de leur origine, de leur tenue vestimentaire, c'est inacceptable. Alors aujourd'hui, nous avons effectivement la chance de voter un texte, avec notre partenaire nous avons décidé que si le texte rejoignait nos préoccupations, c'est-à-dire mettre fin à toutes les formes de discriminations dans notre administration communale, bien évidemment que j'étais prêt à retirer mon texte, mais j'ai quelques réserves quand j'ai pu lire ce qui est présenté ici, j'ai évidemment quelques amendements que je souhaiterais faire et donc, chers collègues, ayons le courage, nous sommes aujourd'hui n'ont pas les pionniers parce qu'il y a d'autres villes qui ont déjà pris des initiatives similaires depuis de très longues années, mais simplement, soyons en phase avec nos engagements, avec les paroles, avec les propos, avec les engagements que nous tenons. Moi, je ne supporte plus les doubles discours. Je ne supporte plus qu'on aille faire des danses du ventre dans les marchés où qu'on aille draguer les imams dans les mosquées pour quémander des voix et oui, quand il s'agit de pouvoir regretter les gens sur base de leurs compétences, on leur dit désoler mais votre tenue vestimentaire ne nous plaît pas, c'est inacceptable en 2020 dans notre pays, dans notre commune, nous ne pouvons plus le tolérer. Donc je vous invite chers amis à faire un effort pour qu'il y ait une motion, alors c'est vrai qu'elle n'est pas contraignante, mais je rappelle que le conseil communal est souverain et lorsque nous décidons à l'unanimité un texte, le collège doit tout mettre en œuvre, pour pouvoir l'implémenter dans le règlement communal. La neutralité, moi je veux bien, la neutralité c'est le service que doit rendre le fonctionnaire au citoyen, quelle que soit votre origine, votre tenue vestimentaire, votre couleur de peau, votre orientation sexuelle. Lorsque vous servez un citoyen, vous devez le servir avec une certaine neutralité et tous les citoyens doivent être traités sur le même pied d'égalité, c'est vers ça qu'on doit tendre et je pense que c'est la définition que nous devons adopter et moi je rejoins ce qu'a dit Jamal, je respecte toutes les opinions et je comprends les préoccupations des arts et des autres. Simplement, nous devons avoir un socle de valeurs communs et ce socle, chers amis, ça doit être le respect des libertés et le respect des différences, merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à Madame Maouane.

Mme Maouane :

Merci madame la Présidente, chers collègues du conseil communal, je précise ici que je m'exprime au nom de mon parti. Nous voilà réunis en cette veille de rentrée pour un sujet pour le moins important, un sujet qui mérite un peu mieux qu'un show de mauvais goût ou les calculs politiciens se font sur le dos des premières concernées. Disons-le clairement, quand on interdit l'accès à l'emploi des personnes qui portent un signe convictionnel, c'est essentiellement de femmes dont il s'agit. Ce sont des femmes que l'on freine dans leurs choix professionnels, le choix de leur avenir, le choix de se choisir un métier, un projet. Ce sont des femmes que l'on freine dans la construction personnelle, mais aussi que l'on empêche de s'émanciper tantôt par la formation, tantôt par l'emploi, tantôt par les loisirs ou le sport. Le dilemme personnel auquel sont exposés ces femmes ouvre des blessures profondes chez celles qui sont forcées à faire un choix entre leur liberté d'être est de porter ce qu'elles veulent, leurs projets d'avenir, leur projet de vie.

Alors certains, souvent des hommes, diront que c'est un débat difficile. Oui, c'est un débat difficile, mais les premières pour quitter difficile, au-delà du débat, mais dans leur quotidien, ce sont celles qui sont discriminées tous les jours. Pour ceux qui n'osent pas avoir le débat, qui considèrent qu'il est trop tôt, je leur dirai en fait que nous sommes en retard. Nous avons déjà des années de retards qui ont conduit toute une génération de femmes qui portent le foulard, parce que c'est de ça dont il s'agit, en marge de l'emploi. Je sais que le débat sur cette question-là est très sensible, mais je suis persuadée qu'on ne peut pas ne pas l'avoir. Par ce que le faite que le débat mettre mal à l'aise une partie des personnes mais rien par rapport à l'obstacle que cette interdiction constitue dans la vie de ces femmes. Je suis persuadé que tant qu'on donnera pas la place et la parole aux concernées, on ne pourra pas avancer. En parlant des principales concernées, elles nous ont d'ailleurs interpellées et je les remercie pour les nombreux e-mails qu'on a reçus et je vous invite à écouter ses revendications. Chaque jour pour nous, écologistes, mettons notre énergie à construire une société plus inclusive. Il est dès lors temps de la rendre inclusive pour tous et surtout pour toutes. Il est temps je pense d'adopter une position d'écoute et de compréhension, d'utiliser les moyens dont nous disposons ici au niveau politique pour faire changer les choses. Je fais ici le lien entre les mobilisations contre le racisme qu'on a vécues et qui ont mis en exergue les inégalités criantes dont certaines personnes sont aujourd'hui victimes. La question des signes conventionnels et plus particulièrement du foulard en fait tristement partie. Ces mobilisations ont montré l'ampleur des discriminations dont une partie de la population sont les victimes. Les débats et les élans racistes que ces mobilisations ont provoqués ont missent le doigt sur un manque de connaissance et de compréhension des enjeux liés au racisme dans notre société.

Je voudrais encore ajouter ceci, c'est que la question des droits des femmes, elle est au cœur de mon engagement politique et la question du foulard n'est pas anodine en la matière, risque elle est aussi à mettre en lien avec la liberté des femmes de porter ce qu'elles veulent. Il s'agit d'une discrimination qui touche les femmes et plus encore les femmes issues de la diversité, puisqu'on sait que le foulard est au croisement de plusieurs discriminations dans notre société et qui touche à tous les domaines de la vie, que ce soit l'emploi, la formation, l'accès au logement et j'en passe. Des lors, lutter contre ces discriminations dont ces femmes sont victimes est une condition indispensable pour une société inclusive et apaisée. La question posée ici est éminemment féministe, il n'y a pas d'équivalent pour un homme qui ne connaît pas d'interdit de ce type. Ce sont encore une fois les femmes qui sont ciblées. Dans le fond, le débat sur le port des signes convictionnels, ça renvoie à deux conceptions de la neutralité des agents publics : il y a la neutralité inclusive et la neutralité exclusive. Nous, écologistes, sommes défendeurs de la neutralité inclusive, mais nous ne sommes pas des opposants à la neutralité. Les services publics doivent être neutres parce qu'il doit garantir un traitement égal des usagers, sans distinction aucune. L'agent public doit se comporter de manière impartiale, neutre et loyale. De manière générale, nous considérons que la neutralité

concerne les actes posés par les agents et non leur apparence, la manifestation d'une adhésion religieuse ou philosophique à travers la tenue vestimentaire ne rend pas l'agent incapable d'un traitement équitable des usagers. La neutralité inclusive, celle que nous défendons, est la plus cohérente et la plus juste dans une commune aussi multiculturelle que Molenbeek. La neutralité exclusive qui considère que la confiance du public à l'égard des agents leur impose une neutralité d'apparence et en conséquence l'interdiction d'afficher leur conviction philosophique ou religieuse est néfaste. Elle est porteuse de discrimination et d'injustice, cela frappe des femmes déjà largement victimes de traitement discriminatoire. Je pense qu'il est largement temps d'y mettre fin. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la Présidente, chers conseillères et conseillers, avant de discuter du fond de cette motion, je voudrais évoquer la forme et surtout la manière dont cette motion a atterri sur les bancs des conseillers communaux. Pourquoi organiser subitement un débat sur la neutralité des agents communaux alors que le monde entier a les yeux braqués sur les chiffres de l'évolution du COVID, que les commerçants et les indépendants se retrouvent dans une situation économique catastrophique, que Molenbeek est, aux dernières informations, une des communes les plus impactées, que les parents sont inquiets pour les conditions de rentrée qui se déroulera demain. Celle-ci ne fait l'objet d'aucune interpellation, d'aucune motion. Je constate avec stupéfaction que d'aucuns préfèrent créer de la tension sur une question difficile qui divise jusqu'au sein même de certains partis politiques. Alors pourquoi ? Fin juin, on assiste dans le chef de certains conseillers communaux à une effervescence sur cette question. Piqués à vif par les critiques et les échaudés par la pression de l'opposition qui pratique la surenchère, ils se sont emballés sur la question pour bien montrer à qui veut bien les écouter, qu'ils sont à l'avant-garde dans leur commune. Bref on balayait les préoccupations urgentes de nos citoyens pour se lancer à tue-tête dans un débat qui est forcément difficile. Plutôt que d'essayer de le mener sereinement, dans le dialogue et l'échange constructif, certains conseillers se complaisent à exercer des pressions, à proférer des menaces entre certaines formations et même en leur sein. Les causes défendues, aussi louables soient-elles, sont ternies par ces procédés peu respectueux de cette assemblée, de tous ces membres qui sont instrumentalisés. Et croyez-moi, ce n'est pas Jamal Ikazban qui est visé, il essaye de recoller les morceaux tant bien que mal.

J'en viens au fond de la motion rédigée est présenté par le groupe PS-SP.A est telle que publiée à l'ordre du jour de ce conseil communal. Cette motion renforce deux éléments fondamentaux dans le bon fonctionnement de l'administration et le son personnel : la neutralité dans le service public et la non-discrimination. Le principe de neutralité des pouvoirs publics est extrêmement important car il assure l'égalité de traitement de tous les citoyens. Selon le conseil d'État, dans un avis publié en 2008, la neutralité des pouvoirs publics est un principe constitutionnel qui, s'il n'est pas inscrit comme tel dans la constitution-même, et cependant intimement lié à l'interdiction de discrimination en général et aux principes d'égalité des usagers et du service public en particulier. Dans un État de droit démocratique, l'autorité se doit d'être au service de tous les citoyens et elle doit en principe les traités de manière égale, sans discrimination d'arrêt sur leur religion, leur conviction ou leur préférence pour une communauté ou un parti. Pour ce motif, on peut dès lors attendre des agents du pouvoir public que dans l'exercice de leurs fonctions, ils observent strictement aussi à l'égard des citoyens les principes de neutralité et d'égalité des usagers. Le message est clair et limpide.

Le deuxième pilier de cette motion est précisément le principe de non-discrimination. Ce dernier s'applique déjà au règlement de travail dans notre commune. En effet, il est coulé

dans la loi. La législation belge interdit la discrimination directe et indirecte des personnes sur base entre autres du sexe, de la page, de l'origine ethnique ou nationale, de la conviction religieuse ou philosophique, de l'orientation sexuelle, du handicap et autres. Cette interdiction est consacrée dans la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, ainsi que par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, et la loi du 10 mai 2007 sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Ce n'est pas suffisant ? Les parlementaires bruxellois doivent le savoir, je le rappelle pour tout le monde, il y a une ordonnance cadre visant à assurer une politique de diversité et de lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique locale bruxelloise, datant du 25 avril 2019. Elle s'applique aux administrations locales c'est-à-dire les communes, les intercommunales, les régies communales autonomes et les ASBL communales. Toujours dans cette ordonnance, on enjoint les communes à mettre sur pied un plan de diversité, ce qui est le cas à Molenbeek qui l'a déjà réalisé. La motion présentée demande donc d'intégrer dans le règlement de travail la non-discrimination qui est déjà prévue par la loi et renforcée par une ordonnance et qui s'applique déjà pour le règlement de travail, non pas seulement de Molenbeek, mais de toutes les communes bruxelloises. Nous en prenons acte. La neutralité de l'administration et le refus de discrimination sont bien entendus des principes importants à souligner. La position de notre parti est claire, notre interprétation de cette motion, avec l'argumentaire que je viens d'exposer, est limpide.

Enfin, si certains partis sont tentés de débattre du principe de neutralité, de ces nuances, des droits et libertés, faites ce débat au Parlement bruxellois. Nous ne pouvons pas accepter, nous, habitants de la région bruxelloise, une sorte de neutralité à la carte au bon vouloir des élus locaux. Peut-on malmener à ce point un principe aussi fondamental qui assure rien de moins que l'égalité de traitement entre tous les citoyens. Vous voulez changer la neutralité que la région bruxelloise, son ministre préside en tête, prennent leurs responsabilités en la matière. Tous les partis politiques ici présents ont des représentants au Parlement bruxellois. Pourquoi ne portez-vous pas le débat là-bas ? Pourquoi voulez-vous créer de l'attention à Molenbeek, qui se fait une fois de plus pointés du doigt. Je vous invite toutes les tous à revenir à la sérénité et à la tolérance qui ont toujours animé l'administration communale de Molenbeek au bénéfice de ses employés et de tous les Molenbeekois. Je pense qu'en cette période de crise sanitaire, il faut travailler à rassembler les gens. Il n'est pas nécessaire de mettre le collège et l'administration encore sous pressions supplémentaires.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Chers collègues, chère citoyenne, chers citoyens, pour une fois je vais parler comme conseiller communal ECOLO SAMEN plutôt que comme chef de groupe. C'est en fait un spectacle assez affligeant auquel nous somme convié. En effet, si on prend le temps de lire les textes, ce qui est vraiment écrit dans ses textes plutôt que ce qu'on en raconte sur les réseaux sociaux, on découvre qu'aucune des motions présentées ici n'a pour réel but d'améliorer le vivre ensemble. Alors bien entendu que tout le monde est contre les discriminations à l'embauche, certainement alors que les inégalités sociales et économiques sont bien réelles. Bien entendu que tout le monde ici souhaite la diversité. Mais comment transposer cela dans la réalité pratique de notre commune ? La diversité des opinions et des coordinations dépend-elle principalement de ce qu'on porte ou pas sur la tête ? Comment concilier liberté de conviction et neutralité ? Pour les agents, extérioriser sa religion avec une croix, un foulard, un flambeau, une kipa en toutes circonstances, doit-il être permis dans la maison communale, ses annexes, ces écoles, ces académies ? En fait les textes des motions n'en disent rien. Puis de la partialité des agents au guichet, en classe, dans les services de première ligne, qu'est-ce qu'un signe distinctif, comment garantir la séparation, et de l'État ?

Quid de l'égalité de traitement des citoyens usagers des services publics communaux ? En fait les motions n'en disent rien. Je suis convaincu qu'aucun texte présenté ce soir ne peut être satisfaisant pour une majorité de Molenbeekoises et de Molenbeekois. Ils en sont en fait trop éloignés. À l'image de notre conseil communal, notre population et diverse, certains habitants ont une religion et d'autre part. Certaines personnes dont je fais partie, sont convaincues qu'aucun Dieu n'existe. À Molenbeek il y a des musulmans, mais pas que des musulmans. Il ne faut pas renforcer les clichés sur notre commune, il y a aussi des catholiques, des protestantes, des orthodoxes, des juifs, des bouddhistes, des laïques etc. Parmi les femmes musulmanes, pour ne prendre que cet exemple mis en lumière, certaines portes à voile et d'autres pas. Certaines y compris parmi celles qui le portent sont contre une interdiction dans la fonction publique et d'autre pense que la religion devrait rester au vestiaire. Ce débat est en fait complexe, il demande la nuance et le programme de mon parti à ce sujet en est rempli.

Chers collègues, présenter une motion comme le salut d'une communauté ne serait-il pas simpliste ? Évoquer cette question du port de signes convictionnels uniquement du point de vue du droit au travail plutôt que du sentiment d'impartialité des citoyennes, au moins aussi concerné dans cette affaire, est-il rationnel ? Proposer des principes généraux qui ne disent rien de la manière concrète de les appliquer, mais promet déjà les interprétations sans fin, est-ce vraiment souhaitable illisible ? Est-ce que le seul vote d'une telle motion va permettre de faire en sorte que chacun se sente mieux dans notre commune ? Est-ce vraiment une bonne idée d'amener des motions de cette manière ? Je pense qu'au fond de vous, vous êtes probablement convaincus du contraire et d'ailleurs, vous noterez que pour l'instant, le port de signes convictionnels n'est pas interdit dans le règlement de travail. Il faut constater que la majorité PS MR n'a pas pu trouver d'accord là-dessus. C'est incroyable, le bon sens aurait voulu que les échevins PS de la participation et du personnel et l'Echevine MR de la cohésion propose ensemble en amont de notre conseil un processus de dialogue interculturel et mettent autour de la table des habitants très diversifiés sur la question du service public et la vie décloisonnée. On aurait dû aussi consulter les syndicats comme pour toute modification du règlement de travail. La division de la majorité est à l'image de celle de la commune. Ce sont des clichés, bloc contre bloc. Sur un sujet pareil, des ponts auraient dû être construits, comment voulez-vous créer de la cohésion sur un champ de bataille ?

De leurs côtés, PTB et CDH, pour reprendre la teneur de mes discussions avec leur chef de file, mettre la pression sur la majorité. Une question aussi essentielle que le vivre ensemble à Molenbeek ne nécessite-t-elle pas de prendre le temps de rassembler pour atteindre un consensus, pas comme consensus mou, mais un temps d'écoute et de partage de ressenti, pour un vrai plan d'action pour la diversité durable dans nos quartiers, en le faisant aussi à l'écoute des associations ? Autant d'éléments qui ne se règlent pas avec des motions qui sont parcellaires et qui animent cette rentrée. Ce débat, motion contre motion, est en fait de mon point de vue, bien mal emmanché, dans la foulée d'une décision de la cour constitutionnelle qui n'a fait aucun rapport direct avec nos 6 km².

Alors je voudrais vous appeler, Madame la présidente du conseil communal, à organiser rapidement un processus moderne et ouvert de dialogue, en plus d'une section réunie, en prenant un indispensable tant, avec des citoyens et des citoyennes de toute conviction et de tout quartier, des travailleurs, des spécialistes de la fonction publique et de la neutralité de l'État, avec bien entendu le conseil communal, au-delà du fossé majorité opposition. Ces assises du vivre ensemble devront dépasser la seule question des apparences pour aller au fond des choses, pour que chacun et chacune se sente bien et pour longtemps dans notre commune chérie. En l'absence d'une telle démarche, à titre personnel, je m'abstiendrai.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas trop répéter ce qui a déjà été dit au niveau de la discrimination dans notre société, mais elle est malheureusement bien trop présente et elle crée des groupes avec moins de droit, obligée de se soumettre à des conditions de travail, de salaires plus bas, ou de travailler en dessous de leur qualification, créer des groupes qui n'ont pas accès aux choix d'études qu'ils voudraient avoir dans les quartiers où ils voudraient habiter, aux loisirs qu'ils auraient choisis. Il y a la discrimination des femmes portant le foulard spécifiquement, des femmes avec le foulard qui ont étudié et qui travaillent comme accueillantes, techniciennes de surface, pas comme laborantines, assistantes ou enseignantes comme elles avaient étudié. Pour le PTB, le droit à l'emploi ne se conditionne pas, c'est la part de l'émancipation, avoir un emploi, un salaire, des collègues qui contribuent à la société est crucial pour l'émancipation de chacun de chacune. Nous l'avons malheureusement encore senti pendant le confinement ou nous avons vu une augmentation par exemple de la violence familiale contre les femmes. Mais quand les femmes n'ont pas un emploi digne ou un salaire digne, une indépendance financière, comment voulez-vous qu'elle est réellement le choix de leur vie, réellement le choix de choisir ?

Dans la société, nous avons besoin de tous les talents, toutes les compétences, en tant que commune, aussi. Nous avons besoin des assistants sociaux compétents, nous avons besoin d'infirmiers compétents, il nous manque des puéricultrices. Parfois on n'en trouve pas alors qu'il y a plein de gens compétents. Il y a des femmes compétentes mais elle porte parfois le foulard et c'est du bon sens de mettre tous ses talents au travail. Dans tous les secteurs de la société, publics ou privés, nous avons besoin que les métiers et les administrations soient représentatifs de la population. Si on parle de la justice, de la police et de l'administration, que le public donne l'exemple au privé et montre qu'en tant que société nous avons besoin de tous ces humains, de toutes ces compétences, que nous montrions que toute personne mérite d'être utile dans notre société et que notre collectivité des humains prouve que toute personne peut contribuer avec ses forces et ses capacités. Nous n'avons pas le luxe de gaspiller des talents et des compétences. Nous avons tellement de défis à Molenbeek. Nous ne sommes pas les premiers à avoir eu cette discussion. A Gand, ils l'ont fait et ça se passe bien, je n'ai pas eu de retour négatif par rapport à toutes les craintes qu'on a entendues ici. Je suis content qu'il y a enfin ce débat. Les motions ont déjà le mérite qu'on reconnaisse que ce débat doit avoir lieu et qu'on sorte de la posture comme quoi il n'y a pas de problème. Et qu'on sorte de la posture qui dit qu'il n'y avait pas de discrimination parce que effectivement il y a de la discrimination à résoudre et il faut mettre fin à cette discrimination. Je me rappelle, il y a à peine un an, en février 2019, quand on a introduit un amendement lors d'une question du personnel pour mettre fin aux discriminations, y compris la discrimination envers les femmes portant le foulard, j'avais l'impression qu'il n'y avait pas de problème et donc cet amendement n'avait pas de sens puisqu'on nous disait qu'il n'y avait pas de problème. Je suis content que dans différents partis il y a des gens qui ont pris leurs responsabilités et qui ont demandé qu'on aborde cette question sérieusement. Il y a des gens maintenant qui disent qu'on force les choses, mais cette situation existe depuis très longtemps, c'est un petit peu un secret de polichinelle. Je savais qu'il y avait des interdits sans qu'il y ait d'interdits officiels. Maintenant, c'est le moment de reconnaître et de résoudre les choses. Cet amendement, c'était à l'occasion du refus d'engager une femme portant le foulard, qui avait passé un examen écrit, qui avait passé un examen oral et quand elle est venue signer son contrat, on lui a annoncé qu'elle devait enlever son foulard. Donc, permettant à tous ces gens qui veulent contribuer à notre commune de vraiment offrir tous leurs talents et compétences aux Molenbeekois.

Je pense qu'on doit aussi s'exprimer sur les motions soumises. La première version qui est soumise, elle dit simplement qu'on veut appliquer la loi. Elle passe sous silence la question difficile et de trancher dans les deux concepts contradictoires de non-discrimination et une certaine interprétation de la neutralité. La première version de la motion ne tranchait pas dans cette contradiction est en fait laissée le flou exister. Il y a une tentative d'aller plus loin, mais je trouve qu'il reste la question clé de savoir si oui ou non le service rendu sera la mesure avec laquelle on va mesurer la neutralité. Est-ce que oui ou non, l'apparence du fonctionnaire ou de la fonctionnaire sera un élément de jugement ? La nouvelle motion qui est présentée utilise des formules qui n'hésitent pas d'enlever tout le flou. On parle de service rendu, et on parle surtout qu'un groupe de travail va être mis sur pied pour développer une approche ouverte et une approche pratique de la neutralité dans le service rendu. Peut-être que je ne comprends pas bien, mais ça veut dire que la question simple qui a été posée, je dis simple, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de discussions ou des désaccords et des difficultés pour s'entendre. Mais donc la question est relativement simple, est-ce que oui ou non les personnes avec les signes convictionnels sont acceptés ? Est-ce que oui ou non on va juger les gens sur leur apparence ? Je trouve que cette question-là, si on n'arrive pas à se positionner là-dessus, les gens attendent une réponse claire. La situation du passé ou dans certains endroits c'était oui et dans d'autres endroits c'était non, ça crée une inégalité. Et donc je trouve que ça causait une discrimination à l'intérieur de la discrimination. Donc, soyons clairs, prenons position, parce que l'apparence d'une personne et donc un fonctionnaire ou une fonctionnaire doit correctement informer les gens de leurs droits, traiter les gens de la même façon et rendre service aux citoyens. Si on a peur, alors rajoutons un ombudsman qui est prévu dans le programme de la majorité.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Merci madame la Présidente, évidemment je vais m'inscrire un peu dans ce débat-là, qui est un débat très important et j'ai d'ailleurs mené ce débat depuis de très nombreuses années, pour lutter contre la discrimination et l'égalité de toutes les convictions. Je rappelle que l'islam est une religion récente en Europe et particulièrement en Belgique et que l'islam n'était pas reconnu et n'avait pas les mêmes droits que les autres. Personnellement, depuis que je suis là, depuis 1975, depuis que je suis engagé sur le plan politique, j'ai lutté pour cette égalité et contre cette discrimination. Je peux vous rappeler quelques acquis, d'abord sur le plan local, comme Jamal l'a dit, nous étions les premiers échevins de culture arabo-musulmane. Pour permettre aux citoyens qui portent des signes convictionnels de travailler, avec l'ancienne majorité, avec feu Philippe Moureaux, j'ai engagé dans mon cabinet les premières femmes qui portaient des signes convictionnels. Il y en a qui était au département logements d'autre à l'hôtel social, d'autres dans le cabinet de Philippe Moureaux. En tant que socialistes, nous n'avons pas à rougir comme l'a dit Madame la présidente que Jamal.

Le deuxième acquis pour nous, je vous rappelle que les mosquées n'étaient pas subsidiées. Sur ma proposition que j'ai faite à l'époque à Philippe Moureaux, le Parti Socialiste a pris cette initiative. Et donc on a financé les mosquées et on a été les pionniers à Bruxelles. On a été aussi critiqué, mais par après, tout le monde soumis. Le troisième acquis, l'organisation des fêtes musulmanes. C'est la commune de Molenbeek qui a organisé la première la fête du mouton.

Sur le plan politique, parce que j'ai été aussi parlementaire, je peux me rappeler l'engagement du Parti Socialiste, j'ai toujours été soutenu par eux. On a aussi la nomination des professeurs de religion islamique. Les financements des mosquées n'étaient pas reconnus, ce ne sont pas les communes qui les financent, mais c'est la Région.

Alors je vois maintenant des collègues qui s'excitent alors que dans les majorités précédentes ils avaient assumé la responsabilité, ils avaient la possibilité d'engager pour terminer, je donnerai encore un exemple, Monsieur El Khannouss qui devrait peut-être m'entendre, parce que je vois qu'il part, je souhaiterais qu'il m'entende, je suis président du Logement Molenbeekois et sur ma proposition je vous informe, le Logement Molenbeekois autorise les personnes à travailler avec leurs signes convictionnels. Il y avait des gens qui ne le portaient pas et qui maintenant le porte et on a engagé une dame qui le porte aussi. Voilà c'était juste pour vous dire que nous, Parti Socialiste, même si c'est parfois difficile entre nous, quand on a la possibilité de mettre en exécution le combat pour lequel nous sommes engagés, nous le faisons. Je souhaiterais que les personnes qui s'excitent maintenant, comme je l'ai dit, qui avait l'occasion dans la majorité précédente, s'ils reviennent un jour au pouvoir, qu'il joignent leurs actes à leur parole. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Agic.

Mme Agic :

Merci madame la Présidente, alors en effet certains l'ont déjà dit ce soir, il faut être honnête, nous sommes face un débat qui n'est pas simple. C'est un débat qui est parfois sémantique, parfois idéologique et souvent passionnel, bien trop passionnel pour être serein. J'ai envie ce sois d'avoir confiance en notre capacité collective à dépasser cela. Ce soir à Molenbeek, nous avons la chance de faire un pas, une avancée fondamentale pour de nombreuses femmes et une avancée qui pour moi, personnellement, devrait tout simplement couler de source. Dans mon engagement militant et politique, je suis tout d'abord une féministe convaincue, une féministe de tous les jours, pas seulement de séjour on doit seulement parler d'un bout de tissu ou alors féministe parce que je me suis retrouvée dans l'opposition. En tant que féministe, j'estime que le plus important dans une société où l'on prône et où l'on veut l'émancipation des femmes à juste titre, c'est de leur donner des outils primordiaux pour cette émancipation. L'accès aux études en premier lieu, et ensuite bien évidemment au travail. C'est là que se trouve la question qu'à mon sens nous devons tous et toutes nous poser ce soir, comment voulons-nous qu'une femme s'émancipe si elle n'a pas accès au travail dans notre société ? À cette question, j'ajouterai une autre référence à ce fameux texte de R. Diallo qui pointait du doigt un paradoxe : dans ce débat, lorsqu'on pose cette question, souvent, quand on parle de la lutte contre les soumissions des femmes musulmanes, cela consiste à limiter les droits et les libertés des femmes musulmanes. Ce soir, ce paradoxe, nous devons le dépasser. Il ne doit plus exister dans notre commune.

Ensuite, en tant que conseillère communale et élue de cette commune, le plus important pour moi, et que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse recevoir le même service dans notre commune et évidemment que celui-ci doit se trouver sous le cadre de la neutralité. Je parle bien de services, parce que pour le reste, chacun pourrait se voir dans l'autre qui lui rendre ce service et pourrait y voir une discrimination, une différence de traitement par ce que celui qu'il a en face de lui est une femme alors qu'il est un homme, parce qu'il est retraité qu'il se retrouverait face à une jeune personne, parce qu'il serait de couleur qu'il se retrouverait face à une personne qui ne l'est pas et à partir de là, jusqu'où va-t-on ? Je pense qu'on irait beaucoup trop loin.

Pour ceux qui aiment se tourner vers la Flandre, je sais qu'il y en a ici, on n'y trouve effectivement des exemples de communes qui ont franchi ce pas. A Gand, effectivement, il y a déjà sept ans ! Pour ceux qui doivent être rassurés ce soir, je tiens à dire que l'administration gantoise ne s'est pas effondrée et se porte toujours aussi bien et à mon avis mieux.

Ce soir nous allons faire, je l'espère en tout cas, un pas attendu par de très nombreuses femmes, un pas que certains qualifient d'historique, mais en tout cas un pas qui à mon sens me rendra fière. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

Merci Madame la présidente, j'ai été assez surpris d'entendre qu'on remettait en question le vivre ensemble chez nous et en même temps d'entendre Monsieur Daif qui parlait des acquis, des nombreux acquis que la communauté musulmane a obtenus et vraiment c'est formidable et donc ce sont des discours assez opposés on entend ici. J'aimerais rebondir sur ce que Monsieur Ikazban, dans son introduction, il a expliqué que malgré son origine, il a pu devenir échevin et puis continuer sur sa lancée. De manière générale je trouve qu'on vit dans un pays formidable dont un des piliers est vraiment à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Moi-même, je ne suis pas belge, et pourtant j'ai pu arriver dans ce pays, faire des études, j'ai vécu dans un appartement social, j'ai pu être diplômé et créé mon entreprise, gagner de l'argent, me présenter à des élections, être élu, ce pays est formidable pour ça. Je pense que quelle que soit la couleur de notre peau, n'importe qui peut y faire des choses formidables. Il y a déjà dans la législation de nombreux articles qui permettent de lutter contre toutes les formes de discriminations. Je crois que d'aller plus loin que ça, ce sera ouvrir la porte à des contestations dans les tribunaux, comme c'est déjà arrivé. Le législateur a prévu que les responsables peuvent choisir d'aller plus loin, c'était le cas de Monsieur Daif au Logement Molenbeekois qui autorise le port du voile à son personnel, d'autres ne l'autoriseront pas, je pense pour ma part que c'est bien comme ça. J'ai le sentiment que si on a trop loin, on ouvre la porte à des contestations.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la bourgmestre, ce conseil communal sera marqué par une pierre noire pour moi. Une coalition de partis de gauche qui, sous le couvert de la défense des femmes, d'ailleurs pourquoi pas des hommes et des femmes, s'attaque au principe de neutralité du service public. En effet, me référant aux deux textes déposés par le PS et SP.A d'une part et d'autre part par le CDH et le PTB*PVDA, la tournure de phrase est différente, mais le but est le même : introduire dans le règlement de travail de la commune de Molenbeek-Saint-Jean l'autorisation du port du voile lors des missions en contact direct avec le public. La motion PS SP.A noie le poisson, alors que celle du CDH PTB affiche clairement sa volonté en affirmant que le personnel est tenu au respect strict du principe de neutralité et précise pour que ce soit bien compris, que le respect de ce principe est indépendant de toute apparence ou tenue vestimentaire. Lors d'interviews dans la presse, début juillet, vous répondiez Madame la bourgmestre, que vous amèneriez le sujet au conseil communal et que le débat existait déjà au sein de votre section locale. Pour preuve que la situation n'est pas très claire au sein de votre section, ce texte qui voudrait tout dire sans vouloir l'exprimer clairement. Pour rappel, la constitution belge confirme depuis de nombreuses années les différents éléments mis en avant dans les deux textes. Les articles 10, 11,11 bis, 12 et 23 nous confirment que nous avons droit à la même égalité, hommes et femmes, que nous avons la jouissance de nos droits et libertés reconnus aux Belges sans discrimination et il est précisé que la loi et le décret garantissent notamment les droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques. Le collectif laïcité ne s'y trompe pas et fustige ce projet de modification de règlement de travail en

insistant sur l'obligation de neutralité affichée dans l'exercice du service public. Il faut que cette neutralité soit réelle, de façon à ce que tous les usagers puissent recevoir le même traitement. Ces mots sont repris dans leur carte blanche publiée dans le Vif du 18 juillet 2020. Le port du voile fait partie intégrante de la volonté de certaines autorités religieuses musulmanes de maintenir une soumission des femmes aux hommes. Regardez les pays avec un régime islamique, qui imposent des tenues vestimentaires aux femmes et pas aux hommes. Si elles ne s'y soumettent pas, les punitions publiques accentuent cette obligation. La laïcité est un principe humaniste qui est battu en brèche par les signataires des motions introduites, c'est un couteau dans le dos de toutes ces femmes qui se sont libérées du joug religieux, soit en quittant leur pays d'origine, soit en subissant les reproches du cercle familial et des amis proches, une décision qui demandait du courage lors du choix qu'elles ont fait. Aujourd'hui, nous donner aux intégristes religieux des arguments supplémentaires pour maintenir les inégalités prônées par certains adeptes de la religion musulmane et empêcher ton nombre de jeunes filles de s'auto déterminée.

Chers collègues, ne vous trompez pas de sujet, ne vous laissez pas guider par des intérêts communautaires, faites le choix de l'émancipation, le choix du droit de choisir et non celui du communautarisme. Voyez le Liban où la demande de la population aujourd'hui et un retrait de la religion de la gestion de la chose publique et demande l'installation d'un État laïc. Vous aurez compris que je ne pourrais pas soutenir l'une ou l'autre de ces motions. Je voterai donc contre cette tentative de mettre en difficulté le principe de neutralité dans notre service public et le droit des femmes à pouvoir vivre et choisir leur fille librement.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci madame la Présidente, je ne vais pas être long, pour commencer je salue cette proposition de clarification des choses et de rendre plus clair notre règlement de travail. Je pense que c'est une bonne chose. Il faut saluer cette volonté, je tiens également à remercier l'ensemble des militants et des mandataires socialistes qui ont participé à ce débat et qui ont fait preuve de dignité et de respect sur le sujet. Je ne vais pas parler au nom de ces femmes, je pense qu'elle sera clairement ce qu'elles veulent, et je constate que cette motion est une bonne notion. Nous rappelons les principes fondamentaux à travers la clause de non-discrimination et la défense de la neutralité dans la fonction publique, mais également la mise en place d'un groupe de travail afin de prévoir une bonne exécution et qu'il y est un suivi de celle-ci. Je terminerai en disant que le Parti Socialiste continuera à défendre ces valeurs de laïcité et de neutralité dans la fonction publique, mais également la lutte contre les discriminations au nom de ces valeurs d'égalité, mais aussi de liberté, car il n'y a pas de liberté sans égalité. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Boufraquech.

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Il y a tellement de bonnes choses qui se sont dites, il y a peut-être aussi quelques mauvaises choses, mais moi, je vais juste rappeler qu'en Angleterre on voit une ouverture d'esprit et d'anti-discrimination, et j'aimerais qu'on prenne exemple sur ce pays-là.

Mme la Présidente :

Monsieur Achaoui souhaite intervenir je lui donne la parole.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci madame la Présidente, je ne vais pas épiloguer sur ce qui a été dit, mais je voudrais à titre de clarification importante apporter une correction qui malheureusement depuis un certain temps et utilisée contre le collège, comme quoi on aurait refusé l'engagement d'une personne voilée. C'est une chose qui est tout à fait erronée puisque la personne a été invitée à signer un contrat est malheureusement en dernière minute, elle a souhaité prendre une autre orientation et à ce titre, une autre personne voilée a été engagée. Ceci pour la clarté des choses, je suis ouvert à toute discussion, mais quand il y a des mensonges qui émanent de l'opposition pour simplement discréditer les actions et l'ouverture que le collège prône aujourd'hui, je ne peux pas le tolérer.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Achaoui pour ce rappel bien utile.

Je redonne la parole à Madame Raïs et Monsieur Ikazban.

Mme Rais :

Merci madame la Présidente, j'aimerais dire une chose, c'est que d'une part parfaitement plaisir d'entendre ces messages réconfortants qui vont dans le même sens. Il faut savoir que cette motion est portée par plusieurs personnes. Alors j'ai aussi entendu que on sous-entend que le texte déposé n'irait pas très loin, on sous-entend qu'on n'est pas très clair, alors que j'ai bien expliqué que le but de ce texte était justement apporté une certaine clarté. Donc venir avec ce discours-là, c'est un peu mal placé. Si nous visons à une neutralité inclusive, vu que dans le droit il est clairement spécifié que la notion exclusive et inclusive ne doit pas être précisée, parce que nous partons du principe que toute neutralité et inclusive. Il faut savoir qu'à Gand, la majorité se constitue du VLD, du SP.A et de GROEN. Donc n'ayons pas peur, tout est possible et comme notre collègue Madame Agic la précisée, ça fait sept ans qu'ils sont en place et sept ans que tout se passe très très bien. Aujourd'hui, il y a un nouveau souffle dans cette commune, nous sommes ici avec des conseillers communaux qui débutent une carrière politique. Moi, je n'ai pas un courrier que l'homme qui peut témoigner du passé et des espoirs que certains ici. Je débute une carrière politique et je n'ai qu'un engagement, et c'est la promesse que j'ai faite à mes électeurs, de me battre contre toute forme d'exclusions existantes. Aujourd'hui, c'est ce que je fais clairement, en vous soumettant cette motion. On peut encore la peaufiner, on peut encore en discuter, mais c'est ce qu'on prévoit dans cette motion. Aujourd'hui, on pose des actes et non plus des discours à double sens, pas assez clairs, flous. C'est un discours très clair et plus clair que ça je ne peux pas faire. Donnons-nous cette occasion d'avancer tous ensemble et sereinement, c'est tout ce que je demande aujourd'hui. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la Présidente, il y a tellement de choses à dire, j'aurais aimé répondre à chaque intervention de chaque conseiller par ce que je pense que chacun mérite d'être entendu et mérite une réponse et un échange. Le débat d'idées d'idée n'est donc pas terminé

et ne sera pas terminé ce soir. J'entends des remarques par rapport à cette proposition de motion, j'entends que certains trouvent qu'on va trop loin, certains qui trouve qu'on ne va pas assez loin, il y a sept qui pensent que nous allons trop loin. J'ai tendance à penser qu'on est dans le juste équilibre et qu'on rappelle certains principes et qu'on veut donner une opportunité à des femmes, le travail et l'émancipation par le travail et la possibilité de travailler pour sa commune.

Il est clair qu'il y a toujours moyen de faire de la surenchère, il y a toujours moyen d'aller plus loin, de trouver d'autres mots etc. Je pense qu'ici on a fait un travail difficile, qui n'est pas terminé, que ma passion vote cette motion ce soir, sera pas réglé, il y a encore du travail qui nous attend, il y a encore la faisabilité par le collège, il y a encore les mentalités à changer, il y a encore des mentalités qu'on va devoir changer. Ce n'est pas un texte de loi. Je ne vais pas être discourtois mais je voudrais remercier mes collègues du MR qui se sont exprimés, on n'a pas les mêmes opinions mais j'ai senti beaucoup de respect dans votre intervention. Je voudrais vous remercier par ce que je vous respecte aussi. En même temps, j'entends que vous entendez ce que nous défendons, mais en même temps vous vous êtes exprimés avec beaucoup de courage et beaucoup de respect, et je voudrais remercier tous les deux. Par contre, je n'ai pas envie de le citer, mais je m'en fous, je vais le citer quand même, notre ami Michel Eylenbosch, de toute façon il va quand même demander à réagir, je ne vais pas l'accabler, mais je regrette une partie de son intervention. D'abord, il n'est pas d'accord et c'est son droit. Je souhaite qu'on te respecte donc ton opinion, dans ta façon de voir les choses. Mais tu as fait quelque chose que j'ai déploré dans ce débat, ce sont les anathèmes, ce sont les étiquettes. Aujourd'hui, en Belgique, tu ne peux plus débattre de cette question-là sans être traité soit d'islamophobe, et mes collègues du MR qui se sont exprimés, ne sont pas des islamophobes. Je n'ai pas dit que tu l'étais. Ou alors on dit que nous sommes des communautaristes, qu'on est des Frères musulmans, des intégristes, qu'on veut imposer la charia et tous les termes qui ressemblent à ça. Je trouve cela, intellectuellement parlant, inacceptable. Vouloir discréditer les propos de personnes qui essayent simplement d'amener leur contribution dans un débat difficile, d'amener leur contribution dans un effort collectif, c'est vrai que c'est difficile, ce n'est pas évident, mais ce à quoi qu'on doit penser, ce sont ces femmes qui attendent de nous quelque chose.

Alors, j'ai toujours été surpris par les gens qui prétendent à la fois vouloir défendre la liberté de la femme, mais qui veulent leur imposer un modèle. Moi, vous savez, ce n'est pas le voile que je défends, ce n'est pas le signe convictionnel, c'est la liberté du choix. Ce n'est pas pareil. Et alors, par rapport à ceux qui veulent imposer un modèle aux autres, il y a une écrivaines qui a dit un jour : « si votre féminisme me force à vous ressembler, gardez-le, vous ne luttez pas contre le patriarcat, vous le confirmez, bien au contraire. » Chers collègues, ici aujourd'hui, nous sommes devant une proposition de motion, c'est un travail modestement on essaye de concilier les points de vue, elle vient essentiellement rappeler des principes de non-discrimination et elle vient mettre en place un groupe de travail qui n'est pas un encommissionnement, puisqu'on demande clairement de revenir avec un rapport et que ce collège puisse avancer. Il y a des exemples qui ont été donnés, et d'ailleurs des exemples qui sont même acceptés par les conseillers, et je constate que dans ce débat, il y a plusieurs formations politiques qui sont divisées j'ai entendu ça ce soir au conseil communal, toutes les formations politiques sont divisées sur cette question-là. On ne peut pas être divisé dans la lutte contre la non-discrimination et c'est la possibilité de donner l'accès au travail, à la fonction publique, à tous les citoyens et notamment ces femmes qui se sentent discriminées. Je vous invite vraiment, sans faire de la surenchère, sans commencer de montrer qui va être le plus grand et le meilleur, je pense qu'ici nous sommes face un premier pas, un premier pas qui sera collectif ou qui ne sera pas. Je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Très rapidement, je voudrais d'abord préciser, j'ai entendu plusieurs intervenants mettre en doute qu'il y a eu une discrimination, moi je voudrais très simplement dire à celles et ceux qui se sont exprimés et qui ont réfuté ce fait qui s'est réellement déroulé ici à Molenbeek, par respect pour la personne qui a été discriminée, arrêtons de nier. Il y a une dame qui a été discriminée, elle a d'ailleurs entamé les démarches auprès de Unia, elle a été défendue par Ali Ouassari de la CSC, donc s'il vous plaît, par respect pour cette personne, arrêtez de dire qu'il n'y a pas eu de la discrimination. Il y a eu de la discrimination et d'ailleurs, elle était tout à l'heure devant la porte avec le groupe de femmes qui nous ont rappelé justement qu'on devait être attentif à leurs revendications.

Je voudrais m'attarder quelque secondes, si vous le permettez, sur certaines propositions qui ont été faites. Vous parlez de mettre en place un groupe de travail, j'ai entendu parler d'assises, ça fait 35 ans on organise des assises, ça fait 35 ans qu'on organise des réunions, je peux vous amener des milliers de parts de littérature avec des recommandations qui vont dans le sens de nous proposer ce genre de choses. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes à un tournant de notre histoire, même si c'est une motion qui nous indique une orientation et si elle est votée ce soir, que la majorité de ce conseil communal voudrait prendre, c'est-à-dire mettre à mal toute forme de discrimination au sein de notre administration communale.

Alors moi, je dirais en guise de conclusion, qu'un groupe de travail, ça peut se faire dans un autre cadre, mais je pense qu'il est impératif que la motion soit clair. D'ailleurs, j'ai un amendement a proposé, c'est que la partie qui est mise entre guillemets soit mise dans la partie décisionnelle.

Mme la Présidente :

C'est déjà le cas, vous n'avez pas le bon texte.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Monsieur Ikazban, je peux comprendre qu'à un certain moment, le vocabulaire vous dérange. Mais il va quand même bien falloir un moment donné que vous acceptiez qu'on dise des choses telles qu'on le pense. C'est d'ailleurs ce que vous avez demandé au début de votre interpellation et que d'ailleurs vous ne lanceriez pas l'anathème sur les gens qui n'auraient pas la même idée. Aujourd'hui, vous pouvez dire ou faire ce que vous voulez, vous avez énormément de pays qui sont gérés par des religions musulmanes et dans lesquelles vous avez une discrimination importante au niveau des femmes et du droit des femmes. Prenez l'Arabie Saoudite, prenez l'Iran, à partir du moment où vous parlez du foulard, quand on n'en parle avec des Belges dans la totalité de la Belgique, que ce soit en Flandre ou en Wallonie, systématiquement, quand vous parlez du foulard, c'est ce qui revient sur la table. Vous ne pouvez pas passer à côté de ce débat. Si vous voulez résoudre le problème, quelque part il va falloir que ce problème se résolve aussi et que vous acceptiez d'en parler et que vous acceptiez d'utiliser le vocabulaire qui est utilisé. Je sais bien qu'il y a aujourd'hui la loi Moureaux et je sais bien que cette loi a fait le nécessaire pour évacuer la possibilité d'aborder le débat, ce n'est pas une question de racisme, mais on en arrive à ne plus utiliser le vocabulaire qui correspond à la situation. Et pas que dans ce cadre-là. Aujourd'hui, je suis désolé, mais il va falloir que vous acceptiez d'utiliser le vocabulaire qui est utilisé.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'espère vraiment que ce soir on va aboutir, et avec des garanties. Ce n'est pas mon genre de chipoter, je suis d'accord avec Monsieur El Khannouss concernant cette phrase qui saute et qui se rendra dans la partie décisionnelle, parce que j'ai vérifié auprès du secrétaire adjoint, les motions sont contraignantes comme toutes les autres décisions. Je trouve important que tout le monde le sache. Par contre, le caractère contraignant d'une motion, c'est le décide, ce ne sont pas les considérants. Donc je pense que la question clé du principe de neutralité, ça ne doit pas figurer dans les considérants, mais dans la partie décisionnelle. Et donc la question clé que le principe de neutralité concerne le service rendu, pour nous en tout cas, c'est une question clé et qui devrait en tant que telle être rajoutée dans le règlement de travail. Car la proposition que j'ai trouvée sur papier ici, ne le garantit pas et permet donc de continuer comme on faisait avant, c'est-à-dire que le flou n'est pas tranché. Je voudrais éviter qu'aujourd'hui, les gens qui veulent mettre fin à cette discrimination, soutiennent les mesures ou les amendements qui au moins permettent d'éclaircir et de trancher dans le flou. Je ne vous vous propose pas des amendements qui reprennent toute notre motion, mais la question de la neutralité concerne le service rendu, je pense que c'est un élément important dans un règlement de travail pour permettre à l'administration de juger et d'évaluer ce caractère de neutralité. Je ne vais pas faire un point de rupture, mais le quatrième point du décide, et c'est pour ça que je trouve qu'il y a encore un flou, on demande au collège de mettre en place un groupe de travail et de développer une approche ouverte et pratique de la neutralité, savait dire que cette neutralité doit être interprétée et ça veut dire que la question qui nous anime aujourd'hui, n'est pas encore tranchée en tant que tel. Dans ce sens-là, je demande vraiment qu'on rajoute la phrase et je voudrais vraiment vous demander quels sont les aspects, ce n'est pas un piège, c'est quoi la question de la neutralité, que ça doit être formulé plus pratiquement ou évalué. Donc pour moi la question c'est de savoir si la femme qui porte le foulard, si elle fait bien son travail, que son chef fait une évaluation positive, pour moi c'est OK. Mais il faut savoir s'il y a quelque chose d'autre dans la formule. On pourrait peut-être faire une petite interruption de séance.

Mme la Présidente :

À ce stade, moi je lis ce qu'il y a sur nos bancs et il me semble que la quatrième partie du décide est extrêmement importante puisque c'est la mise en place d'un groupe de travail est ce groupe de travail permettra de développer une approche ouverte et pratique de la neutralité dans le service rendu aux citoyens Molenbeekois. C'est donc bien là on reprend la notion du service rendu et on le voit par ailleurs deux fois, donc ça me semble assez clair. Par contre, c'est vrai que ça me fait pas à proprement parler partie d'une clause de non-discrimination et donc je pense que c'est pour ça qu'il n'est pas dans les guillemets.

Je donne la parole à Madame Maouane.

Mme Maouane :

Merci madame la Présidente, très brièvement, parce que j'ai entendu beaucoup d'hommes qui font des grands discours sur cette question-là, parfois des leçons de géopolitique ou d'histoire, mais je voudrais quand même rappeler quelle place on donne aux premières concernées. Je vous rappelle qu'on sort de plusieurs mois de mobilisation de la part des femmes, nous avons reçu de nombreux courriers, les e-mails, et ici, la question qu'on doit se poser, ce n'est pas si on est pour ou contre un foulard, une croix, une kipa, ici la question c'est de savoir si on est pour ou contre un signe que certains estiment convictionnels ou pas.

La question qui se pose ici, c'est de savoir quel projet de société on veut à l'avenir. Et la question c'est de savoir si on va continuer à exclure des femmes sur base de prétextes que certains juges fallacieux ici. Est-ce qu'on veut rassembler ou est-ce qu'on veut diviser, est-ce qu'on veut inclure ou est-ce qu'on veut exclure, ce sont les questions essentielles à mon sens et au sens d'Ecolo. Si on peut aboutir ce soir à une avancée concrète, mais ce n'est pas très clair par rapport au texte qui est déposé, donc si on peut faire une interruption de séance de deux ou trois minutes, parce que j'ai l'impression qu'il y a différents textes et comme ça on saura clairement sur quel texte on va voter.

Mme la Présidente :

Oui bien sûr et après je vous propose de clôturer par la suite. Par ailleurs comme il est très tard je vous propose, après le vote dans rester là ce soir. Je peux avoir votre accord là-dessus ? Tout le monde accepte, sauf Michel Eylenbosch.

La séance est suspendue pendant deux minutes.
De zitting wordt voor 2 minuten geschorst.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais tout simplement préciser que le paragraphe dont on parle est déjà dans le texte et donc je n'ai pas de problème à ce que ce paragraphe soit le même que ce qui se trouve un peu plus bas.

Concernant le groupe de travail, je pense que vous avez bien compris que c'est une discussion dans laquelle on essaye d'amorcer quelque chose et je pense qu'il est tout à fait raisonnable de mettre en place un groupe de travail et que le collège aura la possibilité de mettre en exécution les principes que nous défendons.

Madame la bourgmestre, je voudrais terminer par quelque chose que je n'apprécie pas, j'ai dit au préalable que tout le monde pouvait exprimer son opinion, je n'ai aucun problème avec les opinions de Michel Eylenbosch, je dis même qu'il a le droit d'être contre ce que je dis, mais de là à utiliser des termes de communautarisme et autres, je me sens fondamentalement insulté, je suis un socialiste, je suis un progressiste, je me bats pour l'égalité de la femme, je condamne l'Arabie Saoudite par rapport à ce qu'elle essaye d'imposer aux femmes, et d'ailleurs je combats avec la même force les pays en Europe qui essaye d'imposer des choses similaires.

Mme la Présidente :

Monsieur Ikazban, je voudrais quand même que vous relisez, parce que je pense qu'il y a un paragraphe que beaucoup n'ont pas encore entendu et donc je pense qu'il faut le lire.

M. Ikazban :

Donc voici le texte : Molenbeek approuve la clause de non-discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail basés sur des critères prévus par la loi, à savoir la page, l'orientation sexuelle, l'État civil, les convictions religieuses ou philosophiques, la naissance, la fortune, les convictions politiques, l'affiliation syndicale, l'état de santé actuel ou future, le handicap, les propriétés physiques ou génétiques et l'origine sociale, le sexe, la race, la couleur de peau, l'origine nationale ou ethnique, l'ascendance, le principe de neutralité

concerne le service rendu par les agents communaux aux citoyens et aux citoyennes Molenbeekois, demande au collège d'apporter ces modifications au règlement de travail et d'en prévoir les conditions d'exécution et demande au collège de mettre en place un groupe de travail permettant de développer une approche ouverte et pratique de la neutralité dans le service rendu aux citoyens Molenbeekois par l'administration communale, avec un premier rapport et arrive au conseil communal avant le 1er janvier 2021.

Mme la Présidente :

Voilà, nous passons aux votes.

Le Conseil approuve le point.
36 votants : 26 votes positifs, 8 votes négatifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 26 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je pense que avons fait un très bon départ et je remercie tous les conseillers pour la qualité du débat et le respect qui a prévalu. J'espère que ce groupe de travail, qui comprendra certainement des membres du syndicat comme certains l'ont suggéré, et puis peut-être un stage ou l'autre, peut-être aussi quelques citoyens, on verra, je pense que ce groupe de travail aura encore des questions à examiner et pourra nous aider à ramener effectivement une meilleure représentation de la diversité de notre commune dans son personnel communal, tout en assurant effectivement la neutralité du service. Il y a un terme dont on a plus reparlé et qui figurait dans le deuxième texte et qui moi me semble aussi important de rappeler, c'est la notion que dans le service rendu, il ne peut y avoir de prosélytisme. Je pense que ce sera aussi un thème qui sera abordé ce par le groupe de travail.

45. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal LIDEM, relative à l'approvisionnement des véhicules électriques et CNG - Report du 22/01/2020 - Report du 19/02/2020 - Report du 27/05/2020 - Report du 17/06/2020.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Eylenbosch, Gemeenteraadslid LIDEM, betreffende het CNG tanken en het laden van de elektrische voertuigen - Uitstel van 22/01/2020 - Uitstel van 19/02/2020 - Uitstel van 27/05/2020 - Uitstel van 17/06/2020.

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

46. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DéFI, relative au pont du Jubilé - Report du 17/06/2020.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid DéFI, met betrekking tot de Jubileumbrug - Uitstel van 17/06/2020.

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

47. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ouassari, Conseiller communal CDH-CD&V+, relative à la gratuité des garderies scolaires - Report du 17/06/2020.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijneer Ouassari, Gemeenteraadslid CDH-CD&V+ , betreffende van de gratis schoolse opvang - Uitstel van 17/06/2020.

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

48. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Boufraquech, Conseiller communal PS-SP.A, relative à l'impact financier de la crise du coronavirus sur les finances communales - Report du 17/06/2020.
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Boufraquech, Gemeenteraadslid PS-SP.A, betreffende de financiële gevolgen van de coronaviruscrisis voor de gemeentelijke financiën - Uitstel van 17/06/2020.

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

49. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Kalimbiriro, Conseillère communale PS-SP.A, relative au papillomavirus - Report du 17/06/2020.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Kalimbiriro, Gemeenteraadslid PS-SP.A, betreffende het papillomavirus - Uitstel van 17/06/2020.

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

50. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal CDH-CD&V, relative aux pratiques ilégales de certains CPAS. *(Complémentaire)*
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, Gemeenteraadslid CDH-CD&V, met betrekking tot de illegale praktijken van bepaalde OCMW's. *(Aanvullend)*

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

51. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Milis, Conseiller communal LB, relative à l'aide des commerçants durant la période de COVID et après COVID, et à la gratuité des espaces de stationnement. *(Complémentaire)*
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Milis, Gemeenteraadslid LB, met betrekking tot de bijstand van de winkeliers tijdens de COVID-periode en na COVID, en tot de gratis parkeerplaatsen. *(Aanvullend)*

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

52. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal LIDEM, relative à l'entretien et à la propreté. *(Complémentaire)*
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Eylenbosch, Gemeenteraadslid LIDEM, met betrekking tot onderhoud en properheid. *(Aanvullend)*

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

53. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal LIDEM, relative à la rue Kasterlinden. *(Complémentaire)*
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Eylenbosch, Gemeenteraadslid LIDEM, met betrekking tot Kasterlindenstraat. *(Aanvullend)*

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

54. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal LIDEM, relative au port du voile par le personnel communal. *(Complémentaire)*
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Eylenbosch, Gemeenteraadslid LIDEM, met betrekking tot het dragen van de sluier door het gemeentepersoneel. *(Aanvullend)*

Le Conseil prend connaissance de l'interpellation lors du débat sur le point 44.
De Raad heeft tijdens het debat over punt 44 kennis genomen van de interpellatie.

55. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Vandenbempt, Conseillère communale PTB*PVDA, relative au raccordement des gouttières aux égouts dans la rue de Ribeaucourt. *(Complémentaire)*
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Vandenbempt, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot de aankoppeling van dakafvoer naar de rioleringen in Ribeaucourtstraat. *(Aanvullend)*

Mme la Présidente :

Voilà, nous allons maintenant passer au huis clos les techniciens à nous quitter. J’adresse un tout grand merci à nos techniciens, un tout grand merci à nos policiers, merci de nous avoir accompagné jusqu’au bout de la nuit.

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.